



International Migration Institute  
James Martin 21st Century School  
University of Oxford



## Le mythe de l'invasion

### Migration irrégulière d'Afrique de l'Ouest au Maghreb et en Union européenne



© Hélène Neveu Kringsbach

**Hein de Haas**

Travail de recherche de l'IMI  
octobre 2007

L'IMI n'exprime pas d'opinion en tant qu'Institut ni ne cherche à le faire. Les opinions exprimées dans le présent document sont uniquement celles de son auteur indépendant.

# Table des matières

<b>1. Introduction .....</b>	<b>1</b>
1.1 Contexte et objectifs.....	1
1.2 Définitions et notions principales .....	4
1.3 Disponibilités des sources et problèmes de mesure des migrations irrégulières.....	6
<b>2. Tendances passées et actuelles des migrations ouest-africaines.....</b>	<b>8</b>
2.1 Introduction .....	8
2.2 Évolution des modèles migratoires ouest-africains.....	8
2.3 Migration transsaharienne vers la Libye et l'Afrique du nord .....	11
2.4 D'une migration transsaharienne à une migration transméditerranéenne .....	14
<b>3. Le processus migratoire : routes, méthodes et motivations .....</b>	<b>18</b>
3.1 Les routes migratoires transsahariennes et maritimes.....	18
3.2 Facteurs encourageant l'établissement ou le transit.....	20
3.3 Origines sociales et motivations des migrants.....	22
3.4 Entrée régulière/irrégulière en Europe.....	22
3.5 Les intermédiaires : passeurs et réseaux familiaux .....	24
<b>4. Quantification des modèles migratoires à partir de l'Afrique de l'Ouest.....</b>	<b>27</b>
4.1 Principaux pays d'origine .....	27
4.2 Pays nord-africains de destination et de transit.....	31
4.3 Pays européens de destination... ..	32
4.4 Flux migratoires transsahariens et transméditerranéens.....	35
4.5 Le mythe de l'invasion : estimation des flux irréguliers.....	44
<b>5. Les facteurs à l'origine de la migration : remise en cause des modèles push-pull.....</b>	<b>46</b>
<b>6. Politiques de lutte contre la migration irrégulière mises en oeuvre en Europe, en Afrique du nord et en Afrique de l'ouest .....</b>	<b>51</b>
6.1 Intensification et « externalisation » des contrôles aux frontières.....	51
6.2 Conséquences de ces politiques sur les tendances migratoires.....	53
6.3 Questions relatives aux droits de l'homme et aux réfugiés .....	55
6.4 Double jeu et conflits intérêts .....	57
6.5 Intérêts particuliers à ce que la migration se poursuive .....	60
<b>7. Conclusion .....</b>	<b>63</b>
<b>Références .....</b>	<b>68</b>
<b>Annexe .....</b>	<b>75</b>

## Résumé

Les médias et les discours de politique générale prédominants véhiculent l'image apocalyptique d'un exode massif et croissant d'Africains désespérés fuyant la pauvreté et la guerre qui sévissent chez eux pour essayer d'entrer dans l'insaisissable « El Dorado » européen, entassés dans des bateaux de fortune flottant à peine (Pastore *et al.*, 2006). Les migrants eux-mêmes sont généralement décrits comme des victimes de trafiquants et de passeurs « impitoyables » et « sans scrupules ». Si bien que les solutions politiques préconisées – qui se résument invariablement à *réfréner* la migration – se concentrent sur la « lutte » et le « combat » contre l'immigration irrégulière en intensifiant les contrôles aux frontières et en prenant des mesures énergiques contre la traite et le passage en fraude lié à la criminalité.

Malgré une augmentation incontestable de la migration régulière et irrégulière d'Afrique de l'ouest en Europe au cours des dix dernières années, les données empiriques disponibles viennent dissiper la plupart de ces suppositions. Tout d'abord, la migration transsaharienne d'Africains de l'ouest vers l'Afrique du nord n'est pas un phénomène aussi nouveau, massif et essentiellement dirigé vers l'Europe qu'on le suggère. Bien que, historiquement, elle résulte bien davantage du commerce transsaharien, la migration d'(anciens) nomades, de commerçants et de réfugiés vers la Mauritanie, l'Algérie et la Libye depuis les années 1970 a ouvert la voie à la migration transsaharienne contemporaine. Dans un contexte de déclin économique et de guerre en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale, il faut tenir compte des nouvelles politiques libyennes « panafricaines » en matière d'immigration pour mieux comprendre l'augmentation brutale de l'immigration de main-d'œuvre au cours des années 1990.

Depuis 2000, un violent rejet des immigrants en Libye a probablement contribué à la diversification des routes migratoires transsahariennes et à la présence croissante de migrants dans d'autres pays du Maghreb. Face à une demande continue de main-d'œuvre irrégulière en Europe, de plus en plus de Subsahariens, originaires d'Afrique de l'ouest pour la plupart, ont commencé à traverser la Méditerranée. Cependant, l'idée selon laquelle l'immigration clandestine en provenance d'Afrique serait exponentielle et augmenterait à un rythme inquiétant est trompeuse. La traversée clandestine de la Méditerranée par des Nord-africains représente un phénomène persistant depuis que l'Italie et l'Espagne ont introduit le visa obligatoire au début des années 1990. Un changement majeur s'est produit, surtout depuis 2000 : les Africains subsahariens ont rejoint, puis supplanté les Nord-africains et représentent désormais la catégorie la plus importante de personnes migrant clandestinement par bateau. Des immigrés récents d'Afrique de l'ouest s'installent de plus en plus en Espagne et en Italie, où ils alimentent des économies parallèles florissantes. Même lorsqu'ils sont arrêtés, de nombreux migrants sont finalement relâchés. Beaucoup ont obtenu un permis de résidence grâce à plusieurs vagues de régularisation.

Il est faux de penser que tous les migrants (ou la majorité d'entre eux) qui traversent le Sahara sont « en transit » vers l'Europe. La Libye, par exemple, est un important pays de destination en tant que tel. Il y a probablement plus d'Africains subsahariens vivant en Afrique du nord qu'en Europe. On estime qu'entre 65 000 et 120 000 Africains subsahariens entrent chaque année au Maghreb par voie terrestre mais que seuls 20% à 38% d'entre eux entreraient en Europe. Le nombre total d'Africains subsahariens qui réussit à traverser clandestinement et à entrer en Europe devrait être de l'ordre de plusieurs centaines de milliers. Selon nos estimations, ils seraient entre 25 000 et 35 000 chaque année. La majorité des migrants *entre* en Europe légalement et y restent à l'expiration de leur visa. Depuis 2000, l'augmentation annuelle totale de la population ouest-africaine *enregistrée* en UE se situe autour de 100 000. C'est un chiffre relativement modeste comparé au nombre total de l'immigration en UE, qui s'élève à 2,6 millions d'immigrés en 2004. On estime que 800 000 migrants ouest-africains sont enregistrés dans les principaux pays receveurs, contre 2 600 000 Nord-africains.

Selon les théories courantes basées sur l'existence de facteurs de répulsion et d'attraction (*push-pull models*), la pauvreté est la raison principale de la migration de *masse* en Afrique. Or, ces théories sont en contradiction avec les faits prouvant que les migrants ne font pas partie des personnes les plus pauvres et que les pays d'Afrique de l'ouest enregistrent encore des taux d'émigration intercontinentale relativement bas. Les analyses portant essentiellement sur « la misère africaine » qui poussent les migrants à quitter le continent tendent à faire oublier l'action même des migrants et la demande vitale en migration. Plutôt qu'une solution désespérée à la misère noire, la migration est en général une décision sciemment prise par des personnes ou des ménages aisés qui souhaitent augmenter leur source de revenus. De même, le portrait que l'on brosse habituellement du migrant africain clandestin comme celui d'une victime de trafiquants ou de passeurs ne cadre pas avec le fait qu'une vaste majorité de migrants partent de leur propre initiative. La traite d'êtres humains est relativement rare et les passeurs ne font en général pas partie du crime

organisé international mais agissent localement, seuls ou en petits réseaux. En règle générale, les migrants voyagent par étape. Ils travaillent souvent dans les plaques tournantes migratoires afin d'économiser suffisamment d'argent pour poursuivre leur voyage. Plusieurs finissent par s'installer en route, dans des villes du Sahara en plein essor ou dans les principales agglomérations d'Afrique du nord.

Depuis les années 1990, les pays européens ont renforcé les contrôles aux frontières et tentent « d'externaliser » ces pratiques en faisant pression sur les pays nord-africains pour qu'ils luttent contre la migration clandestine et signent des accords de réadmission en échange d'une assistance, d'un appui financier et de permis de travail. L'immigration n'a pas diminué pour autant mais ces politiques ont entraîné une série d'effets secondaires involontaires qui se sont traduits par une violation croissante des droits des migrants et des réfugiés en Afrique du nord et une diversification des routes migratoires transsahariennes et des points de traversée maritime qui, désormais, incluent de vastes régions de la côte africaine s'étendant de la Guinée à la Libye. Dans la pratique, il semble pratiquement impossible de boucler les frontières du Sahara et du littoral, même si les gouvernements le souhaitaient réellement. Derrière les discours officiels, on parle nettement moins du fait que les pays européens comme africains *ont réellement peu intérêt* à ce que la migration soit jugulée car leur économie est devenue dépendante, respectivement, de la main-d'œuvre immigrée et des transferts de fonds.

Plusieurs facteurs structurels permettent d'expliquer pourquoi la migration subsaharienne vers l'UE et la Libye va se poursuivre. Premièrement, la migration transsaharienne n'est pas aussi indésirable qu'on le pense. La demande en main-d'œuvre immigrée bon marché en Europe et en Libye va sûrement se poursuivre. Deuxièmement, la mise en place de routes et de réseaux migratoires bien ancrés, de même que l'amélioration des communications et des infrastructures de transport transsahariennes vont certainement faciliter les migrations futures. Outre la Libye, d'autres pays d'Afrique du nord pourraient devenir des pays de transit *et* de destination. Les migrants qui n'arrivent pas ou ne souhaitent pas entrer en Europe préfèrent, à titre de « deuxième meilleur choix », s'installer en Afrique du nord plutôt que de retourner dans leur pays d'origine, beaucoup plus pauvres et dangereux. Les changements démographiques et la segmentation parallèle des marchés du travail nord-africains, qui feraient augmenter la demande en main-d'œuvre immigrée, pourraient venir renforcer ces tendances.

Pour toutes ces raisons, il est probable que la migration d'Afrique de l'ouest en Afrique du nord ou en Europe continue. Il existe des divergences de plus en plus importantes entre les politiques migratoires restrictives et la demande en main-d'œuvre immigrée bon marché en Libye et en Europe. Cela explique pourquoi, au lieu de faire baisser le nombre de migrants, le renforcement des contrôles aux frontières a entraîné une diversification rapide des routes migratoires, augmentant par là même la « clandestinité », le recours aux passeurs, les risques, le coût et les souffrances pour les migrants concernés. Tant qu'aucune autre voie légale d'immigration n'est mise en place pour répondre à la réelle demande en main-d'œuvre, et tant que les économies parallèles existeront, il est fort probable qu'une part importante de cette migration reste clandestine.

**Hein de Haas** est chercheur à l'Institut des migrations internationales de l'Université d'Oxford. Adresse électronique : [hein.dehaas@qeh.ox.ac.uk](mailto:hein.dehaas@qeh.ox.ac.uk).

\* La photo de couverture a été prise par Hélène Neveu Kringelbach. Il s'agit d'un détail d'une peinture accrochée au mur d'un restaurant à Dakar, qui montre les pirogues utilisées pour émigrer clandestinement aux îles Canaries. L'un des bateaux s'appelle « Barsaa ou barsaqq », ce qui signifie « Barcelone ou l'enfer ».

# 1. Introduction<sup>1</sup>

## 1.1 Contexte et objectifs

Un flux grossissant d'Africains désespérés fuyant la pauvreté et la guerre qui font rage chez eux tentent d'entrer en Europe illégalement. C'est du moins ce que nous montrent les médias et nous décrivent les discours populaires. Les images impressionnantes de migrants africains montant en masse à l'assaut de la clôture qui entoure les enclaves de Ceuta et Melilla sur la côte méditerranéenne du Maroc à l'automne 2005, leur tentative plus quotidienne de traverser la Méditerranée sur de petits bateaux de pêche et l'arrivée par bateau d'un grand nombre de migrants africains sur les côtes des îles Canaries au cours de l'été 2006 viennent renforcer l'impression d'une pression migratoire africaine croissante aux frontières sud-ouest de l'Europe.

Au cours des dernières années, les médias ont accordé énormément d'attention aux migrations clandestines d'Afrique subsaharienne en Afrique du nord et en Europe. Préoccupés par ces images, l'UE et ses États membres ont décidé de lui accorder une attention prioritaire et ont fait pression sur les pays d'Afrique du nord pour qu'ils luttent contre la migration clandestine en renforçant les contrôles aux frontières, en durcissant les lois relatives la migration, en procédant à la réadmission de migrants subsahariens illégaux en provenance d'Europe et en les expulsant de leur propre territoire nationale.

Selon les médias, les personnages politiques et plusieurs universitaires, cette migration est « nouvelle », « croissante » et « massive ». Les reportages des médias à sensation et les discours populaires projettent l'image apocalyptique d'une « vague » ou d'un « exode » d'Africains « désespérés » fuyant la pauvreté chez eux pour trouver l'« El Dorado » européen, entassés dans des embarcations qui prennent l'eau (Pastore *et al.*, 2006). Des millions d'Africains subsahariens se trouveraient en Afrique du nord dans l'attente de pouvoir traverser pour se rendre en Europe, ce qui alimente la peur d'une invasion menaçante. On dit souvent que ces migrants sont des migrants économiques, même s'ils se font parfois passer pour des réfugiés (Yassine, 2006).

Il semblerait que les prévisions pessimistes annoncées par le Club de Rome en 1991 se soient confirmées : « À l'extrême, on peut très bien imaginer un nombre incalculable d'immigrants débarquer sur les côtes nord de la Méditerranée ; ce sont les affamés et les désespérés » (King & Schneider, 1991, p. 62 et 63). En juillet 2006, le Président français Jacques Chirac a averti que les Africains « inonderont le monde » à moins que l'on fasse davantage pour développer l'économie du continent. En Afrique du nord également, les mêmes peurs et discours gagnent du terrain. En septembre 2005, un journal local marocain titrait : « les sauterelles noires envahissent le Maroc ! ». Bien que les autorités marocaines aient immédiatement interdit ce journal en raison de ses propos racistes, des deux côtés de la Méditerranée, les hommes politiques et la presse continuent d'utiliser des termes comme « invasion massive » et « fléau » pour décrire ce phénomène (Goldschmidt, 2006). Dans le cadre de ses relations avec l'UE, Kadhafi, le dirigeant libyen, a employé le terme d'« invasion », une métaphore effrayante pour désigner la migration africaine en Afrique du nord et en Europe (Pliez 2004a, p. 145).

---

<sup>1</sup> L'auteur souhaite remercier Margarida Marques, Petra Mezzetti, Ferruccio Pastore et Antía Pérez Caramés pour leur précieuse aide et leurs conseils avisés lors de l'élaboration de la présente étude. Il remercie également Rutvica Andrijasevic, Stephen Castles, Nora El Qadim, Georgia Jettinger, Emanuela Paoletti et Nick Van Hear, et Ilse van Liempt pour leurs commentaires utiles sur les versions précédentes de ce manuscrit. Les opinions exprimées dans la présente étude n'engagent que l'auteur.

On avance fréquemment que la *guerre* et la *pauvreté* sont les causes premières de la migration de *masse* partout en Afrique<sup>2</sup>. Les migrants eux-mêmes sont souvent décrits comme les victimes de trafiquants et de bandes organisées de passeurs « impitoyables » et « sans scrupules » qui les recrutent en leur mentant sur les possibilités en Europe et en leur dissimulant les dangers de la traversée du Sahara, puis de la Méditerranée ou de l'Atlantique. Ou alors, comme le déclarait l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, « le trafic de migrants est devenu [...] un simple moyen d'extorquer et tuer des personnes comptant parmi les plus pauvres au monde » (ONUDC, 2006, p. 23).

La migration clandestine d'Afrique de l'Ouest à l'Afrique du nord et à l'Europe est de plus en plus considérée comme un problème de sécurité (Lutterbeck, 2006) lié au crime international (cf. ONUDC, 2006)<sup>3</sup> et, depuis les attaques du 11 mars 2004 à Madrid et du 7 juillet 2005 à Londres, au terrorisme (Cuttitta, 2007 ; Goldschmidt, 2006 ; Perrin, 2005)<sup>4</sup>. Ainsi, pour résoudre de problème les « solutions » préconisées – qui, explicitement ou implicitement, se réduisent presque toujours à *stopper* l'immigration – consistent à « lutter » contre la migration illégale ou la « combattre » en prenant des mesures répressives contre les réseaux internationaux de trafiquants et de passeurs tout en renforçant les contrôles aux frontières (ONUDC, 2006).

Cependant, l'idée très répandue selon laquelle la pauvreté est la cause de la migration massive d'Africains désespérés qui deviennent les victimes de trafiquants et de passeurs sans pitié est totalement fautive, ceci pour plusieurs raisons. Le problème principal vient du fait que ces idées sont fondées sur des hypothèses et des impressions ne reposant sur aucune base plutôt que sur des données solides et empiriques. Ce problème est double : d'une part, il existe peu d'études empiriques sur cette question ; d'autre part, la documentation accessible qui s'est peu à peu formée à ce sujet au cours des dernières années, à l'instigation surtout de chercheurs francophones comme Pliez (2002), Escoffier et Lahlou (2002) ou Bensaad (2003), est largement méconnue.

Par conséquent, les études (anglophones) récentes sur ce thème se fondent sur un mélange de sources issues de médias, d'écrits d'orientation générale, de rapports d'arrestation aux frontières ou encore d'entretiens avec la police, le personnel des ambassades ou d'autres représentants (cf. ONUDC, 2006). Par manque de sources empiriques, des arguments sans fondement sont avancés, suggérant par exemple que tous les migrants sahariens en Afrique du nord sont « en transit », que « des millions » de migrants attendent en Libye de pouvoir passer en Europe<sup>5</sup>, que « chaque année, 240 000 africains entrent clandestinement en UE<sup>6</sup> » ou que des milliers d'Africains se sont

---

<sup>2</sup> *Der Spiegel*, 6 octobre 2005, sans italiques dans l'original.

<sup>3</sup> Les thèmes centraux de la sécurité et du crime se retrouvent également dans la composition des participants au Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM), un projet partiellement financé par l'Union Européenne et dirigé par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) qui a pour objectif d'encourager l'échange des savoirs et la coopération pour « lutter contre la migration irrégulière » en Méditerranée. Hormis les représentants des Ministères de l'intérieur, des services de renseignement et de sécurité, des Ministères des affaires étrangères et des agences de développement des pays européens et des pays arabes méditerranéens, le dialogue inclut également EUROPOL, INTERPOL, FRONTEX, le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève (DCAF) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

<sup>4</sup> Par exemple, Antonio Martino, le ministre de la défense italien du dernier gouvernement Berlusconi, a déclaré que l'immigration irrégulière était infiltrée par Al-Qaida et qu'elle était souvent dirigée par des terroristes afin d'envoyer des personnes, des armes et de la drogue en Italie et en Europe (ANSA, 8 novembre 2004, cité dans Cuttitta, 2007).

<sup>5</sup> Par exemple, le ministre de l'intérieur italien a avancé en juin 2003 qu'entre 1,5 et 2 millions d'Africains seraient en Libye en train d'attendre de pouvoir passer clandestinement en Europe (Boubakri, 2006). Outre qu'elles manquent de fondement empirique, ces estimations ne tiennent pas compte du fait que la Libye est une destination migratoire en elle-même.

<sup>6</sup> Van Moppes (2006), en faisant référence à des articles de journaux qui citent l'ONUDC (2006).

noyés en l'espace de quelques mois<sup>7</sup>. Souvent, ces idées font leur chemin et deviennent des « faits » autonomes qui apparaissent de façon récurrente dans les médias, dans les discours de politique générale et dans plusieurs études universitaires.

L'objectif principal de cette étude est d'acquérir une compréhension plus empirique de la nature, l'ampleur, les causes et l'évolution de la migration irrégulière ouest-africaine en Afrique du nord et en Europe dans un contexte politique (migratoire) Afrique-Europe changeant<sup>8</sup>. À cette fin, une analyse systématique de la documentation empirique récente sur cette question, des rapports sur la politique à mener, des publications des ONG et des données disponibles provenant de statistiques officielles est effectuée. Outre l'analyse des mouvements migratoires changeants d'Afrique de l'ouest et des politiques migratoires mises en place par les États d'Afrique et de l'UE, cette étude vise à examiner les causes historiques et structurelles de cette migration.

Au lieu d'étudier la migration clandestine d'Afrique de l'ouest en tant que phénomène isolé, cette étude a pour but de l'intégrer dans le contexte plus large des systèmes migratoires fluctuants d'Afrique de l'ouest et de leur lien de plus en plus important avec les systèmes migratoires d'Afrique du nord et d'Euro-Méditerranée en raison d'une augmentation des migrations transsahariennes après 1990. Il s'agira dans un premier temps d'analyser les phénomènes migratoires qui se sont produits auparavant dans et à partir de cette région. C'est un choix intentionnel qui se fonde sur la conviction qu'en étudiant la *continuité* des tendances migratoires passées et présentes, on sera alors en mesure de mettre en évidence les éléments de *discontinuité* et de saisir la nature et les causes structurelles des changements qui se sont produits récemment (cf. IMI, 2006). Comme nous le verrons, les migrations transsahariennes contemporaines ont des racines historiques plus profondes, comme le montre en particulier l'existence de liens historiques entre l'Afrique de l'ouest et le Maghreb et, dans un contexte post-colonial, la migration des premiers travailleurs et réfugiés en Algérie du sud et en Libye.

Bien que cette étude porte principalement sur la migration *irrégulière*, la migration régulière sera également traitée car les deux phénomènes sont étroitement liés : la migration régulière facilite la migration irrégulière grâce aux réseaux de migrants ; les entrées régulières précèdent souvent la clandestinité et de nombreux migrants actuellement réguliers ont été irréguliers à un moment ou à un autre, que ce soit durant leur migration ou en tant que résident. Par conséquent, les migrants réguliers et irréguliers choisissent souvent la même destination (Allasino et al., 2004 ; Schoorl et al., 2000).

En se fondant sur une meilleure compréhension de la migration irrégulière d'Afrique de l'ouest en Afrique du nord et en Europe ainsi que sur l'expérience, les motivations et les stratégies de migration des individus, cette étude tentera également d'évaluer dans quelle mesure les récentes mesures prises pour faire diminuer la migration ont modifié les possibilités offertes aux migrants et, par là même, l'ampleur et la nature de cette migration. En partant de ces idées, et tout en répertoriant les lacunes empiriques, plusieurs scénarios futurs possibles concernant la migration d'Afrique de l'ouest en l'Afrique du nord et en Europe seront élaborés en guise de conclusion.

---

<sup>7</sup> Par exemple, selon Franco Frattini, le commissaire européen chargé de la sécurité, la justice et la liberté, environ 3 000 personnes seraient mortes pendant l'été 2006 en tentant d'atteindre l'Europe clandestinement par la mer (Cutitta, 2007).

<sup>8</sup> Cette étude portera essentiellement sur la migration entre l'Afrique de l'ouest, le « grand » Maghreb (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie et Libye) et les pays d'Europe occidentale, et examinera uniquement les migrations qui se produisent de ou vers l'Afrique centrale, l'Égypte, le Soudan et la Corne d'Afrique tant que cela permet de comprendre le processus migratoire en Afrique de l'ouest et du nord. Une définition large de l'Afrique de l'ouest est appliquée : outre les membres de la CEDEAO, le Tchad, le Gabon et le Cameroun sont inclus car ils présentent un intérêt dans le contexte des migrations ouest-africaines. En raison de sa situation géopolitique et de sa composition ethnique, la Mauritanie est difficile à classer comme pays du Maghreb ou d'Afrique de l'ouest ; on considérera donc qu'elle appartient aux deux groupes.

## 1.2 Définitions et notions principales

La plupart des confusions qui existent actuellement dans le débat sur la migration irrégulière d'Afrique de l'ouest en Afrique du nord et en Europe provient d'une mauvaise définition de notions clés. Cela s'applique en premier lieu à la migration irrégulière, mais la frontière entre la migration régulière et irrégulière n'est pas toujours nette. Dans un premier temps, il serait donc utile d'opérer une distinction entre les *entrées* irrégulières et les *séjours* irréguliers. Par exemple, la majorité des migrants clandestins entre dans le pays de destination de façon légale, puis y reste à l'expiration de leur visa ou commence à exercer un travail interdit et devient donc irrégulier. À l'inverse, certains migrants qui entrent ou résident de façon irrégulière dans un pays peuvent obtenir un droit de séjour légal en trouvant un travail, en se mariant ou en régularisant leur situation. Dans le cas d'une migration par voie terrestre à partir de l'Afrique de l'ouest, les migrants traversent un grand nombre de pays. Dans certains, ils sont autorisés à entrer, dans d'autres, non ; ainsi, un migrant peut passer indifféremment d'une situation régulière à une situation irrégulière.

Dans cette étude, le terme « migration irrégulière » sera employé car il s'agit d'un terme plus large et moins normatif que celui de « migration illégale » (Jordan & Düvel, 2002 ; Van Liempt, 2007). La « migration illégale » est avant tout un terme juridique et ne reflète pas forcément l'expérience vécue par les migrants. Par exemple, Van Liempt (2007, p. 129) fait observer que le trafic d'êtres humains peut être à la fois « illégal » et *licite*, ou accepté socialement. Entre outre, l'interprétation du terme « illégal » donnée par les gouvernements varie énormément selon les pays, en raison des différences dans la législation et de la façon dont il est appliqué dans la pratique (Brennan, 1984, p. 409). Par exemple, les citoyens d'États membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'ouest (CEDEAO)<sup>9</sup> peuvent circuler librement dans d'autres pays membres même si, *en pratique*, l'absence de mise en œuvre de cette mesure ou la corruption restreint cette liberté de mouvement (Adepoju, 2005). En outre, bien que les discours publics disent exactement le contraire, les gouvernements européens et africains tolèrent souvent la présence de migrants irréguliers sur leur territoire, surtout s'ils permettent de répondre à la demande urgente de main-d'œuvre.

En tenant compte de ces complexités, nous définirons la migration irrégulière, au sens large du terme, comme « un déplacement ou une résidence international en conflit avec les lois migratoires ». Aux fins de la présente étude, nous allons utiliser une définition plus précise mettant en évidence le processus actuel de migration : « traverser des frontières sans autorisation ou violer les lois applicables à l'entrée dans un pays » (Jordan & Düvell 2002, p. 15). Cette définition englobe tous les trajets effectués par les Africains de l'ouest pour se rendre en Afrique du nord et en Europe lors desquels un passage clandestin de frontières a lieu. Cependant, il est important de souligner qu'une grande proportion de migrants qui résident légalement en Europe ont été irréguliers à un moment ou à un autre de leur séjour.

La traite et le trafic d'êtres humains sont d'autres thèmes centraux qui prêtent souvent à confusion, notamment dans le cadre de discours de politique générale et universitaires. Le terme « traite d'êtres humains » se limite aux situations dans lesquelles des personnes sont dupées, menacées ou forcées à des fins d'exploitation, notamment la prostitution. Le « trafic d'êtres humains » implique quant à lui qu'un migrant ait sciemment recours à des services pour contourner les restrictions en matière d'immigration, sans nécessairement être dupé ou exploité (Carling, 2006). Cependant, dans la pratique, il est souvent difficile d'opérer une distinction nette entre des actions volontaires et forcées car, hormis les cas d'esclavage, le comportement d'un migrant dépend à la fois de l'activité humaine et de contraintes d'ordre structurel, à différents degrés.

---

<sup>9</sup> La CEDEAO est actuellement composée des États suivants : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.



Dans le cadre de la présente étude, le terme « migrant » désigne à la fois l'immigration de main-d'œuvre et les réfugiés, sauf indication contraire. Lorsque des données sur la migration sont présentées, les migrants sont classés en fonction de leur pays de naissance. Les deuxièmes générations ne sont pas prises en compte car elles sont moins pertinentes aux fins de cette étude. La migration de transit est une autre notion souvent employée dans le contexte de la migration irrégulière d'Afrique de l'ouest à l'Afrique du nord, dans la mesure où on peut presque, à tort, l'utiliser de façon interchangeable avec celle de la migration irrégulière (voir Düvell, 2006, pour obtenir des exemples). Il n'existe aucune définition officielle de ce terme et, comme nous le verrons, les migrants ouest-africains qui vont en Afrique du nord ne sont certainement pas tous des migrants de transit. En outre, l'intention de partir (qui sert souvent de point de départ à la plupart des définitions sur la migration de transit) ne se transforme pas nécessairement en départ véritable. Il en va de même lorsqu'il s'agit d'opérer une distinction entre migration temporaire et migration permanente, dans la mesure où l'intention de rentrer ne correspond pas toujours à un retour effectif. Définir le transit par opposition à la migration « ordinaire » est par conséquent ambigu. Le terme « migrant de transit » est donc principalement utilisé à des fins de catégorisation ultérieure.

Un facteur supplémentaire vient compliquer davantage les choses : dans une large mesure, la migration de transit est devenue un terme politisé et donc chargé de valeur, utilisé pour désigner les migrants comme « ceux qui devraient se remettre en route ». Même les travailleurs migrants en Libye ou ceux qui, de fait, se sont établis en Afrique du nord puisqu'ils y résident depuis des années ou des dizaines d'années (cf. Roman 2006)<sup>10</sup> ont récemment été étiquetés « migrants de transit ». Cela jette un doute certain sur la valeur ajoutée, l'utilité et la volonté d'utiliser « transit » comme catégorie analytique. Ainsi, dans le présent document, le terme « transit » ne sera pas employé comme catégorie relative aux *migrants individuels*. Il semble être plus utile pour décrire un phénomène migratoire opérant au niveau macro des sociétés et des pays. La *migration de transit* peut alors être définie comme le mouvement de personnes qui entrent dans un territoire national, peuvent y rester plusieurs semaines ou mois afin de travailler pour payer le tronçon suivant de leur voyage, mais qui, dans l'année, quittent le pays pour une autre destination (cf. Düvell, 2006).

La présente étude va également se fonder sur la notion de systèmes migratoires. Selon Mabogunje (1970), créateur de la théorie des systèmes migratoires, un système migratoire est un ensemble d'endroits reliés par des flux et des contre-flux de personnes, de biens, de services et d'informations qui ont tendance à faciliter d'autres échanges, y compris les migrations, entre ces endroits. Bien que Mabogunje ait examiné plus particulièrement la migration rurale-urbaine en Afrique, Portes et Böröcz (1987) et Kritz *et al.* (1992) ont étendu cette théorie à la migration internationale. Les systèmes migratoires internationaux sont des pays – ou plutôt des endroits situés dans différents pays – qui échangent un nombre assez important de migrants mais qui se caractérisent également par des mécanismes en retour qui connectent les mouvements de personnes aux flux simultanés de biens, de capitaux (transferts de fonds), d'idées, d'idéaux, de représentations et d'informations (cf. Fawcett, 1989 ; Gurak & Caces, 1992).

### **1.3 Disponibilité des sources et problèmes de mesure des migrations irrégulières**

Lorsqu'on effectue des recherches sur la migration irrégulière, la nature illégale de ce phénomène représente la plus grande difficulté et explique pourquoi beaucoup de migrants ne s'enregistrent pas et ont tendance à éviter les chercheurs. Il est donc particulièrement difficile d'obtenir des estimations quantitatives. Les statistiques relatives aux arrestations aux frontières sont les données les plus utilisées en général. Cependant, une proportion importante mais inconnue de migrants entrent en

---

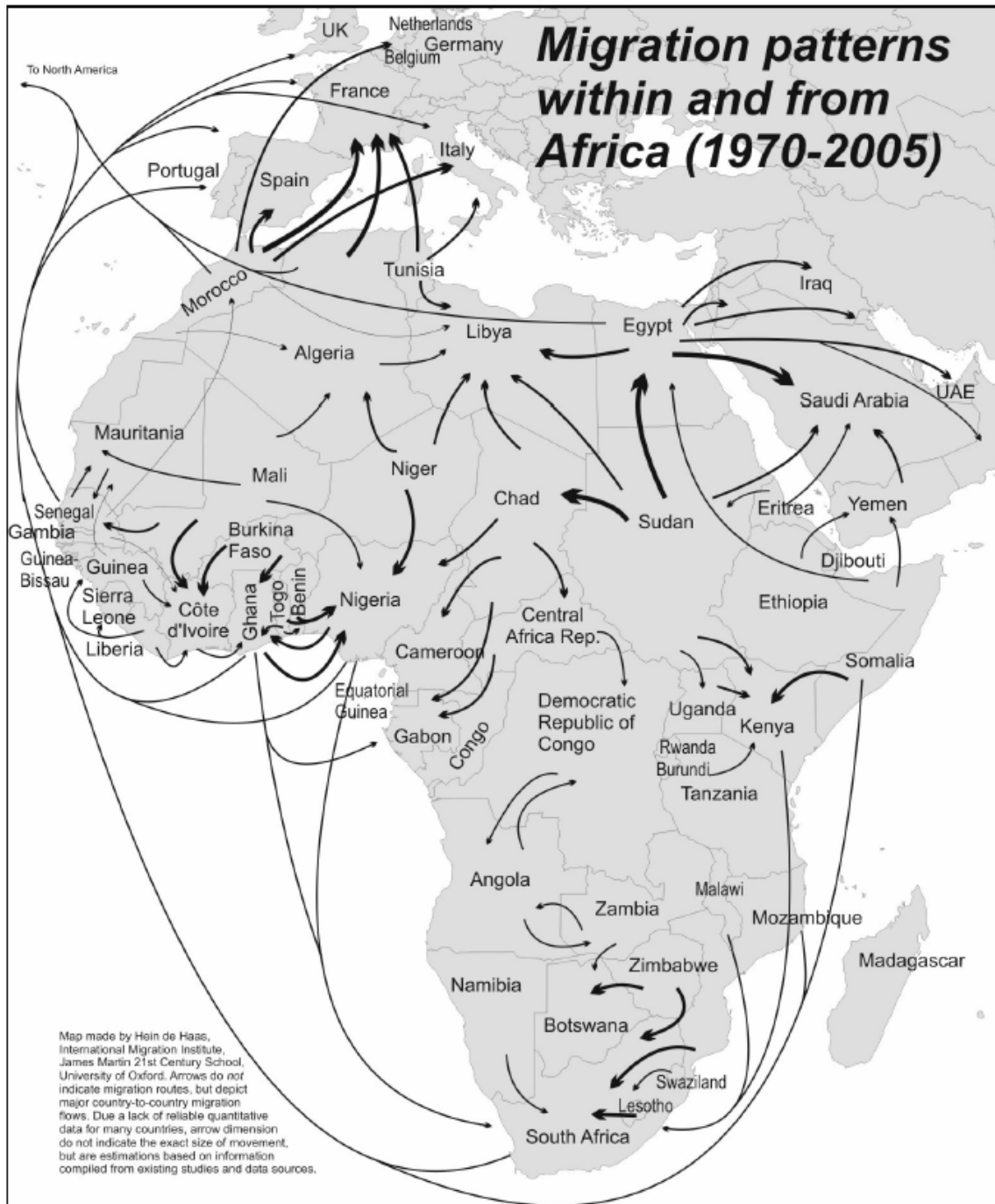
<sup>10</sup> Par exemple, Roman (2006) emploie le terme de « migration de transit » pour les Soudanais et d'autres migrants et réfugiés qui souvent, vivent et travaillent au Caire depuis de plusieurs années ou plusieurs dizaines d'années.

Europe de façon irrégulière sans être arrêtés. En outre, la variation des arrestations met en évidence la variation du niveau des contrôles migratoires et, par là même, des priorités en matière de politiques à mener. Il existe également le risque de compter deux fois la même personne si elle est arrêtée deux ou plusieurs fois au cours de la même année.

En se fondant sur l'hypothèse selon laquelle les flux réguliers et irréguliers correspondent, les données chronologiques relatives au « stock » de migrants qui résident légalement peut aussi servir d'outil analytique afin d'évaluer les niveaux généraux de migration de certains pays ouest-africains à certains pays d'Afrique du nord et d'Europe. Les politiques de régularisation récemment mises en œuvre en Espagne, en Italie et dans d'autres pays du sud de l'Europe représentent d'autres sources de données possibles. Ces chiffres peuvent servir de moyen rétrospectif d'examiner l'ampleur de l'immigration régulière et irrégulière nette et l'appartenance nationale des migrants. En raison de toutes ces incertitudes, il est important de trianguler autant de sources de données que possible et d'éviter de prétendre que les chiffres sont définitifs.

Alors qu'il sera toujours problématique d'obtenir des statistiques fiables sur la migration, il existe une autre source d'information peut-être plus prometteuse mais en général méconnue sur les processus actuels de migration et sur les motivations et expériences des migrants. Il s'agit d'une documentation naissante d'études empiriques réalisées parmi les migrants (qu'ils aient été ou qu'ils soient irréguliers) dans le pays où ils se sont finalement installés (cf. Hamood, 2006 ; Van Liempt, 2007) ou dans les pays supposés de transit (cf. Alioua, 2005 ; Bensaad, 2003 ; Brachet, 2005 ; Escoffier, 2006 ; Lahlou & Escoffier, 2002 ; Oumar Ba & Choplin, 2005).

**Tendances migratoires en Afrique et à partir de l'Afrique de 1970 à 2005 (en anglais uniquement)**



## 2. Tendances passées et actuelles des migrations ouest-africaines

### 2.1 Introduction

Récemment, l'Afrique de l'ouest contemporaine a souvent été décrite comme étant la partie d'Afrique dont la population est la plus mobile. À première vue, cela semble vrai en ce qui concerne la mobilité intra-régionale. Selon des estimations réalisées par la Division de la population des Nations Unies en se fondant sur des recensements, l'Afrique de l'ouest compte le plus grand stock d'immigrants internationaux (en se basant sur des données relatives aux lieux de naissance) d'Afrique. Il s'agit également de la seule région d'Afrique subsaharienne où, depuis quelques dizaines d'années, le stock de migrants a augmenté par rapport à la population totale, alors que d'autres régions d'Afrique connaissent une baisse relative, voire un recul *certain* (Zlotnik, 2004). Cela montre l'intensité des migrations intra-régionales qui caractérise l'Afrique de l'ouest mais n'est pas représentatif des migrations des pays d'Afrique de l'ouest vers d'autres régions d'Afrique et des migrations transcontinentales, principalement vers l'Europe, l'Amérique du Nord et le Golfe. De plus, l'émigration transcontinentale *hors* d'Afrique semble être plus importante en Afrique de l'ouest qu'ailleurs sur le continent, à l'exception notable de l'Afrique du nord. Afin de comprendre la récente augmentation de la migration irrégulière vers l'Afrique du nord et l'Europe, le présent chapitre analyse tout d'abord l'histoire migratoire coloniale et post-coloniale d'Afrique de l'ouest.

### 2.2 Évolution des modèles migratoires ouest-africains

Comme dans d'autres régions d'Afrique, les données existantes prouvent qu'il existait une grande mobilité en Afrique de l'ouest avant l'époque coloniale, comme le montrent l'éparpillement des personnes parlant le fulani à travers certaines régions du Sahel et les déplacements saisonniers des gardiens de troupeaux en transhumance (cf. Arthur, 1991). L'éducation religieuse et le *hadj* à la Mecque étaient aussi associés à une grande mobilité et à l'établissement d'Africains de l'ouest dans toute l'Afrique de l'ouest, du nord et de l'est.

Le commerce transsaharien a lié l'Afrique du nord et l'Afrique de l'ouest dans les domaines économique, politique, religieux et social (Lydon, 2000 ; Marfaing & Wippel, 2004; OCDE, 2006b). Jusqu'au vingtième siècle, la traite des esclaves a constitué une forme de migration forcée à travers le Sahara. Plus particulièrement, les oasis servaient de carrefours commerciaux et migratoires et représentaient un « endroit d'ampleur internationale à l'époque pré-moderne » (Lightfoot & Miller, 1996, p. 78). La composition ethnique extrêmement variée des populations des oasis du Maghreb – où se mélangent les influences subsahariennes, berbères, arabes et juives – témoigne de cette longue histoire de mouvements intenses de population (De Haas, 2003)<sup>11</sup>.

À partir du seizième siècle, l'expansion mercantile européenne va modifier profondément la plupart de ces tendances. Le commerce européen en pleine croissance et l'établissement de forts tout le long de la côte ouest-africaine vont avoir des conséquences négatives sur le commerce transsaharien et être associés au commerce des esclaves, qui a entraîné le déplacement forcé de millions de personnes d'Afrique en Europe, en Amérique du nord et aux Caraïbes entre le milieu du seizième siècle et le début du dix-neuvième siècle (Nayyar, 2000, p. 2).

---

<sup>11</sup> La nette distinction que l'on fait en général entre l'Afrique du nord et l'Afrique subsaharienne est fautive du point de vue historique car elle ne tient pas compte du fait que le Sahara *lui-même* a été une énorme zone de transition entre ces deux régions sous-continentales, comme le montre le commerce transsaharien et, actuellement, la migration. Pour cette raison, il est difficile de classer certains pays comme la Mauritanie ou le Soudan dans l'ensemble subsaharien ou nord-africain.

À la fin du dix-neuvième siècle et au début du vingtième, l'Afrique du nord et de l'ouest sont colonisées par les Français et les Anglais principalement, ce qui entraîne des changements radicaux dans les modèles migratoires intra-régionaux. Outre le déclin du commerce transsaharien, la migration pré-moderne en Afrique de l'ouest prend de plus en plus la forme d'une migration de main-d'œuvre salariée. Le développement de la culture du cacao, de l'huile de palme et des exploitations d'arachides (en général dans les zones côtières d'Afrique de l'ouest, comme au sud de la Côte d'Ivoire et du Ghana, au Sénégal et en Gambie), ainsi que celui des mines, de la construction des routes et d'autres infrastructures, de même que la croissance de villes comme Accra, Lagos, Kano, Ibadan, Abidjan, Lomé, Dakar et Cotonou ont été à l'origine d'une importante migration rurale-rurale de travailleurs agricoles et d'une migration rurale-urbaine de travailleurs qualifiés et non-qualifiés, de commerçants et d'étudiants. Outre le fait d'augmenter la demande de main-d'œuvre dans les fermes de petits agriculteurs (Hill, 1957) dans les travaux d'infrastructures et dans les centres urbains coloniaux, l'introduction d'impôts (Arthur, 1991) et le recrutement organisé de main-d'œuvre organisé (Bump, 2006) sont autant de facteurs qui ont stimulé la migration d'économies de subsistance rurale et sans salaire vers des secteurs urbains et ruraux salariés. L'expropriation de terres agricoles destinées aux plantations a été aussi fréquemment mentionnée (Amin, 1974). Cependant, l'ampleur de ces expropriations a été relativement limitée et la plupart de la main-d'œuvre migratoire rurale-rurale a été redirigée vers les fermes des petits agriculteurs plutôt que vers les grandes plantations (Van Hear, 1998).

Dans le contexte de la mobilité intra-régionale en Afrique de l'ouest, ce sont les mouvements Nord-Sud qui prédominent depuis la colonisation, à savoir des pays du Sahel d'Afrique de l'ouest (Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad) vers les plantations, les mines et les villes côtières florissantes de la région (principalement la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Gambie, le Ghana, le Nigéria et le Sénégal) (Arthur, 1991 ; Findley, 2004 ; Kress, 2006). Une migration transversale importante s'est également produite *au sein même* de la zone côtière. Il s'agit surtout de saisonniers qui vont en Côte d'Ivoire, au Ghana (avant les années 1970) et au Nigéria (depuis les années 1970), pays aux économies relativement solides. En raison du fait que la plupart des pays d'Afrique de l'ouest sont d'une superficie relativement petite et que les frontières coloniales arbitraires ont souvent séparé les membres de mêmes groupes ethniques, une telle émigration a souvent pris une dimension internationale<sup>12</sup>.

Ces tendances migratoires internationales vers les zones côtières se sont souvent reproduites à l'intérieur des pays, les populations se déplaçant des régions intérieures, fréquemment arides et sous-développées, vers les zones urbanisées et agricoles, en général plus humides et prospères se trouvant pour la plupart au sud ou, dans le cas du Sénégal et de la Mauritanie, à l'ouest. D'autres villes du nord, comme Kano (Nigéria), ou encore des capitales nouvelles se trouvant au centre du pays, comme Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) et Abuja (Nigéria) deviennent également des destinations migratoires. Les Libanais représentent quant à eux un groupe distinct d'*immigrants*. Il s'agit de commerçants et d'entrepreneurs qui se sont installés en Afrique de l'ouest (cf. Leichtman, 2005).

Ces modèles migratoires relatifs à la période coloniale se sont largement poursuivis dans les années 1950 et 1960. Plus particulièrement, les économies relativement florissantes du pôle migratoire que constituent le Ghana et la Côte d'Ivoire ont attiré de nombreux travailleurs migrants internes, mais également des migrants internationaux en provenance de pays comme le Togo et le Nigéria (surtout vers le Ghana), la Guinée (surtout vers la Côte d'Ivoire) et le Burkina Faso, le Niger

---

<sup>12</sup> Parmi d'autres facteurs, beaucoup de pays d'Afrique de l'ouest ont une superficie relativement petite, ce qui peut expliquer en partie pourquoi les stocks de migrants internationaux sont assez élevés dans cette région d'Afrique. Cela illustre bien pourquoi la frontière entre migration interne et migration internationale est souvent floue.

et le Mali (vers le Ghana et la Côte d'Ivoire). Le président du Ghana et surtout celui de Côte d'Ivoire, mus par un profond sentiment anti-colonialiste et panafricain, ont accueilli ces immigrants pour qu'ils travaillent et s'installent dans leur pays (Anarfi & Kwankye, 2003). Un système migratoire plus restreint, centré autour du Sénégal en raison du commerce et de la culture d'arachides pratiqués dans ce pays a attiré une majorité de migrants provenant des pays voisins et du Golfe du Bénin (OCDE, 2006b).

Un tournant se produit lorsque des expulsions massives d'immigrants ont lieu au Ghana en 1969 et au Nigéria en 1983 et 1985. Elles illustrent les oscillations entre succès et échecs des pôles d'attraction migratoires que représentent le Ghana et le Nigéria (Van Hear, 1998, p. 78). Au Ghana, la répression croissante qui suit le coup d'état de 1966, le déclin de l'économie et la hausse du chômage marquent une transition pour le pays qui, de terre d'émigration, devient terre d'immigration (Peil, 1995 ; Van Hear, 1998). La communauté immigrée au Ghana devient les boucs émissaires de cette crise et, en 1969, le gouvernement fait passer une loi (*Aliens Compliance Order*) qui va entraîner l'expulsion d'environ 155 000 à 213 000 immigrés originaires pour la plupart du Nigéria, du Togo, du Burkina Faso et du Niger (Van Hear, 1998, p. 73 et 74).

Malgré une émigration importante de commerçants, pêcheurs et autres du Ghana vers d'autres régions d'Afrique de l'ouest, notamment le Nigéria, le Liberia et la Serria Leone, le Ghana est resté principalement un pays d'immigration jusqu'à la fin des années 1960. Cependant, dans les années 1970, alors que l'économie est en plein déclin, de plus en plus de Ghanéens choisissent d'émigrer. On estime qu'environ deux millions de travailleurs ghanéens ont quitté le pays entre 1974 et 1981 pour se rendre avant tout en Côte d'Ivoire et au Nigéria, où l'économie du pétrole est en plein essor (Van Hear, 1998, p. 74). Un nombre moins important mais néanmoins significatif de Ghanéens qualifiés (notamment des enseignants, des docteurs ou des administrateurs) immigreront au Nigéria, en Ouganda, au Botswana et en Zambie (Anarfi & Kwankye, 2003 ; Peil, 1995 ; Van Hear, 1998).

Alors que la migration vers la Côte d'Ivoire se poursuit, le Nigéria prend la place du Ghana en devenant le deuxième pôle migratoire d'Afrique de l'ouest dans les années 1970. Tout comme la Libye et les pays du Golfe, la crise pétrolière de 1973 transforme le Nigéria, un pays riche en pétrole qui s'est rétabli de la guerre civile de 1967-1970 au Biafra, en une destination migratoire importante. L'augmentation des revenus des classes moyennes urbaines, les investissements publics de grande ampleur et l'industrialisation rapide du pays attirent un grand nombre de travailleurs migrants d'Afrique de l'ouest (Van Hear, 1998). Cependant, une politique économique peu judicieuse, une corruption endémique et une diminution significative de la production de pétrole liée à une baisse de son prix après 1981 vont augurer d'une longue période de déclin économique accompagné d'une forte répression politique et de violences (Arthur, 1991 ; Van Hear, 1998).

Comme au Ghana auparavant, le régime au pouvoir a commencé à mettre en cause les immigrants pour essayer de détourner l'attention du peuple des difficultés économiques et politiques que traverse le pays (Van Hear, 1998, p. 79). En 1983 et 1985, le Nigéria suit l'exemple du Ghana en expulsant environ deux millions d'immigrés ouest-africains peu qualifiés. Même si le chiffre avancé est peut-être exagéré, la majorité des immigrés expulsés (entre 700 000 et 1,2 millions) sont d'origine ghanéenne (Peil, 1995 ; Van Hear, 1998). Comme le Ghana, le Nigéria a vécu une transition migratoire inversée en passant d'un pays d'immigration nette à un pays d'émigration nette (Black et al., 2004, p. 11). Les Nigériens ont commencé à migrer de plus en plus vers des pays comme le Ghana, le Cameroun et, plus particulièrement, le Gabon, le Botswana et l'Afrique du Sud, des pays aux économies particulièrement prospères (cf. Adepaju, 2000). Depuis 1994, l'Afrique du Sud est devenue une destination de premier ordre pour les migrants de plusieurs pays africains, dont de nombreux Nigériens. En particulier pour les travailleurs qualifiés, ce pays est considéré comme une

bonne alternative à l'Europe, aux États-Unis et aux États du Golfe en raison de son économie en pleine expansion (Adepoju, 2004).

Bien que de nombreux migrants (surtout les Béninois et les Ghanéens) semblent être restés au Nigéria ou y être retournés (De Haas, 2006a ; Van Hear, 1998), les expulsions ont joué un rôle essentiel dans la création d'une diaspora ghanéenne en Afrique, en Europe et en Amérique du nord. Bien que le retour massif de travailleurs ghanéens ait probablement participé au redressement de l'économie de ce pays au cours de la seconde moitié des années 1980, les expulsions ont accéléré la « diasporisation » de Ghanéens à plus long terme (Van Hear, 1998, p. 168, 169 et 204). En supprimant partiellement l'une des destinations principales des migrants ghanéens, les expulsions et le déclin économique qui ont suivi au Nigéria ont encouragé les Ghanéens à explorer de nouvelles possibilités ailleurs (Van Hear, 1998, p. 204). Bien que la plupart des migrants ghanéens soit restée dans la région ouest-africaine, principalement en Côte d'Ivoire, dès la fin des années 1980, un nombre croissant d'entre eux commence à chercher de nouvelles destinations, non seulement en Afrique (d'Afrique du sud à la Libye) mais de plus en plus en Europe, comme par exemple en Allemagne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas ou en Italie, où ils demandent souvent le droit d'asile (Van Hear, 1998, p. 204 à 209). Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, la crise en Côte d'Ivoire dans les années 1990 et le revirement des politiques étrangères et d'immigration en Libye auront des conséquences similaires, poussant les Africains de l'ouest à migrer vers l'Afrique du nord et, de là, vers l'Europe à un rythme croissant.

### **2.3 Migration transsaharienne vers la Libye et l'Afrique du nord**

Après le déclin du Nigéria dans les années 1980, la Côte d'Ivoire reste le seul pôle majeur de migration en Afrique de l'ouest, un quart de sa population étant composé d'immigrés et de leurs descendants. Cependant, après 1993, des troubles d'ordre politique et économique donnent aux milieux politiques l'envie de jouer la carte du nationalisme (ivoirien). Surtout après les coups militaires de 1999 et de 2002 et le début de la guerre civile en 2002, une xénophobie croissante pousse des centaines de milliers d'immigrés, pour la plupart des Burkinabés, à fuir le pays (Black et al., 2004 ; Drumtra, 2006 ; Kress, 2006). Même si un grand nombre de migrants reste dans le pays ou y retourne, la Côte d'Ivoire perd son attrait en tant que pôle migratoire ouest-africain. Cette tendance au déclin économique régional, à la xénophobie croissante et à l'insécurité s'amplifie avec la guerre civile qui fait rage au Sierra Leone (1991-2001) et au Liberia (1989-1996 et 1999-2003) et s'étend à la Guinée (1999-2000). Ces guerres ont coûté la vie à 250 000 personnes et 1,1 millions d'autres deviennent des réfugiés ou des personnes déplacées dans leur propre pays (Drumtra, 2006).

Dans ce contexte de violences croissantes et de crise économique en Afrique de l'ouest, le déclin de la Côte d'Ivoire n'a pas été compensé par l'arrivée de nouveaux pôles de migration de main-d'œuvre dans la région. Bien que le Ghana et le Sénégal – qui comptent actuellement parmi les pays les plus stables de la région – semblent attirer davantage les migrants en tant que pays de transit et d'immigration (cf. Black et al., 2004), ils n'ont pas pris la place de la Côte d'Ivoire. Cela semble avoir provoqué une série de changements dans le paysage migratoire ouest-africain. En raison notamment du manque de destinations migratoires alternatives dans la région, les Africains de l'ouest ont commencé à regarder plus loin. Bien que la plupart d'entre eux migrent toujours vers des pays de la région, un nombre croissant de migrants commence à explorer de nouvelles destinations en Europe, en Amérique du nord ainsi qu'aux deux extrêmes nord et sud du continent africain, car deux nouveaux pôles d'émigration aux extrêmes nord et sud du continent ont émergé pendant les années 1990 : l'Afrique du Sud post-apartheid et la Libye « panafricaine ». L'Afrique du Sud est devenue une destination pour les migrants peu ou très qualifiés originaires de différents pays ouest-africains, dont de nombreux Nigériens (Adepoju, 2004 ; Morris, 1998). Dans une moindre

mesure, le Gabon et le Botswana sont également considérés comme des nouvelles destinations (Adepoju, 2000).

Fait davantage en rapport avec cette étude, les années 1990 ont vu une forte augmentation de la migration transsaharienne vers la Libye et d'autres pays d'Afrique du nord. Cette migration est bien moins connue que celle vers l'Afrique du Sud mais elle est plus importante si l'on tient compte du nombre de migrants concernés. Cette récente augmentation a été précédée d'une période plus longue de migration de faible ampleur des pays du Sahel vers les pays d'Afrique du Nord, y compris la Mauritanie. Depuis les années 1970 et 1980, la sédentarisation forcée et volontaire de nomades, les violents conflits et guerres qui ont fait rage au Sahel et au Sahara<sup>13</sup> ainsi que, peut-être, les sécheresses ont provoqué deux types de mobilité. D'une part, des (anciens) nomades et des commerçants (comme les Touaregs), appauvris, ont commencé à migrer pour travailler dans des chantiers de construction ou dans les champs pétrolifères du sud algérien et libyen. D'autre part, en raison des guerres récurrentes qui sévissent au Sahel et au Sahara, des milliers de réfugiés se sont installés dans des camps et dans les petites et grandes villes de Libye, d'Algérie et de Mauritanie depuis les années 1970 (Bredeloup & Pliez, 2005).

La Libye et, dans une certaine mesure, l'Algérie, ont assisté à une hausse du nombre de travailleurs immigrés originaires de pays voisins du sud comme le Mali, le Niger et le Tchad dans les régions étouffantes du Sahara où se trouvent les puits de pétrole, les mines et les nouvelles fermes mais où les nationaux refusent souvent d'aller travailler (Spiga, 2005). La Libye est rapidement devenue le pôle migratoire majeur d'Afrique du nord (Pliez, 2004a). Bien que la plupart des immigrants soient d'origine égyptienne et tunisienne, des Soudanais ainsi qu'un petit nombre d'ouest-africains (originaires surtout des pays voisins du Niger et du Tchad) ont également été autorisés à venir travailler.

Cette immigration est en général tolérée, voire appréciée. En Algérie, par exemple, des migrants du Nord du Mali et du Niger venus s'installer dans des villes du Sud comme Tamanrasset ont permis de combler le manque de main-d'œuvre locale et cadrent avec les mesures nationales de revitalisation du sud sous-peuplé par le développement des infrastructures et de la population (Spiga, 2005). Depuis les années 1960, la Mauritanie, faiblement peuplée, a également permis à de nombreux Sénégalais, Maliens, Guinéens et Gambiens de venir travailler comme pêcheurs (un travail que les Mauritaniens ont tendance à éviter) ou dans l'industrie minière du fer, ou encore dans les services locaux de la capitale Nouakchott et du port principal du pays, Nouadhibou. Certains migrants très éduqués deviennent enseignants dans les écoles privées, et les femmes travaillent dans des petits restaurants ou en deviennent propriétaires. D'autres migrants encore participent aux activités commerciales, comme les Sénégalais et les Nigériens qui travaillent dans l'exportation de poisson (séché) vers leurs pays d'origine (Oumar Ba & Choplin, 2005).

Cette première migration vers la Libye, l'Algérie et la Mauritanie a également posé les jalons d'une deuxième vague de migration transsaharienne plus importante qui va se produire après 1990. De nombreux anciens nomades, qui ont gardé des liens transsahariens étroits avec leur famille et proches et tirent profit de leurs réseaux commerciaux et de leur connaissance du désert, trouvent de nouveaux moyens d'existence en transportant des biens et des personnes le long des anciennes routes des caravaniers. Ces entrepreneurs, anciens migrants et anciens nomades, commencent à aider d'autres migrants à voyager en les transportant dans des camions et des pick-ups. C'est ainsi que les Touaregs du Mali et du Niger, les Toubous du Tchad et les Zaghawa du Soudan sont devenus les

---

<sup>13</sup> Comme le conflit entre la Libye et le Tchad, entre 1978 et 1987 ; la « Marche verte » du Maroc au Sahara Occidental en 1975 jusqu'à l'accord de cessez-le-feu signé entre le Maroc et le Polisario en 1991 ; la crise tchadienne de 1982 à 1990 ; et les rébellions touaregs au Mali et au Niger, de 1990 à 1997 (OCDE, 2006b ; Pliez, 2004a).



acteurs principaux des systèmes commerciaux et migratoires reliant l'Afrique du nord à l'Afrique subsaharienne (Bredeloup & Pliez, 2005).

Alors que la Mauritanie, l'Algérie et la Libye attirent nombre d'immigrés ouest-africains arrivés par voie terrestre, la présence de migrants subsahariens au Maroc et en Tunisie jusqu'au milieu des années 1990 se limite avant tout à un petit nombre d'étudiants, de commerçants, de travailleurs professionnels, de sportifs et à des réfugiés, principalement originaires des pays ouest-africains francophones ainsi que du Gabon et de la République démocratique du Congo (ancien Zaïre) (Boubakri, 2006 ; Goldschmidt, 2003). La migration par voie terrestre vers ces pays est alors relativement rare.

Ce schéma change radicalement dans les années 1990, sous l'influence partielle d'un changement majeur de la politique étrangère libyenne. Sur fond de détérioration économique et politique en Afrique de l'ouest, la Libye change radicalement l'orientation de sa politique étrangère, ce qui provoque de vifs mouvements migratoires transsahariens vers la Libye. L'embargo sur le trafic aérien et sur les armes que le Conseil de Sécurité impose à la Libye entre 1992 et 2000 va jouer un rôle involontaire mais décisif dans cette augmentation sans précédent de la migration transsaharienne et du renforcement des routes et réseaux migratoires transsahariens qui en découle. Déçus par le peu de soutien que les pays arabes semblent lui exprimer pendant l'embargo, le dirigeant libyen Kadhafi se lance dans une profonde transformation de la politique étrangère libyenne, dans laquelle il se place comme un leader africain (Pliez, 2005). Afin de lutter contre les effets de l'embargo sur le trafic aérien et l'isolement international qui va suivre, la Libye facilite l'entrée dans le pays par voie terrestre (Hamood, 2006, p. 17 et 18). Dans le cadre de sa nouvelle politique panafricaine, Kadhafi commence à inciter en particulier les Africains subsahariens à venir travailler en Libye, dans un esprit de solidarité panafricain (Boubakri, 2004 ; Pliez, 2002 ; Pliez, 2004a).

La Libye, qui, traditionnellement, attirait surtout les migrants nord-africains (égyptiens et tunisiens en majorité) devient alors une destination de premier ordre pour les migrants subsahariens (Boubakri, 2004 ; Hamood, 2006 ; HRW, 2006). Au début des années 1990, la plupart des migrants viennent des pays voisins comme le Soudan, le Tchad et le Niger qui, par la suite, se transforment en pays de transit pour les migrants originaires d'un nombre beaucoup plus important de pays subsahariens (Bredeloup & Pliez, 2005). Même si la plupart des migrants ne bénéficie d'aucun droit fondamental et qu'il y a régulièrement des expulsions, leur présence est en général tolérée. En 1988, la Libye joue un rôle clé dans la création de la Communauté des États sahélo-sahariens, qui regroupe actuellement 23 pays d'Afrique<sup>14</sup> et dont l'objectif est de créer un bloc régional uni afin de promouvoir la libre circulation de personnes, de capitaux et de biens (Hamood, 2006). Outre la politique panafricaine pratiquée par la Libye, l'augmentation de l'immigration subsaharienne est également due à une tendance plus générale de restructuration et de segmentation du marché du travail libyen. Comme cela s'est produit dans les États du Golfe, le déclin économique entraîné par la diminution du prix du pétrole et les sanctions conduit à une « indigénisation » de la main-d'œuvre libyenne à partir des années 1980. Cependant, l'économie et les services publics de la Libye sont déjà devenus extrêmement dépendants de la main-d'œuvre étrangère. Alors que les Égyptiens exercent surtout des métiers liés à l'agriculture et l'enseignement (Pliez, 2004a), les travaux manuels et non qualifiés reviennent progressivement aux migrants africains subsahariens.

Cela semble également lié au fait que les Nord-africains, qui ont accès à un marché du travail plus attractif dans les pays européens et du Golfe, rechignent de plus en plus à exercer ce genre d'emploi.

---

<sup>14</sup> Selon le site Internet de la CEN-SAD consulté le 19 mars 2006, les pays membres de cette organisation sont les suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Libéria, Libye, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo et Tunisie.

En outre, le développement sans précédent du secteur privé informel de faible envergure au cours des années 1990 fait augmenter davantage la demande de main-d'œuvre bon marché africaine (Pliez, 2005). Cela a conduit à une segmentation croissante du marché du travail libyen. Par exemple, alors que de plus en plus de propriétaires d'entreprises agricoles privées sont Libyens, les contremaîtres sont Égyptiens (fermiers) et les ouvriers agricoles sont originaires d'Afrique subsaharienne (Pliez, 2004a).

La hausse de la migration de main-d'œuvre vers la Libye panafricaine coïncide également avec une augmentation de la migration vers les pays d'Afrique du nord, même si celle-ci a lieu dans une moindre mesure. Au Maroc, par exemple, les premières vagues de migrants subsahariens qui, pour la plupart, voyagent par voie terrestre sont observées au milieu des années 1990. Cette tendance ne s'est véritablement accélérée qu'après 1997-1998 (Barros et al., 2002). Outre les Sénégalais, les Nigériens, les Maliens et les Ghanéens, plusieurs des ces premiers migrants sont des réfugiés. Parmi eux, certains fuient l'instabilité politique et les conflits militaires qui sévissent dans la région des Grands Lacs, surtout après la chute du président Mobutu<sup>15</sup> en République démocratique du Congo en mai 1997 et la guerre civile au Congo Brazzaville (1997-1999). Pour les Congolais comme pour un certain nombre de réfugiés originaires de pays ouest-africains comme le Libéria et la Sierra Leone (Lindstrom, 2002), le Maroc est considéré comme un endroit *relativement* sûr (Barros et al., 2002).

#### **2.4 D'une migration transsaharienne à une migration transméditerranéenne**

Jusque dans les années 1980, seul un nombre limité d'étudiants ouest-africains et de travailleurs hautement qualifiés migre en Europe ainsi qu'en Amérique du nord, selon les divisions linguistiques datant de l'époque coloniale (français ou anglais). Cette émigration est très faible par rapport à la masse de travailleurs migrants non qualifiés des pays du Maghreb qui partent en Europe. Seuls des travailleurs originaires du Cap Vert (qui ont essentiellement immigré au Portugal et aux Pays-Bas) (Carling, 2001) et de quelques poches situées dans le bassin du fleuve Sénégal au nord du pays et dans la région de Kayes à l'ouest du Mali (Findley, 2004 ; Martin et al., 2002) participent au mouvement de migrants nord-africains peu qualifiés vers l'Europe de l'ouest (principalement la France) dans les années 1960 et 1970 (De Haas, 2006b).

Depuis 1990, cependant, on a assisté à une augmentation spectaculaire de la migration vers l'Europe et l'Amérique du nord, principalement depuis le Nigéria, le Ghana et le Sénégal, de même qu'à une diversification géographique des destinations migratoires, qui s'étend au-delà des anciens pays colonisateurs que sont la France, le Royaume-Uni et le Portugal (Black et al., 2004 ; Van Hear, 1998). Cette migration concerne à la fois des migrants réguliers et qualifiés, comme le personnel de santé aux Royaume-Uni, aux Etats-Unis et dans les pays du Golfe, et des migrants plutôt peu qualifiés et souvent irréguliers qui s'orientent de plus en plus vers l'Italie et l'Espagne. Alors que la plupart des Ouest-africains entraient habituellement en Europe par avion, un changement des tendances se produit au tournant du siècle. Le durcissement des politiques européennes en matière de visa et l'intensification des contrôles migratoires aux aéroports et à d'autres points d'entrée pousse un nombre croissant de migrants ouest-africains à éviter les voies aériennes et maritimes officielles pour traverser la Méditerranée clandestinement depuis l'Afrique du nord, après avoir traversé le Sahara par voie terrestre.

Jusqu'à récemment, la plupart des Ouest-africains traversait le Sahara pour aller travailler en Libye. Depuis la fin des années 1990, un changement fondamental s'est cependant produit lorsque les migrants subsahariens ont commencé à rejoindre le flux de Maghrébins qui avaient déjà commencé à

---

<sup>15</sup> Le Maroc a d'ailleurs accordé l'asile politique à l'ancien président Mobutu lui-même. Il y est mort et a été enterré là-bas en 1997.

traverser la Méditerranée clandestinement à bord de *pateras* (bateaux de pêcheurs) depuis que l'Italie et l'Espagne avaient introduit des obligations de visas pour les travailleurs nord-africains au début des années 1990. Cette augmentation a été d'une telle ampleur que depuis 2000, les Africains subsahariens ont dépassé les Nord-africains et constituent désormais le groupe de migrants le plus important intercepté par les gardes-frontières européens. De cette manière, les migrants subsahariens ont établi un lien vital entre le système migratoire transsaharien renaissant et le système migratoire euro-méditerranéen déjà établi.

La présence croissante d'Ouest-africains en Libye et dans d'autres pays d'Afrique du nord, la demande continue en main-d'œuvre immigrée en Europe (du sud), où les salaires et les conditions de vie sont bien meilleurs qu'en Libye, ainsi que les réseaux bien établis de passeurs qui aident les Maghrébins à traverser la Méditerranée ont été autant de conditions nécessaires à ce changement fondamental du paysage migratoire Afrique-Europe. Cependant, les vives réactions anti-immigrants qui ont lieu en Libye à la suite de violentes manifestations anti-immigrants en 2000 semblent être essentielles pour comprendre pourquoi cette année-là représente, par bien des aspects, un tournant dans la migration ouest-africaine vers l'Afrique du nord et l'Europe, qui se caractérise par 1) une nouvelle diversification des routes migratoires transsahariennes, 2) une forte hausse du nombre d'Ouest-africains qui migrent en Algérie, au Maroc et en Tunisie, en passant par la Libye mais aussi, de plus en plus, en s'y rendant directement 3) une augmentation soudaine du nombre d'Ouest-africains qui traversent la Méditerranée<sup>16</sup>.

En septembre 2000, de violentes altercations entre des Libyens et des travailleurs africains provoquent la mort de 130 migrants subsahariens, bien que, selon les autorités libyennes, seules six personnes seraient mortes (Pliez, 2004a). Pour tenter de répondre à l'animosité croissante de la population envers les immigrés, à qui l'on impute l'augmentation de la criminalité, des maladies (VIH/SIDA) et des tensions sociales, les autorités libyennes prennent une série de mesures répressives. Il s'agit entre autres de l'application de règles plus strictes en matière d'immigration, de la détention longue et arbitraire d'immigrés, dans des mauvaises conditions, dans des prisons et des camps, de mauvais traitements et du rapatriement volontaire ou forcé de dizaines de milliers d'immigrés, dont des demandeurs d'asile, la plupart originaires du Niger, du Tchad, du Soudan, du Nigéria et du Ghana (Hamood, 2006 ; Pliez, 2004a ; Schuster, 2005). Les expulsions vont continuer dans les années suivantes. Entre 2003 et 2005, le gouvernement libyen aura expulsé 145 000 migrants irréguliers environ, la plupart originaire de pays subsahariens (HRW, 2006).

Il est important de souligner que la politique migratoire libyenne a été, de façon générale, extrêmement irrégulière, les expulsions de travailleurs immigrés se produisant souvent. De telles (menaces d') expulsions ont souvent été le reflet des variations dans les relations diplomatiques de la Libye (Beauge & Burgat, 1986 ; Labib, 1979 ; Pliez, 2004a)<sup>17</sup>. Ces mesures de répression comportent une dimension raciste particulièrement forte et semblent avant tout être une réaction des autorités libyennes au fort ressentiment populaire envers les travailleurs immigrés noirs africains,

---

<sup>16</sup> Entre 1999 et 2000, le pourcentage de migrants non-Marocains (principalement des Subsahariens) arrêtés aux îles Canaries est passé de 11,8% à 63,2 % (Coslovi, 2007).

<sup>17</sup> Par exemple, entre 1966 et 1985, il n'y a eu pas moins de huit vagues expulsions de travailleurs tunisiens de Libye, de même que trois réouvertures de frontière (Pliez, 2000a). En 1985, 80 000 travailleurs tunisiens et égyptiens ont été expulsés lorsque la Libye a reproché à la Tunisie et l'Égypte d'être proaméricains. En 1995, la Libye a annoncé qu'elle projetait de renvoyer chez eux, par avion, 500 000 Soudanais, 300 000 Tchadiens, 250 000 Maliens et d'autres migrants originaires de pays subsahariens afin d'essayer de gagner le soutien de ces pays dans sa demande visant à lever ou assouplir les sanctions de l'ONU (*Migration News*, septembre 1995). Finalement, 335 000 migrants auraient quitté le pays, dont 200 000 auraient été expulsés. Des Palestiniens et des Mauritanais auraient également été expulsés, officiellement en raison de la signature des accords d'Oslo et des liens diplomatiques que la Mauritanie a tissés avec Israël. Les pénuries de main-d'œuvre qui ont suivi ont entraîné le recrutement actif de travailleurs irakiens (Pliez, 2004a).

alors que les expulsions précédentes servaient avant tout les objectifs de la Libye en matière de politique extérieure. Cependant, l'État libyen va bientôt instrumentaliser ces mesures de répression à des fins de politique extérieure en les présentant aux pays européens comme une contribution à la « lutte contre la migration irrégulière » dans l'espoir de pouvoir se réintégrer dans la communauté internationale.

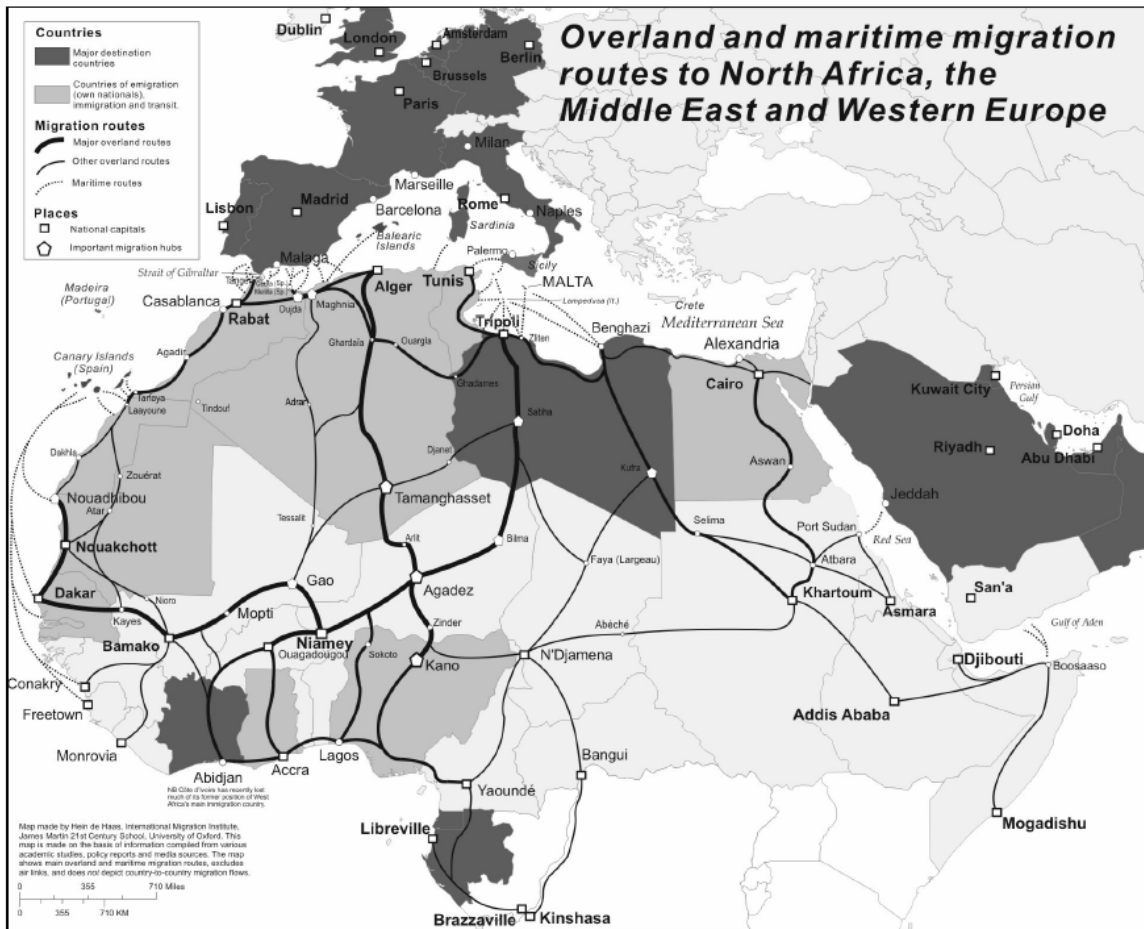
La migration d'Afrique subsaharienne s'est tout de même poursuivie en raison d'un besoin persistant en main-d'œuvre immigrée bon marché en Libye mais elle est devenue de plus en plus irrégulière<sup>18</sup>. Cependant, la répression croissante exercée en Libye a sûrement contribué au détournement partiel des mouvements migratoires transsahariens déjà bien établis d'Agadez, au Niger, non pas vers la Libye mais en direction de l'Algérie et, de là, du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie. Le fait que ces pays aient enregistré depuis 2000 une forte augmentation de migrants originaires d'une palette de plus en plus diverse de pays ne semble pas être une coïncidence. Outre la migration de réfugiés originaires de pays comme la République démocratique du Congo, la Sierra Leone et le Libéria, une migration (de travail avant tout) provient de nouveaux pays comme le Nigéria, le Sénégal, la Gambie, le Libéria, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Burkina Faso, le Niger, le Soudan, la République centrafricaine et le Cameroun.

Depuis le Maroc et la Tunisie, un nombre croissant de migrants et de réfugiés sub-sahariens a rejoint les Maghrébins qui tentent d'entrer dans les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla ou de traverser le Détroit de Gibraltar pour aller en Espagne, ou encore de partir de Tunisie pour se rendre en Italie (Lampedusa, Pantalleria ou la Sicile) (Barros et al., 2002 ; Boubakri, 2004). En outre, de plus en plus de migrants subsahariens en Libye ont essayé de passer directement en Italie ou à Malte en partant des côtes libyennes. La Libye est donc passée de pays de destination à pays de destination *et* de transit.

---

<sup>18</sup> Soulignons qu'en Libye, la différence entre les migrants réguliers et irréguliers a toujours été arbitraire. Même dans les années 1990, la plupart des migrants sub-sahariens ne se déclarait pas auprès des autorités libyennes.

**Routes migratoires terrestres et maritimes vers l'Afrique du nord, le Moyen-Orient et l'Europe occidentale (en anglais uniquement).**



### **3. Le processus migratoire : routes, méthodes et motivations**

#### **3.1 *Les routes migratoires transsahariennes et maritimes***

Les migrants empruntent de nombreuses routes terrestres, maritimes et aériennes pour atteindre leurs destinations en Afrique du nord et en Europe. En raison de politiques d'immigration européennes de plus en plus restrictives et d'une intensification des contrôles migratoires, les migrants font davantage confiance aux routes terrestres, même si ceux qui peuvent se le permettre effectuent en avion une partie au moins de leur voyage pour l'Afrique du nord. De nombreuses études empiriques donnent fortement à penser que le voyage transsaharien s'effectue généralement en plusieurs étapes et peut durer d'un mois à plusieurs années. Souvent, en cours de route, les migrants et les réfugiés s'établissent temporairement dans les villes situées aux carrefours migratoires pour y travailler et gagner suffisamment d'argent afin de poursuivre leur voyage, généralement dans des camions ou en pick-up (Barros et al., 2002 ; Brachet, 2004 ; Collyer, 2005 ; Escoffier, 2006). Le Cameroun, le Nigéria, la Mauritanie, l'Algérie et la Libye semblent être les pays de prédilection pour faire un arrêt car il y est relativement facile de trouver du travail comme maçon, gardien, commerçant, cordonnier, tailleur, nettoyeur ou employé(e) domestique. Certains migrants finissent par s'installer dans ces villes comme ouvrier, entrepreneur ou passeur (Escoffier et Lahlou, 2002, p. 24).

Bien qu'il existe une multitude de routes transsahariennes, jusque récemment, une majorité de migrants entrait au Maghreb à partir d'Agadez, au Niger. Agadez est située aux carrefours historiques des routes migratoires qui, souvent, reprennent en partie d'anciennes routes commerciales (des caravanes) transsahariennes et sahéennes et s'étendent maintenant sur toute la zone du Sahel, jusqu'au cœur de l'Afrique tropicale occidentale et centrale. Il existe deux itinéraires principaux pour se rendre à Agadez. Les migrants originaires de pays d'Afrique de l'ouest comme le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo ou le Bénin passent en général par Niamey, la capitale du Niger. Ceux qui viennent du Nigéria, du Congo, du Congo-Brazzaville et d'autres pays d'Afrique centrale passent directement depuis le Nigéria, après s'être en général regroupés dans les villes de Sokoto et Kano, au nord du pays (Barros et al., 2002).

D'Agadez, les routes migratoires bifurquent vers les oasis de Sebha en Libye (via l'oasis de Dirkou) au nord-est et vers Tamanrasset dans le sud algérien, au nord-ouest. De Sebha, au sud de la Libye, les migrants vont à Tripoli et dans autres villes côtières ou en Tunisie ; de la côte, les migrants prennent le bateau soit pour Malte, soit pour les îles italiennes de Lampedusa, de Pantalleria et de la Sicile. Certaines routes migratoires, qui relient le Soudan à l'oasis de Kufra au sud-est de la Libye, sont principalement utilisées par les migrants originaires du Soudan (surtout de la région du Darfour), d'Éthiopie et d'Érythrée. D'autres relient le Tchad à la Libye et sont utilisées par les Nigériens, les Camerounais, les Congolais et les Soudanais. Une majorité d'Égyptiens entrent en Libye en passant directement par la côte méditerranéenne. La politique panafricaine de la Libye a aussi joué un rôle clef en connectant le système migratoire de la vallée du Nil (Afrique de l'est) au système migratoire euro-méditerranéen. Un nombre croissant d'Égyptiens qui, depuis longtemps, migrent en Libye pour travailler, mais également de migrants et de réfugiés du Soudan, de Somalie, d'Érythrée et d'Éthiopie, va en Italie en passant par la Libye. Leur destination (temporaire) principale reste Le Caire mais, maintenant, ils tentent de plus en plus de migrer vers l'Europe en passant par la Libye depuis le Soudan, le Tchad ou l'Égypte (Drozdz & Pliez, 2005, p. 71 ; Hamood, 2006).

De Tamanrasset en Algérie, les migrants vont dans les villes du nord ou entrent au Maroc par la frontière entre Maghnia et les zones situées à l'est et à l'ouest d'Oujda, au Maroc. Bien que la frontière entre l'Algérie et le Maroc soit fermée depuis 1994, il est assez facile de la franchir de

nuit, accompagné d'un passeur marocain ou algérien, en traversant un *no man's land* de 14 km (Barros et al., 2002). D'Oujda, au Maroc, les migrants essaient d'entrer en UE, soit en traversant la mer à partir de la côte nord, soit en entrant dans les enclaves espagnoles de Ceuta ou Melilla. Certains vont également à Rabat et Casablanca, où ils s'installent au moins temporairement. Depuis 1999, une politique plus stricte appliquée dans le Détroit de Gibraltar a mené à une diversification générale des points de traversée. Un nombre croissant de bateaux a commencé à partir de la côte nord-ouest atlantique ou de la côte est méditerranéenne, voire même d'Algérie. Après 2001, un nombre rapidement grandissant de migrants au Maroc s'est déplacé vers le sud, au Sahara Occidental, afin de passer aux îles Canaries, un territoire espagnol situé dans l'océan Atlantique. Une intensification des patrouilles de frontière sur la côte tunisienne a également entraîné une diversification des points de tentative de traversée et un nombre croissant de migrants partent désormais directement de la côte libyenne occidentale et, plus récemment, de la côte algérienne orientale, pour aller en Sardaigne.

À l'extrémité ouest du continent, et en réponse probablement à l'intensification des contrôles aux frontières et aux répressions au Maghreb, on a assisté à une forte augmentation de migrants qui évitent de traverser le Sahara pour arriver au Maghreb en voyageant directement par mer des côtes mauritaniennes, cap verdiennes, sénégalaises et d'autres côtes d'Afrique occidentale aux îles Canaries sur des pirogues (bateaux de pêche traditionnels en bois). Ces pays sont donc devenus de nouveaux pays de migration de transit. Par exemple, Nouadhibou, une ville en plein essor située au nord de la Mauritanie, qui est traditionnellement une destination pour les migrants ouest-africains, s'est récemment transformée en un carrefour migratoire important duquel de nombreux ouest-africains (Sénégalais, Guinéens, Ghanéens, etc.) tentent la traversée en pirogue ou en se cachant dans des cargos pour aller aux îles Canaries. D'autres essaient d'aller de Mauritanie au Maroc par voie terrestre, en passant par le Sahara occidental (Oumar Ba & Choplin, 2005).

En 2006, la migration par bateau aux îles Canaries a connu une forte hausse. En 2007, alors que le nombre d'arrivées aux îles Canaries semble être redescendu aux niveaux enregistrés en 2006, en raison sans doute d'une augmentation des patrouilles en mer, un nombre croissant de bateaux partent de la côte algérienne pour aller à l'île italienne de Sardaigne (*La Repubblica*, 2007). Alors que la migration par pirogue aux îles Canaries est un phénomène nouveau, la migration irrégulière sur de plus grandes embarcations est, elle, plus courante. Un nombre inconnu mais probablement important de migrants ouest-africains embarque illégalement sur des bateaux de grande taille (en général des cargos) qui mettent directement le cap sur les îles Canaries ou le continent européen (Oumar Ba & Choplin, 2005 ; Pastore et al., 2006 ; Van Liempt, 2007)<sup>19</sup>.

Ces dernières années, des migrants de Chine, d'Inde, du Pakistan et du Bangladesh ont aussi commencé à émigrer au Maghreb par les routes sahariennes. La plupart voyage en avion d'Asie jusqu'aux capitales d'Afrique occidentale, en passant parfois par les États du Golfe. De là, ils suivent le tracé saharien normal qui passe par le Niger et l'Algérie jusqu'au Maroc. D'autres entrent en Afrique du nord par l'Égypte pour aller en Libye et en Tunisie, d'où ils traversent pour l'Italie et Malte (Simon, 2006, p. 9). En 2007, un nombre croissant d'Asiatiques a rejoint les Africains dans la traversée de l'océan Atlantique depuis les côtes occidentales africaines jusqu'aux îles Canaries. Ce phénomène est lié à la fermeture effective de la route « mer Rouge

---

<sup>19</sup> Par exemple, Van Liempt (2007) avance que les ports néerlandais sont utilisés pour le trafic d'êtres humains. Elle mentionne le rapport du Service néerlandais de l'immigration et de la naturalisation, selon lequel 91% de demandeurs d'asiles guinéens disent être entrés aux Pays-Bas par bateau. Ce serait également le cas pour 35% et 34% des demandeurs d'asile originaires du Libéria et de la Sierra Leone, respectivement. Pastore et al. (2006) donne l'exemple d'un bateau qui est parti de la côte guinéenne en direction de l'Italie par le Détroit de Gibraltar. Carling (2007b) évoque le rôle du Cap Vert en tant que pays de transit vers les îles Canaries.

– du Canal de Suez » pour les migrants asiatiques irréguliers après 2002 (Cuttitta, 2005). Boubakri (2004, p. 3) mentionne également la présence de Kurdes, d'Irakiens et de Palestiniens parmi ces migrants.

Cela montre bien la complexité et les connexions mondiales croissantes de la migration ouest-africaine, un processus dans lequel la migration ouest-africaine, transsaharienne et euro-méditerranéenne et les systèmes migratoires mondialisés sont de plus en plus interconnectés.

### **3.2 Facteurs encourageant l'établissement ou le transit**

Le terme couramment utilisé de « migrants de transit » peut être souvent trompeur, ceci pour trois raisons. Premièrement, le voyage vers l'Afrique du nord peut prendre des mois, voire des années et se divise souvent en étapes, conformément aux tendances migratoires traditionnelles par palier, en vigueur dans beaucoup de pays africains. En route, les migrants et les réfugiés s'établissent souvent dans des villes de façon temporaire afin de travailler et d'économiser de l'argent pour la suite de leur voyage (Barros et al., 2002 ; Bredeloup & Pliez, 2005 ; Collyer, 2006). Un nombre important de migrants finit par rester dans ces villes.

Deuxièmement, un établissement au moins temporaire en Afrique du nord constitue la règle plutôt que l'exception. La Libye et, dans une moindre mesure, l'Algérie et la Mauritanie sont des destinations pour les travailleurs migrants. Pour un nombre limité d'étudiants, de professionnels et de sportifs subsahariens, la Tunisie et le Maroc représentent également des destinations possibles (Barros et al., 2002 ; Bredeloup & Pliez, 2005).

Troisièmement, une proportion considérable de migrants qui n'a pas pu ou n'a pas voulu s'aventurer à entrer en Europe préfèrent s'installer à plus long terme en Afrique du nord, qu'ils considèrent comme une deuxième meilleure option, plutôt que de retourner dans leur pays d'origine, plus instable, plus précaire et beaucoup plus pauvre. La répression croissante exercée par la Libye et d'autres pays d'Afrique du nord a poussé un nombre de plus en plus important de travailleurs migrants en Europe. Cependant, plusieurs études montrent qu'une vaste majorité de migrants qui sont « coincés » en Afrique du nord ne souhaitent pas rentrer chez eux. Comme ils ont investi des ressources importantes personnelles ou familiales pour pouvoir atteindre l'Afrique du nord et disposent souvent de contacts avec les migrants qui ont réussi à entrer en Europe, les migrants ne veulent généralement pas abandonner leur projet si près du but. Par conséquent, ceux qui sont expulsés des pays nord-africains reviennent souvent (cf. Barros et al., 2002 ; CIMADE, 2004 ; Escoffier, 2006 ; Goldschmidt, 2006).

La répression croissante en Afrique du nord, et particulièrement en Libye, a sûrement joué un rôle important dans la décision de continuer à migrer (Barros et al., 2002), c'est-à-dire de devenir des migrants « de transit ». Par exemple, Escoffier et Lahlou (2002, p. 23) mentionnent le cas de migrants originaires du Nigéria, du Tchad et du Soudan qui ont fui la Libye pour aller au Maroc après les violentes émeutes contre les migrants subsahariens en 2000. Cependant, un nombre considérable de migrants et de réfugiés qui tentent de migrer en Europe reste « coincé » dans des pays comme le Maroc car ils n'ont pas les moyens de traverser et ont donc tendance à rester pendant des périodes de plus en plus longues (Collyer, 2006 ; Lahlou & Escoffier, 2000). Cela montre combien il est difficile d'utiliser le terme « migrant de transit » pour identifier ces personnes car, selon les expériences qu'ils vivent, leurs motivations et aspirations varient souvent au cours du voyage. Les pays considérés, au départ, comme des pays de transit peuvent devenir des pays de destination, et vice versa.



Contrairement à l'idée générale selon laquelle l'Afrique du nord est une zone de transit ou une « salle d'attente » pour les migrants qui attendent de pouvoir aller en Europe en traversant la mer, il existe probablement plus de migrants africains subsahariens qui habitent en Afrique du nord qu'en Europe. L'augmentation de la migration transsaharienne et de l'établissement de migrants a joué un rôle clef en redonnant vie aux anciennes routes commerciales (caravanières) transsahariennes et aux villes (oasis) du désert au Mali (Gao), au Niger (Agadez), au Tchad (Abéché), en Libye (Sebha et Kufra), en Algérie (Tamanrasset et Adrar) et en Mauritanie (Nouadhibou) par le biais d'une augmentation croissante de la migration, de l'installation de migrants et du commerce avec lequel la migration est fortement liée (Bensaad, 2003 ; Boubakri, 2004 ; Bredeloup & Pliez, 2005 ; Spiga, 2005). Ces villes comptent désormais un nombre important de Subsahariens résidant. Par exemple, la population de la ville saharienne en plein essor de Tamanrasset, au sud de l'Algérie, est passée de 3 000 personnes en 1966 à 65 000 personnes en 1998. Plus de la moitié de la population actuelle (49 000) serait d'origine subsaharienne (Spiga, 2005).

Outre le renouveau des villes du désert et des oasis du Mali, du Niger, du Tchad, de la Mauritanie, de l'Algérie et de la Libye situées sur les routes migratoires transsahariennes, la plupart des grandes villes d'Afrique du nord comme Rabat, Oran, Alger, Tunis, Tripoli, Benghazi et le Caire comptent une grande communauté de migrants subsahariens qui se sont installés de façon plus ou moins volontaire (Boubakri, 2004, p. 4 ; Bredeloup & Pliez, 2005, p. 11 et 12). Ces immigrés se concentrent souvent dans des quartiers précis (Alioua, 2005 ; Oumar Ba & Choplin, 2005). Bien qu'ils n'aient aucun statut juridique et qu'ils restent vulnérables à l'exploitation, les migrants subsahariens, y compris ceux qui vivent en dehors de la Libye, trouvent un emploi dans des niches spécifiques du secteur des services informels (nettoyage, vaisselle, travail domestique et baby-sitting), du bâtiment, du petit commerce, de la manufacture (tailleur, cordonnier), de l'agriculture, de la mécanique, de la pêche (en Mauritanie), du tourisme, de la coiffure « afro » et des clubs de football (Alioua, 2005 ; Boubakri, 2004). Il s'agit souvent de travaux difficiles que certains Maghrébins fuient (cf. Bredeloup & Pliez, 2005 : 12). D'autres essaient de poursuivre des études au Maroc et en Tunisie. C'est souvent là un moyen d'obtenir le statut de résident tout en donnant la possibilité de mettre un pied dans le marché du travail (Alioua, 2005 ; Boubakri 2004).

L'augmentation récente du nombre de raids dirigés contre les migrants et de la xénophobie en Afrique du nord ont rendu les migrants plus vulnérables à la discrimination. Les migrants qui sont restés « coincés » aux carrefours migratoires du Sahara (comme Kufra en Libye) en raison de la fermeture des frontières restent exposés à une dégradation des conditions de vie ou de travail (Drozd et Pliez, 2005, p. 78). Souvent, les migrants n'ont pas accès à l'assistance juridique, aux soins médicaux publics et à l'école. Leur statut irrégulier ainsi que l'accroissement des raids et des contrôles rendent les migrants plus vulnérables face à l'extorsion exercée par les autorités ou à l'exploitation grave sur le marché du travail et du logement. Au Maroc, les migrants vivent dans des conditions extrêmement dégradantes, entassés dans des maisons ou, parfois, dans des camps improvisés (Alioua, 2005 ; CIMADE, 2004 ; Collyer, 2006 ; Escoffier, 2006). Selon Collyer (2006), des Marocains louent des appartements à des migrants irréguliers deux ou trois fois plus chers qu'à leurs compatriotes. En outre, les migrants subsahariens qui travaillent au Maroc dans des marchés ou des cordonneries ne sont pas payés ; on leur donne les légumes invendus à la fin de la journée, ou alors un repas. Seuls les migrants disposant de qualifications précises qu'ils peuvent utiliser par eux-mêmes, comme réparer de l'électronique ou enseigner, ont réussi à gagner leur propre argent. Beaucoup dépendent de l'argent envoyé par la famille et les amis résidant en Europe ou même dans leur pays d'origine (Collyer, 2006).

### 3.3 Origines sociales et motivations des migrants

Les différentes données relatives au profil socio-économique des migrants ouest-africains irréguliers montrent que leur parcours est extrêmement varié (Escoffier, 2006). Il ressort qu'ils sont en général moins riches ou qualifiés que les étudiants et les travailleurs migrants réguliers, post-coloniaux et actuels, qui vont en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis (cf. Hernandez-Coss et al., 2007). Cependant, hormis le portrait classique de personnes désespérées fuyant la pauvreté, les migrants sont rarement issus des familles les plus pauvres. Ils proviennent en général d'une classe socio-économique moyenne et sont souvent originaires des zones urbaines de leurs pays. Un nombre important d'entre eux est allé à l'école secondaire ou à l'université (Escoffier, 2006 ; OCDE, 2006b ; Schoorl et al., 2000). Bien qu'une grande majorité de migrants soit des jeunes hommes, les femmes (qui, souvent, travaillent comme domestiques) et les enfants sont de plus en plus nombreux (Escoffier, 2006). Cela peut énormément varier d'un groupe d'immigrés à l'autre. En Italie, par exemple, 85% des immigrés cap verdiens sont des femmes qui, en majorité, travaillent comme employées domestiques, alors que 96% des Sénégalais sont des hommes travaillant comme marchands de rues (plusieurs sources sont citées dans Van Liempt, 2007).

Les coûts relativement élevés de la migration expliquent en partie pourquoi les migrants ouest-africains n'appartiennent généralement pas aux classes les plus pauvres de leur pays d'origine (Bensaad, 2005 ; OCDE, 2006b). Plutôt que de fuir la pauvreté, les migrants ont tendance à quitter leur pays car ils manquent de possibilités de s'accomplir et ne semblent pas trouver de réponse à leurs aspirations personnelles, ou parce qu'ils ont peur des persécutions et de la violence, ou pour les deux raisons à la fois (Collyer, 2006 ; Escoffier, 2006). D'après les chiffres sur les régularisations en Europe, les migrants irréguliers sont souvent instruits (Levinson, 2005). Cela correspond à l'idée générale selon laquelle une certaine augmentation des revenus et de l'éducation entraîne en général une plus grande *possibilité* et *aspiration* à migrer. Par conséquent, une pauvreté relative plutôt qu'absolue doublée d'un meilleur accès aux ressources financières et sociales semblent être les principaux moteurs de la migration sud-nord (De Haas, 2006d).

### 3.4 Entrée régulière/irrégulière en Europe

Dans les médias, les documents directifs et les travaux universitaires, on part en général du principe que la majorité des Ouest-africains entrent en Europe en traversant la mer sur des *pateras* de bois à peine en état de naviguer (du Maroc en Espagne) ou sur des pirogues (d'Afrique de l'ouest aux îles Canaries) (cf. Lutterbeck, 2006, p. 61). Cependant, ce prétendu « exode africain » fait l'objet d'une large couverture médiatique et ce type de migration est très *visible*, ce qui masque le fait que la majorité des immigrants irréguliers présents dans l'UE sont entrés de façon légale, avec une forme ou l'autre de visa, et qu'ils sont restés une fois leur visa expiré (Düvell, 2005). Lorsque cela est possible, les Africains du nord *et* de l'ouest évitent de se rendre en Europe à bord de ces dangereux bateaux de pêche. Par exemple, en 2002, seuls 10% de la population migrante irrégulière présente en Italie sont entrés illégalement dans le pays par voie maritime (Cuttitta, 2007).

Fait encore moins connu, il existe beaucoup d'autres façons d'entrer en Europe illégalement. Les migrants qui disposent de moyens financiers ou de réseaux suffisants obtiennent soit un visa touristique, soit un permis de résidence par mariage (qu'il soit vrai ou blanc) ou par contrat de travail arrangé ; ils voyagent avec des faux papiers ou avec ceux de personnes de leur famille qui leur ressemblent, ou encore voyagent par avion en utilisant le système dit du « via/via ». Certains tentent d'escalader les grillages qui entourent les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla au nord du Maroc ou tentent de les contourner à la nage. D'autres migrants embarquent à bord de navires à passagers ou de cargos plus sûrs qui partent d'Afrique de l'ouest et du nord pour l'Europe. Ils le font soit de façon clandestine, soit en soudoyant l'équipage du bateau ou les conducteurs des voitures, des camions ou des poids-lourds dans lesquels ils se cachent souvent (De Haas, 2003 ; Hammouda, 2005 ; Oumar Ba & Choplin, 2005 ; Simon, 2006 ; Van Liempt, 2007 ; van Moppes, 2006).

Cependant, l'importance relative du nombre des entrées en Europe en *patera* ou en pirogue semble être comparativement élevé pour les Africains de l'ouest car ils sont établis en Europe depuis peu. D'autres groupes immigrés, comme les nord-africains, qui y sont installés depuis plus longtemps, peuvent souvent davantage compter sur les réseaux de la famille élargie pour entrer en Europe avec un visa, des faux papiers ou en se cachant dans les voitures et les camionnettes d'autres migrants (De Haas, 2003). En 2003, la population légale de résidents marocains a augmenté avec presque cinq personnes pour une personne migrante marocaine interceptée par bateau, alors que, parmi les Maliens, c'est l'inverse qui s'est produit (Carling, 2007).

Des données provenant d'enquêtes du NIDI et d'Eurostat effectuées dans les années 90 parmi les migrants et les gens habitant la même maison en Italie, en Espagne, au Ghana, au Sénégal, au Maroc et en Égypte fournissent un autre aperçu sur la relative importance des différentes méthodes d'entrée (Schoorl et al., 2000). Bien que l'étude ne soit pas représentative, les résultats montrent que la plupart des migrants est entrée en Europe légalement et que, parmi les migrants irréguliers, la plupart y est restée à l'expiration du visa. Parmi les Sénégalais en Espagne et les Ghanéens en Italie qui ont répondu à l'enquête, 34% et 60%, respectivement, ont dit avoir respecté les règles en matière d'immigration, 15% et 7% sont entrés illégalement et 36% et 15% sont restés à l'expiration de leur visa alors que 14% et 18% n'ont pas répondu à la question. Parmi ceux qui ont dit être entrés illégalement ou être restés à l'expiration de leur visa, le pourcentage de ceux qui disent avoir réussi et de deux tiers ou plus (Schoorl et al., 2000). Cependant, ces résultats sont sans doute déformés en faveur des cas les plus réussis. En se fondant sur les données publiées par le Ministère de l'intérieur italien, on estime qu'en 2005, pas moins de 61% des migrants irréguliers étaient restés à l'expiration de leur visa (contre 75% en 2002-2003), 27% étaient rentrés dans le pays avec de faux papiers (contre 15% en 2002-2003) et 12% sont entrés clandestinement (contre 10% en 2002-2003) (Coslovi, 2007 ; ONUDC, 2006).

Une fois en Europe, beaucoup de migrants irréguliers parviennent à rester et s'installer. Une proportion importante mais non chiffrée de migrants subsahariens qui tentent d'entre illégalement sont arrêtés par la police et les gardes frontières européens. Seule une minorité de ceux arrêtés par les gardes frontières espagnols et italiens est finalement expulsée. En 2002 et 2003, un quart seulement environ des migrants irréguliers détenus en Espagne ont effectivement été expulsés et plus de 66 000 ont été relâchés (Carling, 2007). Mis à part le fait que la capacité d'expulsion est limitée, cette proportion vient du fait qu'il est difficile d'identifier les migrants. En effet, beaucoup d'entre eux détruisent leurs papiers pour éviter d'être expulsés, tandis que les demandeurs d'asile, les mineurs et les femmes enceintes ont souvent le droit de résidence (au moins temporaire) pour des raisons humanitaires (cf. Kastner, 2007). En outre, les pays africains subsahariens sont souvent peu disposés à collaborer aux réadmissions *forcées* d'un grand nombre de migrants irréguliers. Tous ces facteurs font que beaucoup de migrants appréhendés sont finalement relâchés après la période maximale de détention (40 jours en Espagne), avec un ordre d'expulsion, généralement ignoré. Après cela, soit ces migrants entrent en clandestinité dans le secteur informel, soit ils migrent vers d'autres pays européens.

En Europe, les liens coloniaux, la langue commune et la présence de membres de la famille et d'amis jouent un rôle important dans le choix de la destination. La division des langues coloniales (français/anglais) a encore beaucoup d'influence sur les tendances migratoires, même si elle a tendance à baisser (cf. Nwajiuba, 2005). De plus en plus de migrants restent en Espagne et en Italie, qui sont devenus les premières destinations migratoires en Europe depuis 1990. Dans ces pays, il est relativement aisé de trouver un travail irrégulier dans les secteurs étendus et florissants (formels et informels) de l'agriculture, du bâtiment et des services. D'autres migrants, comme beaucoup de Sénégalais et de Ghanéens, travaillent souvent seuls et sont impliqués dans le commerce. Au cours de la dernière décennie, un nombre important de migrant a obtenu des papiers de résidence par le

biais des vagues successives de régularisation en Italie, en Espagne et dans d'autres pays européens ou par d'autres moyens, comme le mariage ou un contrat de travail.

Les conditions de travail et de vie des migrants irréguliers en Europe sont devenues de plus en plus précaires. Selon la presse et certaines études empiriques, les migrants irréguliers sont souvent l'objet de discrimination et restent vulnérables à une forte exploitation de la part de leurs employeurs et des propriétaires de leur logement (Allasino et al., 2004 ; Gatti, 2006 ; Laganà, 2006 ; Van Liempt, 2007). Dans les pays du sud de l'Europe, l'économie parallèle généralisée attire non seulement l'immigration irrégulière mais décourage également la stabilisation des immigrants qui ont été régularisés par des mesures d'amnistie (Reyneri, 2001). Cela explique pourquoi des migrants régularisés continuent de travailler de façon irrégulière ou, parfois, retournent dans une situation de résidence irrégulière (Allasino et al., 2004 ; Levinson, 2005 ; Reyneri, 2001). La relative rareté des régularisations d'immigrés pose particulièrement problème pour les migrants irréguliers qui vivent en Europe du nord (Mazzucato, 2005). Selon Mazzucato (2005), il faut environ 10 ans aux migrants ghanéens qui vivent aux Pays-Bas pour obtenir un statut légal. Entre-temps, ils enchaînent souvent deux emplois de nettoyeur chaque jour et, une fois qu'ils sont réguliers, ont trop de problèmes physiques pour continuer à travailler et finissent par recevoir les allocations sociales de l'État néerlandais.

### **3.5 Les intermédiaires : passeurs et réseaux familiaux**

Les médias, les personnages politiques et de nombreux universitaires décrivent souvent les migrants « de transit » ouest-africains comme les victimes de réseaux de trafiquants sans scrupules et d'impitoyables passeurs aux mains de la criminalité. Cependant, les données empiriques fondées sur des recherches parmi les migrants laissent sous-entendre que le trafic est rare et qu'une majorité d'entre eux émigre de leur propre initiative (Alioua, 2005 ; Barros et al., 2002 ; Brachet, 2005 ; Collyer, 2006 ; Escoffier, 2006). Les passeurs ne font en général pas partie du crime organisé international ou centralisé, ou de structures hiérarchiques mafieuses mais sont souvent des personnes locales qui travaillent seuls ou en réseaux relativement petits. Il s'agit parfois d'anciens nomades, de migrants ou d'anciens migrants qui coopèrent avec la police locale et des fonctionnaires de frontière corrompus (cf. Brachet, 2005).

Les personnes qui font passer clandestinement des migrants en les embarquant dans des *pateras* ou des pirogues sont souvent d'anciens pêcheurs dont le travail serait devenu à peine rentable en raison notamment des gros bateaux européens qui viennent pêcher près des côtes sénégalaises et marocaines depuis que les accords de pêche passés avec l'UE les y autorisent (cf. Hoebink, 2005). En général, les migrants payent des passeurs pour la partie la plus difficile de leur voyage, qui implique en général un seul passage de frontière à la fois (Brachet, 2005 ; Collyer, 2006). Outre la traversée de la mer, les parties les plus difficiles d'un voyage transsaharien sont le désert et le passage à la frontière entre le Niger et la Libye ou l'Algérie. Le passage de frontières plus courtes, comme celui entre l'Algérie et le Maroc, où il existe un trafic d'êtres humains très important, est relativement bon marché (Barros et al., 2002).

Plus que les passeurs, ce sont les policiers, les soldats et les fonctionnaires des douanes corrompus et violents qui exigent de gros pots-de-vins, prennent tout l'argent ainsi que des objets indispensables comme les téléphones portables, qui représentent le plus grand danger pour les migrants lors de leur voyage transsaharien ou de leur séjour au Maghreb (Barros et al., 2002 ; Goldschmidt, 2006). Dans son étude relative à la route Agadez-Sebha entre le Niger et la Libye, Brachet (2005) indique qu'il existe une corruption à grande échelle parmi les fonctionnaires de police et des douanes qui font payer très cher les « droits de passage » aux migrants et aux passeurs.

Les migrants utilisent souvent les services de passeurs pour se protéger de ces pratiques abusives, qui semblent s'être aggravées depuis la récente augmentation des mesures répressives en Afrique du

nord. Bien que les passeurs aient souvent recours aux pratiques abusives, aux escroqueries et à la violence, on ne peut décrire les migrants comme étant des victimes passives qui sont recrutées et n'ont rien à dire. En fait, les passeurs offrent un service et il existe souvent un niveau d'interdépendance élevé entre eux et les migrants.

En se fondant sur une étude détaillée des dossiers des tribunaux italiens, Pastore et al. (2006) démythifient l'idée la plus répandue selon laquelle les images courantes de milliers de migrants en train de traverser la Méditerranée en bateau sont une preuve de l'existence de cartels criminels expérimentés, centralisés, hiérarchisés et actifs à travers le monde. Leur étude montre en effet que les organisations de passeurs ne sont pas des entités ou des mafias transnationales structurées mais plutôt des réseaux complexes et sans grande cohésion qui relient des groupes indépendants, de taille petite ou moyenne et disposant de compétences pratiques.

Cela vient corroborer avec les données empiriques et les critiques plus générales à l'encontre de l'opinion courante axée sur l'association entre migration et crime organisé international qui exclue en grande partie l'action des migrants et selon laquelle le passeur est une des *causes* principales de la migration (Neske, 2006 ; Salt, 2000 ; Thuno & Pieke, 2005 ; Van Liempt, 2007). En tant que clients des passeurs, les migrants sont bel et bien actifs et suivent une stratégie de réduction des risques, ce qui rend le passage en fraude différent de toute autre activité criminelle comme la traite d'être humains ou le passage en contrebande de biens illicites (Bilger et al., 2006). En fait, de nombreux passeurs ont été eux-mêmes des migrants et les migrants expérimentés remplissent également le rôle de passeur. Par conséquent, le passage en fraude ne devrait certainement pas être vu comme une *cause* de la migration irrégulière, même s'il sert à justifier la mise en place de mesures politiques destinées à « lutter contre la migration irrégulière ». Au contraire, l'importance croissante des passeurs est plutôt une *réponse* à la répression et aux restrictions croissantes en matière d'immigration (cf. Van Liempt & Doornik, 2006).

Bien que la migration irrégulière d'Afrique de l'ouest soit en général associée à la traite d'être humains, il existe en fait très peu de données venant confirmer qu'il existe une traite d'être humains d'Afrique de l'ouest en Europe. La traite des travailleuses du sexe nigérianes vers des pays européens comme l'Italie et peut-être également vers ceux du Golfe constitue la seule exception incontestable à cette règle (Carling, 2006 ; Okonofua et al., 2004). Cette traite a évolué au cours des années 1990, lorsque, en raison de restrictions migratoires croissantes, les femmes migrantes ont dû avoir recours à des prêts importants pour pouvoir migrer. Les trafiquants en ont profité en les forçant à se prostituer pour pouvoir rembourser leurs dettes (Carling, 2006). Bien que la plupart des femmes sache qu'elle va travailler comme prostituée, elles ne sont souvent pas conscientes des conditions de travail difficiles et du montant réel de leur dette. Cependant, après avoir remboursé leur dette en une à trois années, elles sont libres et peuvent finalement devenir les « maquerelles » d'autres prostituées. La réciprocité entre les prostituées et les trafiquants (de sexe féminin également) et la perspective d'une ascension au sein des organisations de passeurs sont de fortes incitations à adhérer au pacte (Carling, 2006). Par conséquent, même dans les cas de traite, les migrants ont souvent une certaine marge de manœuvre.

Même si une vaste majorité de migrants semble utiliser des passeurs, ils migrent avant tout de leur propre initiative. La migration vers l'Europe devient de plus en plus chère en raison des contrôles accrus aux frontières et le prix à payer pour passer en fraude semble avoir augmenté au même rythme. La traversée du Sahara peut facilement coûter des centaines de dollars, dépensés pour payer les pots-de-vins, les passeurs, le transport et le coût de la vie. En 2003, le prix d'une traversée illégale par bateau du Maroc en Espagne était de 200 dollars pour un mineur, de 500 à 800 dollars pour un Marocain et jusqu'à 800 à 1 200 dollars pour un Ouest-africain (Lahlou, 2003). Le prix d'une traversée Libye-Italie semble être plus ou moins similaire. L'ONUDC (2006) cite des rapports de presse qui mentionnent le prix de 880 USD pour une traversée du Maroc aux îles Canaries, de 385 à 1 260 USD pour une traversée de Nouadhibou aux îles Canaries et de 480 à 1 930 USD pour

une traversée du Sénégal aux îles Canaries. Une traversée plus sûre de la Mauritanie aux îles Canaries à bord d'un cargo pourrait coûter entre 2 500 et 3 000 euros, une somme à répartir entre les passeurs locaux et les membres de l'équipage du cargo. Un embarquement clandestin à bord d'un tel bateau coûterait environ 500 euros (Oumar Ba & Choplin, 2005). Selon Collyer (2006), les Bangladeshi payent 6 000 euros et 8 000 euros pour voyager par avion de Dhaka jusqu'à Dubaï, puis Bamako, pour ensuite traverser le Maroc par voie terrestre et enfin utiliser la voie maritime (apparemment en jet ski) pour aller à Ceuta.

Bien que les prix varient, ils représentent une somme considérable si l'on tient compte des revenus moyens en Afrique de l'ouest. Selon Collyer (2006 : 26), les migrants et les réfugiés au Maroc auraient dépensé l'équivalent de plusieurs mois, voire plusieurs années de salaires moyens dans leurs pays d'origine. Pourtant, selon Pastore et al., (2006), le prix d'un passage en fraude est toujours plus bas que ce que les migrants devraient s'attendre à payer pour des options plus sûres comme un visa légal de tourisme, des faux papiers ou l'organisation d'un mariage blanc. Par conséquent, le prix d'un passage en fraude ne peut augmenter au-delà d'un certain seuil (Pastore et al., 2006). Les passeurs ont également des coûts élevés et doivent souvent soudoyer les fonctionnaires concernés. Le passage en fraude ne serait donc pas un commerce aussi lucratif qu'on le pense généralement.

En focalisant sur le fait que le passage en fraude et la traite d'être humains sont les « causes » de la migration, on oublie également que les réseaux de famille, d'amis et de connaissances jouent un rôle prépondérant en facilitant la migration et que leur présence à l'étranger tend à déterminer la destination des migrants. Parmi les migrants sénégalais et ghanéens qui ont participé à l'enquête de Schoorl et al., (2000), la famille et, dans une moindre mesure, les amis, constituent la principale source d'information sur le pays de destination. Avant leur départ, les migrants sont souvent mieux informés sur les possibilités de travail et sur les salaires que sur la réglementation en matière de migration elle-même. En s'appuyant sur des entretiens avec des migrants marocains et sénégalais en Espagne et avec des migrants égyptiens et ghanéens en Italie, Herman (2006) a souligné que pour la plupart des migrants, les réseaux existants d'amis, de famille et connaissances sont extrêmement importants lorsqu'ils entreprennent leur voyage.

Les données empiriques disponibles tendent à montrer que la migration est souvent un investissement familial plutôt qu'un geste désespéré. La migration en Afrique de l'ouest (Hampshire, 2002) ou à partir de cette région vers l'Europe (Wouterse, 2006) est en général un choix délibéré et un investissement réalisé par des foyers et des familles assez riches dans l'espoir d'améliorer leurs moyens d'existence. Les économies des foyers sont souvent mobilisées et des biens, comme la terre, souvent vendus pour pouvoir payer la migration d'un membre de la famille. Les migrants installés dans le pays de destination facilitent également le passage d'autres membres de la famille et d'amis en fournissant des informations et un logement. Ils jouent également un rôle important en facilitant la migration par l'obtention de visas ou de permis de résidence, ou par le paiement de leur passage d'Afrique du nord en Europe (Alioua, 2005 ; Goldschmidt, 2006 ; Mazzucato, 2005). De nombreux migrants transsahariens obtiennent une aide financière de la part de leur famille ou amis vivant dans leur pays d'origine, en Afrique du nord ou en Europe, avec lesquels ils sont fréquemment en contact grâce aux téléphones portables, devenus omniprésents (Alioua, 2005 ; Collyer, 2006 ; Escoffier, 2006).

## 4. Quantification des modèles migratoires à partir de l'Afrique de l'ouest

### 4.1 Principaux pays d'origine

Il est impossible d'établir des chiffres précis sur le nombre d'Ouest-africains qui quittent chaque année leur pays à la recherche d'autres destinations, dans la région ou ailleurs. Toutefois, en triangulant le plus grand nombre de données possible, cette section vise à vérifier les tendances générales de la migration ouest-africaine en Afrique du nord et en Europe au cours des dix dernières années. Le tableau 1 montre les estimations bilatérales des stocks de migrants en se fondant sur la matrice récemment élaborée par l'Université du Sussex et la Banque mondiale (cf. Parsons et al., 2005; Ratha & Shaw, 2007)<sup>20</sup>. Il est important de souligner que les chiffres indiqués doivent être interprétés avec la plus grande prudence car ils se fondent sur des données de qualité variable et, pour certains pays, les chiffres n'ont été obtenus que par estimation.

À première vue, ces données semblent illustrer la variété des tendances migratoires d'Afrique de l'ouest : certains pays (Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal) ont un stock estimé d'émigrés plus important que le stock estimé d'immigrés alors que d'autres (Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Gambie et Tchad) ont une population d'immigrants estimée supérieure à la population d'émigrants. Les populations immigrante et émigrante d'autres pays (Cameroun, Nigéria, Sierra Leone et Togo) semblent plus ou moins s'équilibrer.

**Tableau 1. Estimations des populations d'émigrants et d'immigrants en Afrique de l'ouest et du nord**

	Population (2000)	Stock d' émigrants	% population	Stock d'immigrants	% population	Stock émigrant- immigrant	% net stock de migrants
Bénin	7 197 000	508 640	7,0	174 726	2,43	-333 914	-4,64
Burkina Faso	11 292 000	1 121 758	9,9	772 817	6,84	-348 941	-3,09
Cameroun	14 856 000	231 169	1,5	136 909	0,92	-94 260	-0,63
Cap-Vert	451 000	181 193	40,1	11 183	2,48	-170 010	-37,70
Côte d'Ivoire	16 735 000	151 755	0,9	2 371 277	14,17	2 219 522	13,26
Gabon	1 272 000	27 330	2,1	244 550	19,23	217 221	17,08
Gambie	1 316 000	56 762	4,3	231 739	17,61	174 977	13,30
Ghana	19 867 000	906 698	4,5	1 669 267	8,40	762 569	3,84
Guinée	8 434 000	520 835	6,1	405 772	4,81	-115 063	-1,36
Guinée- Bissau	1 366 000	116 124	8,5	19 171	1,40	-96 953	-7,10
Libéria	3 065 000	89 075	2,9	50 172	1,64	-38 903	-1,27

<sup>20</sup> Ces données de migration bilatérale proviennent de la Banque mondiale à partir d'une matrice de migration bilatérale augmentée et mise à jour, créée à l'origine par l'Université du Sussex (voir Parsons C.R., Skeldon R., Walmsley T.L., Winters L.A., 2005 : *Quantifying the International Bilateral Movements of Migrants*, Development Research Centre on Migration, University of Sussex). Cette banque de données utilise des recensements nationaux, des registres de population, des bureaux de statistique nationaux et un certain nombre de sources secondaires (OCDE, BIT, MPI, DFID, PNUD) pour calculer les stocks de migration bilatérale de 162 pays. Dans une version élargie utilisée pour construire des modèles, cette banque de données a également analysé des informations bilatérales concernant 64 autres pays pour lesquels les recensements ne donnaient aucune information sur les sources de migrants. La Banque mondiale a mis à jour les informations sur les stocks de migrants bilatéraux de 56 pays en utilisant les données de recensement les plus récentes (Ratha D., Shaw W., 2007 : *South-South Migration and Remittances*, Washington, Banque mondiale, Groupe des perspectives de développement).

Mali	11 647 000	1 213 042	10,4	46 318	0,40	-1 166 724	-10,02
Mauritanie	2 645 000	105 315	3,9	65 889	2,49	-39 426	-1,49
Niger	11 782 000	437 844	3,7	123 687	1,05	-314 157	-2,67
Nigéria	117 608 000	836 832	0,7	971 450	0,83	134 618	0,11
Sénégal	10 343 000	463 403	4,4	325 940	3,15	-137 463	-1,33
Sierra Leone	4 509 000	78 516	1,7	119 162	2,64	40 646	0,90
Tchad	8 216 000	181 442	2,2	437 049	5,32	255 607	3,11
Togo	5 364 000	222 008	4,1	183 304	3,42	-38 704	-0,72
<b>Total</b>	<b>257 965 000</b>	<b>7 449 740</b>	<b>2,8</b>	<b>8 360 382</b>	<b>3,24</b>	<b>910 642</b>	<b>0,35</b>
<i>Afrique du nord</i>							
Algérie	30 463 000	1 783 476	5,8	242 446	0,80	-1 541 030	-5,06
Égypte	67 285 000	2 399 251	3,5	166 047	0,25	-2 233 204	-3,32
Libye	5 306 000	90 138	1,7	617 536	11,64	527 398	9,94
Maroc	29 231 000	2 718 665	9,3	131 654	0,45	-2 587 012	-8,85
Tunisie	9 563 000	623 221	6,5	37 858	0,40	-585 363	-6,12
<b>Total</b>	<b>141 848 000</b>	<b>7 614 751</b>	<b>5,3</b>	<b>1 195 541</b>	<b>0,84</b>	<b>-6 419 211</b>	<b>-4,53</b>

Source : Ces calculs sont basés sur les données de population en 2000 (PNUD) et sur les estimations de migration bilatérale calculées par l'Université du Sussex et la Banque mondiale, adaptées par la Banque mondiale. Matrice de la migration bilatérale (mise à jour le 7 décembre 2006), téléchargée le 15 janvier 2007 à partir du site Internet suivant (en anglais) : [www.worldbank.org/prospects/migrationandremittances](http://www.worldbank.org/prospects/migrationandremittances).

Certains résultats inattendus semblent découler des mouvements importants de réfugiés et de demandeurs d'asile dans la région et de la sous-estimation de l'émigration vers la Libye et d'autres pays nord-africains. Par exemple, le Tchad n'est pas considéré comme un pays d'immigration mais il accueille pourtant au moins 224 000 réfugiés et demandeurs d'asile, venus principalement du Soudan (voir tableaux 6 et 7 en annexe). Par ailleurs, cette base de données sous-estime sérieusement le nombre de Tchadiens, mais également de Nigériens et d'autres Ouest-africains qui vivent en Afrique du nord (Libye) (voir également tableau 2). L'émigration libérienne, quant à elle, est probablement beaucoup plus importante que le chiffre estimé de 89 000 personnes qui, apparemment, n'inclut pas les 237 000 libériens réfugiés et demandeurs d'asile au moins qui vivent à l'étranger, principalement dans les autres pays d'Afrique de l'ouest. Si ce chiffre était inclus, la population émigrante serait alors beaucoup plus importante (voir tableaux 6 et 7 en annexe).

Si on regarde la population émigrante en pourcentage de la population totale, le chiffre semble comparativement bas, à l'exception notable du Cap-Vert (38% de la population totale) et, dans une moindre mesure, du Mali (10%), du Bénin (5%) et du Burkina Faso (3%). Pris dans leur ensemble, les pays d'Afrique de l'ouest semblent avoir une population immigrée et émigrée plus ou moins équilibrée, contrairement à l'Afrique du nord, où les données suggèrent des taux de migration fortement négatifs pour tous les pays, à l'exception bien sûr de la Libye. Alors que les chiffres avancés concernant les populations émigrantes du Maroc, d'Algérie et de la Tunisie semblent assez fidèles à la réalité, la population immigrante *réelle* en Libye est, elle, certainement beaucoup plus nombreuse que les 620 000 personnes indiquées dans cette base de données (voir section 4.2).

Le tableau 2 illustre l'orientation extrêmement régionale de la migration internationale ouest-africaine. Au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana, en Guinée, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Togo, plus des deux tiers des émigrants vivraient en Afrique de l'ouest ou centrale. Selon ces mêmes estimations, plus de la moitié des émigrants originaires du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, du Libéria, du Gabon, de la Sierra Leone, du Sénégal et de la Gambie seulement vivent en Amérique du nord ou en Europe. Si on prend la région dans son ensemble, 61,7% des émigrants vivraient dans la région, 8,2% en Afrique centrale, 0,3% dans le Golfe, 14,8% en Europe du nord, de l'ouest et du sud et 6% en Amérique du nord.



Ainsi, malgré la récente diversification de la migration ouest-africaine, il est important de souligner que la migration intra-régionale reste un phénomène beaucoup plus important que la migration d'Afrique de l'ouest vers le reste du monde. Les problèmes de données touchent beaucoup plus les pays africains que la plupart des pays occidentaux car le nombre de migrants irréguliers est sous-estimé et l'on manque de données relatives aux migrants dans les recensements (Parsons et al., 2005). Pour cette raison, le niveau actuel de migration intra-régionale est sûrement beaucoup plus élevé : selon certaines estimations, il serait sept fois plus important que le volume de migration d'Afrique de l'ouest vers le reste du monde (OCDE, 2006b).

**Tableau 2. Estimations des destinations des populations émigrantes d'Afrique de l'ouest et du nord (en %)**

	Afrique de l'ouest	Afrique centrale	Afrique du nord	Pays du Golfe	Europe de l'ouest, du l'est et du nord	Amérique du nord	Autre
<i>Afrique de l'ouest</i>							
Bénin	79,1	8,6	0,0	0,0	3,5	0,3	8,5
Burkina Faso	90,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,1	8,5
Cameroun	9,7	42,7	0,0	0,0	31,8	7,0	8,7
Cap-Vert	10,2	1,1	0,0	0,0	53,0	16,7	18,9
Côte d'Ivoire	35,9	0,1	0,0	0,0	48,4	6,9	8,7
Gabon	24,1	14,6	0,0	0,0	48,9	3,7	8,7
Gambie	27,6	0,0	0,0	0,0	51,5	12,2	8,7
Ghana	66,4	0,0	0,0	0,0	14,3	10,2	9,1
Guinée	84,8	0,0	0,0	0,0	5,2	1,4	8,6
Guinée-Bissau	56,3	0,1	0,0	0,0	34,6	0,5	8,6
Libéria	24,9	0,0	0,0	0,0	14,2	51,7	9,1
Mali	82,7	3,8	0,1	0,0	4,5	0,3	8,6
Mauritanie	65,6	2,4	0,1	0,2	20,6	2,5	8,6
Niger	79,0	10,2	0,1	0,0	1,8	0,3	8,5
Nigéria	14,1	26,9	3,5	1,7	24,6	19,9	9,3
Sénégal	39,3	6,7	0,0	0,0	42,1	3,0	8,8
Sierra Leone	13,6	0,0	0,0	0,0	45,7	31,5	9,2
Tchad	13,5	41,7	26,5	5,7	3,4	0,6	8,6
Togo	65,9	7,4	0,0	0,0	16,3	1,9	8,6
<b>Total</b>	<b>61,2</b>	<b>8,1</b>	<b>0,9</b>	<b>0,3</b>	<b>14,7</b>	<b>6,0</b>	<b>8,8</b>
<i>Afrique du nord</i>							
Algérie	0,1	0,0	0,8	0,1	85,5	2,0	11,5
Égypte	0,4	0,0	15,4	53,0	8,2	7,1	16,0
Libye	0,3	13,9	2,3	0,4	25,6	13,7	43,7
Maroc	0,2	0,0	0,3	0,8	79,2	2,7	16,8
Tunisie	0,0	0,0	12,3	2,0	71,7	2,2	11,8
<b>Total</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>6,3</b>	<b>17,2</b>	<b>57,1</b>	<b>3,8</b>	<b>15,4</b>

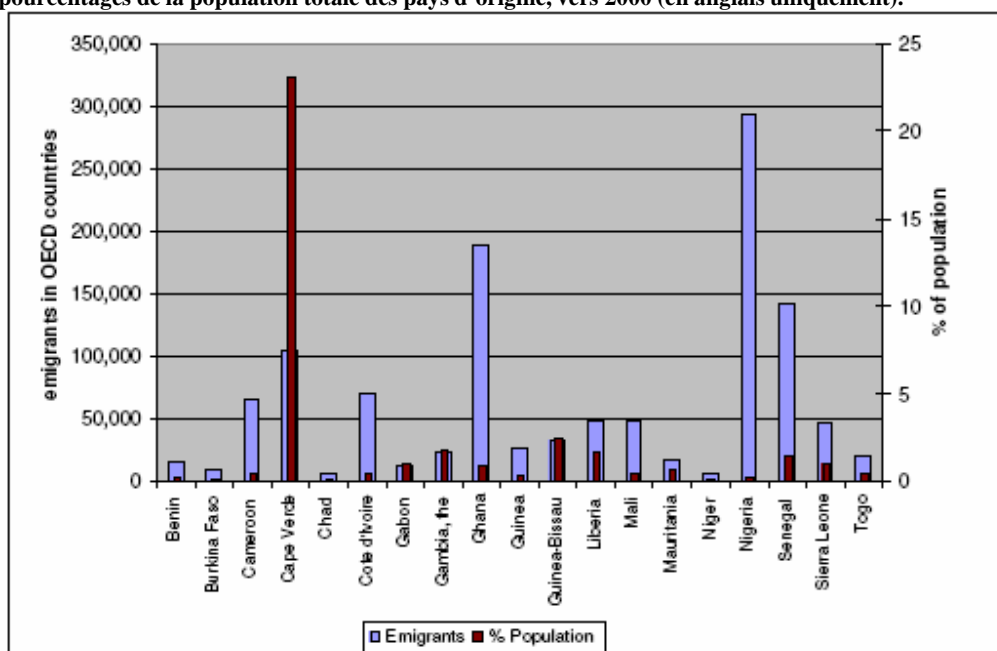
Source : voir tableau 1.

Les chiffres récents sur les stocks d'immigrants légaux dans les pays de l'OCDE présentés dans le graphique 1 donnent un nouvel aperçu de la part relative des pays d'Afrique de l'ouest dans la migration intercontinentale vers l'Europe et l'Amérique du nord. Ces données sous-estiment probablement la vraie proportion de population migrante parce qu'elles ne tiennent pas compte des migrants irréguliers et que les pays s'accueil n'enregistrent pas tous séparément les pays d'origine moins importants. En outre, elles sont fondées sur les informations des pays natals et n'incluent donc pas les deuxièmes générations.

En nombres absolus, ce sont le Nigéria, le Ghana et le Sénégal qui prédominent concernant la migration en Europe et en Amérique du nord. Ils représenteraient en effet 25,5%, 16,4% et 12,2% respectivement, de tous les migrants originaires d’Afrique de l’ouest qui vivent dans les pays de l’OCDE. Le Cap-Vert, la Côte d’Ivoire et le Cameroun comptent également plus de 50 000 migrants enregistrés dans les pays de l’OCDE. Si l’on calcule la population d’émigrants en pourcentage de la population totale d’un pays afin de définir l’importance de l’émigration, la situation est alors complètement différente. Par exemple, les migrants nigériens enregistrés dans les pays de l’OCDE ne représentent que 0,2% de la population totale du Nigéria, estimée à 118 millions en 2000. De façon générale, les niveaux de migration dans les pays de l’OCDE sont relativement bas et seuls la Guinée-Bissau (2,4%), la Gambie (1,8%), le Libéria (1,6%), le Sénégal (1,4%), la Sierra Leone, le Gabon et le Ghana (1% chacun) enregistrent des stocks d’émigrant d’au moins 1%. Le Cap-Vert est l’exception à la règle : on estime que 23,1% de sa population vit dans les pays de l’OCDE.

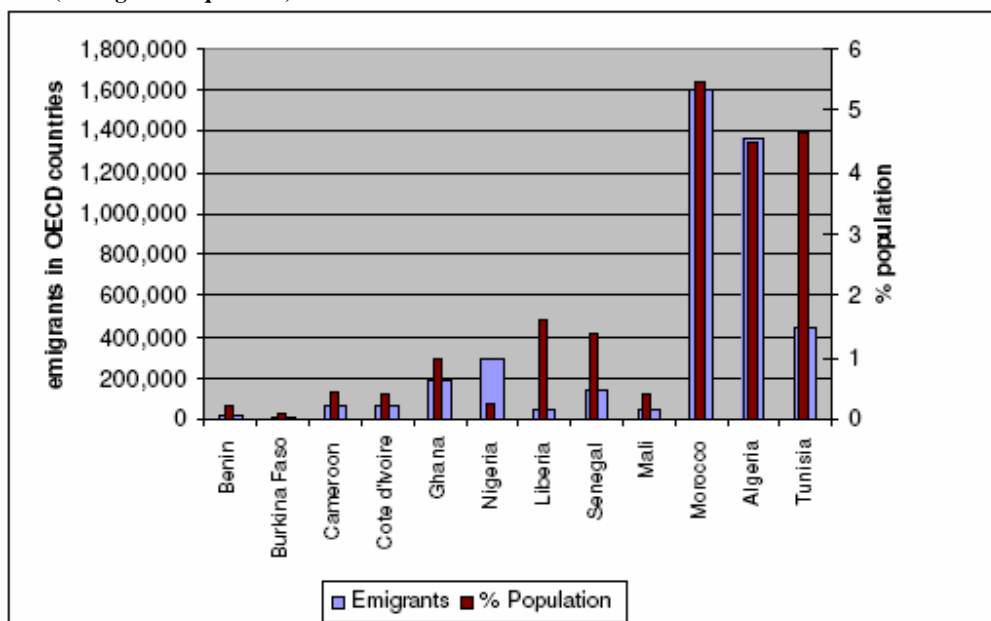
Ces données viennent confirmer que la migration ouest-africaine en Europe est relativement faible, en tous cas par rapport à celle originaire d’Afrique du nord. Cette tendance est illustrée au graphique 2, qui compare l’importance absolue et relative de la migration à partir d’un nombre déterminé de pays d’Afrique de l’ouest et du nord. Les migrants marocains enregistrés (1,6 millions sur une population de 29 millions) dépassent déjà à eux seuls la *totalité* des Ouest-africains enregistrés (1,2 millions sur une population de 258 millions) vivant dans les pays de l’OCDE.

**Graphique 1. Immigrants ouest-africains vivant dans les pays de l’OCDE, en nombres absolus et en pourcentages de la population totale des pays d’origine, vers 2000 (en anglais uniquement).**



Source : calculs de l’auteur effectués à partir de la Base de données de l’OCDE sur les immigrants et les expatriés (mise à jour en novembre 2005) téléchargée le 15 janvier 2007 à partir du site Internet de l’OCDE : [www.oecd.org](http://www.oecd.org). Les sources proviennent des recensements ou des registres de population datant pour la plupart de 2000-2001.

**Graphique 2. Immigrants vivant dans les pays d'OCDE et originaires de pays d'Afrique du nord et de l'ouest déterminés, en nombre absolu et en pourcentages de la population totale des pays d'origine, vers 2000 (en anglais uniquement).**



Source : calculs de l'auteur effectués à partir de la Base de données de l'OCDE sur les immigrants et les expatriés (mise à jour en novembre 2005) téléchargée le 15 janvier 2007 à partir du site Internet de l'OCDE : [www.oecd.org](http://www.oecd.org).

#### 4.2 Pays nord-africains de destination et de transit

Les estimations disponibles permettent de penser que les Africains subsahariens qui vivent en Afrique du nord sont plus nombreux que ceux qui vivent en Europe. Étant donné que les migrants sont en majorité irréguliers et non enregistrés, les sources de données officielles d'Afrique du nord donnent des estimations excessivement faibles de la population d'immigrants ouest-africains dans cette région. Les autorités libyennes estiment que leur pays compte 600 000 travailleurs étrangers réguliers, contre 750 000 à 1,2 millions d'immigrants irréguliers (Bredeloup & Pliez, 2005, p. 6 ; CE, 2004a). Selon une autre source, 2 à 2,5 millions d'immigrants (dont 200 000 Marocains, 60 000 Tunisiens, entre 20 000 et 30 000 Algériens et de 1 à 1,5 millions d'Africains subsahariens) seraient en Libye, ce qui représente entre 20% et 30% de sa population totale (Boubakri, 2004, p. 2). Pliez (2004a) a estimé que le nombre d'Africains subsahariens en Libye s'élèverait à 1,5 millions. Parmi eux, on compterait 500 000 Tchadiens et un nombre encore plus important de Soudanais (Drozd & Pliez, 2005, p. 64).

Selon certaines estimations officielles, 100 000 migrants, en majorité des Sénégalais et, dans une moindre mesure, des Maliens, vivraient en Mauritanie (Oumar Ba & Choplin, 2005 : 28), un pays généralement considéré, à tort, comme un pays de transit. Les chiffres réels sont sans doute plus élevés. Si on se fonde sur les chiffres concernant la croissance des villes du sud de l'Algérie obtenue grâce à la migration (Spiga, 2005), le nombre de migrants subsahariens résidant en Algérie est d'au moins 60 000, bien que le nombre réel soit probablement bien plus élevé. Bien que l'on n'en soit pas certain du tout, le Maroc et la Tunisie comptent un nombre plus petit, bien que croissant, de communautés d'immigrants subsahariens, compris entre une et plusieurs dizaines de milliers de personnes (Alioua, 2005 ; Boubakri, 2004 ; Collyer, 2006 ; Goldschmidt, 2006).

**Tableau 3. Principaux pays de destination en OCDE pour les migrants nés en Afrique de l'Ouest (vers 2000)<sup>21</sup>**

<i>Destination</i>	<i>Nombre de migrants</i>	<i>Pourcentage</i>
États-Unis	351 025	29,8
France	298 302	25,3
Royaume-Uni	176 223	15,0
Italie	82 018	7,0
Portugal	68 000	5,8
Espagne	51 174	4,3
Canada	41 450	3,5
Pays-Bas	35 978	3,1
Belgique	14,691	1,2
Suisse	12 147	1,0
Irlande	10 559	0,9
Autres	35 834	3,0
<b>Total</b>	<b>1 177 401</b>	<b>100,0</b>

Source : calculs de l'auteur effectués à partir de la Base de données de l'OCDE sur les immigrants et les expatriés (mise à jour en novembre 2005) téléchargée le 15 janvier 2007 à partir du site Internet de l'OCDE : [www.oecd.org](http://www.oecd.org).

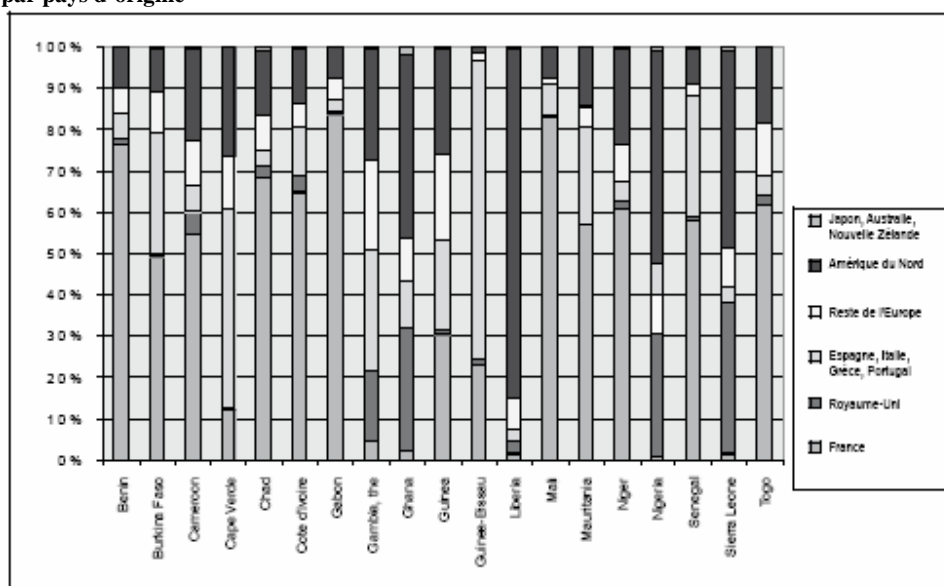
### **4.3 Pays européens de destination**

Les données de l'OCDE présentées dans le tableau 3 montrent que la France, le Royaume-Uni, l'Italie, le Portugal, l'Espagne et les Pays-Bas sont les principaux pays européens de destination des migrants subsahariens. Toute fois, ces chiffres masquent les récentes dynamiques qui montrent que l'Italie et l'Espagne sont en voie de devenir les premières destinations des nouveaux migrants en Europe. Le graphique 3 donne un autre aperçu des principales destinations de migrations dans l'OCDE pour chaque pays d'Afrique de l'ouest. Il montre que pour plusieurs pays, l'émigration suit encore largement les tendances coloniales. Par exemple, deux tiers à trois quarts des migrants originaires du Bénin, du Gabon, du Mali et du Tchad vivent en France.

De même, les migrants originaires du Ghana, du Nigéria, de la Sierra Leone et, dans une moindre mesure, de la Gambie, s'orientent principalement vers les Royaume-Uni et les Etats-Unis. En raison de l'histoire coloniale et des dominations étrangères liées à leurs pays, les migrants du Cap Vert et de la Guinée-Bissau vivent principalement au Portugal et les Libériens, aux Etats-Unis. Le graphique 3 donne à penser que la migration récente en Espagne et en Italie concerne en particulier les Sénégalais, les Gambiens, les Mauritanien, les Guinéens et les Burkinabés.

<sup>21</sup> Y compris le Gabon, le Tchad, le Cameroun et la Mauritanie.

**Graphique 3. Destinations choisies par les immigrants nés en Afrique de l'ouest parmi les pays de l'OCDE, par pays d'origine**



Source : calculs de l'auteur effectués à partir de la Base de données de l'OCDE sur les immigrants et les expatriés (mise à jour en novembre 2005) téléchargée le 15 janvier 2007 à partir du site Internet de l'OCDE : [www.oecd.org](http://www.oecd.org).

En nombre absolus, les pays d'origine des migrants les plus présents en Europe du sud sont le Cap-Vert (51 000, principalement au Portugal), le Sénégal (41 000), le Nigéria (26 000), la Guinée-Bissau (24 000, principalement au Portugal) et le Ghana (21 000). Le Bénin, le Gabon, le Niger, le Tchad et le Togo ne comptent qu'un nombre particulièrement restreint d'expatriés vivant en Europe du sud (moins de 1 000 personnes) (pour plus d'informations, voir le tableau 8 en annexe).

Le tableau 4 contient les données disponibles les plus récentes sur les migrants nés en Afrique de l'ouest et enregistrés dans les six principaux pays d'accueil en Europe. Pour le Portugal et le Royaume-Uni, nous avons dû nous fonder sur des données de l'OCDE datant de 2001 et tirées de recensements. Pour la France, les chiffres reposent sur les données du recensement de 1999, ce qui signifie que les chiffres actuels sont probablement beaucoup plus élevés en raison de l'immigration récente dans ce pays. Bien que la France reste le pays qui accueille le plus grand nombre d'immigrants subsahariens légaux, les données montrent que les chiffres récents concernant l'Espagne et l'Italie sont beaucoup plus élevés que ceux présentés par l'OCDE. On estime que les chiffres réels sont bien plus élevés car de nombreux migrants sont en situation irrégulière (cf. Mazzucato, 2005). Bien que l'Afrique de l'ouest soit la région d'origine la plus importante des migrants *subahariens* vivant en Europe, les données confirment que la migration ouest-africaine est relativement modeste comparée à la migration nord-africaine et, plus récemment, à celle d'Europe de l'est (pour l'ensemble de l'Europe occidentale) et d'Amérique latine (au Portugal et en Espagne principalement).

**Tableau 4. Populations de migrants nés à l'étranger enregistrés dans les principaux pays d'accueil européens**

Pays d'origine	Espagne (registre Padrón) 1/1/2006	Italie (résidents étrangers officiels) 31/12/2005	France (population née à l'étranger) recensement de 1999	Royaume-Uni (population née à l'étranger) recensement de 2001	Portugal (population née à l'étranger) recensement de 2001	Pays-Bas (population née à l'étranger) recensement de 2007	Total
Bénin	Sans objet	1 762	8 375	239	26	219	10 621
Burkina Faso	Sans objet	7 949	2 796	99	2	288	11 134
Cameroun	3 326	5 529	26 890	3 233	58	1 559	40 595
Cap Vert	2 508	3 955	11 938	328	44 964	11 453	75 146
Tchad	Sans objet	115	1 864	183	18	76	2 256
Côte d'Ivoire	1 446	14 378	29 879	2 794	92	797	49 386
Gabon	Sans objet	156	5 794	135	72	453	6 610
Gambie	12 663	650	970	3 924	25	75	18 307
Ghana	12 068	34 499	4 069	56 112	54	12 196	118 998
Guinée	7 525	1 813	5 704	265	297	2 191	17 795
Guinée-Bissau	4 797	258	5 882	381	21 435	217	32 970
Libéria	758	1 165	586	1 583	31	1 996	6 119
Mali	13 834	702	35 978	121	44	137	50 816
Mauritanie	8 410	568	8 237	28	31	349	17 623
Niger	Sans objet	714	1 247	96	Sans objet	263	2 320
Nigéria	26 501	34 310	1 978	88 378	146	4 754	156 067
Sénégal	31 507	57 101	53 859	723	631	816	144 637
Sierra Leone	1 165	964	520	17 048	44	4 810	24 551
Togo	Sans objet	2 109	10 598	553	30	1 136	14 426
<b>Sous-total</b>	<b>126 508</b>	<b>168 697</b>	<b>217 164</b>	<b>176 223</b>	<b>68 000</b>	<b>43 785</b>	<b>800 377</b>
<i>Afrique du nord</i>							
Algérie	43 719	20 202	575 740	10 670	189	3 801	654 321
Égypte	2 588	58 879	16 386	24 700	102	11 147	113 802
Libye	Sans objet	1 523	988	9 141	11	533	12 196
Maroc	487 942	319 537	521 059	12 348	1 354	168 099	1 510 339
Tunisie	1 656	83 564	201 700	3 070	53	4 119	294 162
<b>Sous-total</b>	<b>535 905</b>	<b>483 705</b>	<b>1 315 873</b>	<b>59 929</b>	<b>1 709</b>	<b>187 699</b>	<b>2 584 820</b>
Autres pays d'Afrique	23 906	42 586	159 073	Sans objet	Sans objet	56 824	282 389
Europe	1 593 675	1 261 964	1 934 758	Sans objet	Sans objet	620 400	5 410 797
Amérique du nord	41 887	16 779	46 038	Sans objet	Sans objet	25 906	130 610
Amérique du sud	1 367 989	238 882	81 306	Sans objet	Sans objet	308 665	1 996 842
Asie	192 323	454 793	550 166	Sans objet	Sans objet	354 016	1 551 298
Océanie	2 380	2 486	4 149	Sans objet	Sans objet	7 004	16 019
Apatrides	Sans objet	622	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	622
<b>TOTAL</b>	<b>3 884 573</b>	<b>2 670 514</b>	<b>4 308 527</b>	<b>4 865 563</b>	<b>651 472</b>	<b>1 604 299</b>	<b>17 984 948</b>

Sources : [www.ine.es](http://www.ine.es) (Espagne), [www.istat.it](http://www.istat.it) (Italie), [www.ined.fr](http://www.ined.fr) (France), OCDE (Royaume-Uni et Portugal), [www.cbs.nl](http://www.cbs.nl) (Pays-Bas).

Ces données illustrent également le fait que certains pays subsahariens participent de manière disproportionnée à la migration en Europe. Le Ghana et, en particulier, le Sénégal, se détachent nettement en tant que pays qui se sont affranchis de leurs tendances migratoires coloniales et pour lesquels une forte augmentation et une diversification de la migration se sont produites à destination des pays de l'Europe du sud (et des Etats-Unis). Les Sénégalais de naissance sont de plus en plus présents en Espagne et, en particulier, en Italie. Les Sénégalais forment un groupe d'immigrants presque aussi important que la population de Nigériens de naissance vivant à l'étranger, bien que la population du Nigéria soit onze fois plus grande que celle du Sénégal. La communauté ghanéenne a particulièrement augmenté en Italie et, dans une moindre mesure, en Espagne et aux Pays-Bas<sup>22</sup>.

D'autres pays d'Afrique de l'ouest ont connu une augmentation et une diversification de leur migration en Europe, à savoir la Gambie (en Espagne), le Nigéria (en Espagne et en Italie), la Côte d'Ivoire (en France et en Italie), le Mali (en Espagne et en France) et le Burkina Faso (en Italie). La migration en Europe d'autres pays ouest-africains, en particulier le Niger, le Tchad, le Bénin, la Guinée et le Togo, est restée extrêmement limitée. Les migrants du Tchad et du Niger en particulier émigrent presque exclusivement en Afrique de l'ouest ou en Libye et rarement en Europe, du moins jusqu'à très récemment.

#### **4.4 Flux migratoires transsahariens et transméditerranéens**

##### *Estimations d'ordre général*

Il est important d'opérer une distinction entre les flux migratoires transsahariens et transméditerranéens. En raison surtout de leur clandestinité, nous ne pouvons que faire des estimations provisoires des flux transsahariens de migrants d'Afrique de l'ouest en Afrique du nord. Des études empiriques réalisées sur le terrain semblent fournir des données plus fiables que les statistiques officielles. Selon l'une d'entre elles, le nombre annuel d'émigrants africains qui emprunte la route migratoire transsaharienne principale d'Agadez au Niger jusqu'à Sebha en Libye s'élève à « quelques dizaines de milliers », dont un à deux tiers a *l'intention* de migrer en Europe (Brachet, 2005). Selon Simon (2006), 60 000 à 80 000 migrants environ emprunteraient cette route chaque année, bien qu'on ne connaisse pas vraiment la source de cette estimation. Les autorités libyennes déclarent quant à elles que chaque année, 75 000 à 100 000 ressortissants étrangers entrent dans leur pays (EC, 2004b). Il a également été avancé qu'entre 65 000 et 120 000 Subsahariens entreraient tous les ans au Maghreb, desquels 70% à 80% iraient en Libye et 20% à 30%, en Algérie (Simon 2006).

Concernant les traversées de la Méditerranée, le HCR (2005) estimait qu'en 2004, 120 000 migrants irréguliers avaient essayé de traverser *toute* la Méditerranée, dont 35 000 personnes d'origine subsaharienne, bien que ce chiffre serait plus élevé si on incluait les traversées de l'Atlantique jusqu'au îles Canaries. Selon le Centre international pour le développement des politiques migratoires, 100 000 migrants environ traverseraient (illégalement) la Méditerranée chaque années, dont 30 000 seraient d'origine subsaharienne et 45 000 viendraient d'Afrique du nord ou de l'est de la Méditerranée (Simon, 2006). Toutefois, le fondement empirique de ces estimations n'est pas toujours parfaitement clair. Dans les paragraphes suivants de cette section, nous utiliserons donc des données relatives aux arrestations et aux régularisations ainsi que des statistiques sur la migration pour évaluer l'ampleur et la récente évolution de la migration clandestine d'Afrique de l'ouest en Afrique du nord et en Europe.

---

<sup>22</sup> Il existe également une communauté ghanéenne assez importante en Allemagne (Van Hear, 1998).

### *Données relatives aux arrestations*

Les données relatives aux arrestations de migrants le long des frontières par les services européens ou nord-africains chargés de faire respecter le droit sont les sources de données les plus courantes pour estimer les flux migratoires irréguliers. Toutefois, ces chiffres sont sensibles aux niveaux de contrôle, à l'efficacité avec laquelle les passeurs opèrent, aux problèmes liés à la possibilité de compter plusieurs fois les mêmes migrants et aux risques de manipulation par les autorités. Par manque de transparence, les fondements empiriques des chiffres fournis par les États nord-africains sur l'immigration, les arrestations et le démantèlement de réseaux supposés de passeurs et de trafiquants ne sont pas vérifiables. Les États peuvent être tentés de manipuler ces chiffres dans l'intérêt de leur politique extérieure, dans le but, par exemple, de se vanter des efforts entrepris pour « lutter contre la migration irrégulière » et de dissimuler leurs échecs. En outre, ces chiffres ne concernent que les entrées irrégulières et ne donnent aucune information sur le nombre important d'entrées légales en Europe. Enfin, ils disent très peu sur les entrées irrégulières par d'autres moyens que les *pateras* ou les pirogues, qui font en général le plus l'objet d'arrestations. Par conséquent, ces données devraient être utilisées avec grande prudence.

Les autorités libyennes prétendent qu'en 2005, elles ont arrêté environ 40 000 personnes qui cherchaient à entrer en Italie, contre 43 000 en 2003 et 54 000 en 2004. Selon le Centre international pour le développement des politiques migratoires (cité dans EC, 2004b), 50% des migrants qui transitent par Agadez au Niger viendraient du Nigéria, 15% du Niger, 30% du Ghana et 5% d'autres pays. Au cours de la même année, les autorités algériennes auraient arrêté plus de 3 000 migrants, pour la plupart originaires sans doute du Niger et du Mali, alors que les autorités tunisiennes disent avoir arrêté en moyenne 8 000 migrants clandestins par an entre 1998 et 2003 (ONUUDC, 2006). Les autorités marocaines, quant à elles, prétendent avoir arrêté 30 000 migrants irréguliers en 2005 (source : Ministère de l'intérieur). Cela signifierait que, dans l'ensemble du Maghreb, environ 80 000 migrants ont été arrêtés chaque année.

Plus de la moitié des 27 000 migrants arrêtés par la police marocaine en 2004 serait originaires d'Afrique de l'ouest, la plupart d'entre eux venant du Mali, du Sénégal, du Ghana et de la Gambie<sup>23</sup>. Les Algériens, les Congolais et les Asiatiques forment d'autres groupes importants. Environ deux tiers des 20 000 migrants irréguliers arrêtés par les autorités libyennes entre 2000 et 2003 seraient également d'origine ouest-africaine, une majorité d'entre eux venant du Tchad, du Niger, du Mali et du Ghana. Les autres migrants sont essentiellement des Soudanais. Plus de 90% des migrants arrêtés par les autorités algériennes entre 2002 et 2003 seraient d'origine ouest-africaine, principalement du Niger, du Mali et de la Guinée (Simon, 2006). Dans l'ensemble des pays du Maghreb, le plus grand nombre de migrants arrêtés semble être d'origine malienne, suivi, par ordre d'importance, des Nigériens, des Guinéens, des Tchadiens, des Ghanéens, des Sénégalais et des Libériens.

Depuis que l'Italie et l'Espagne ont introduit des obligations de visa pour les Maghrébins en 1990 et 1991, respectivement, ce qui a par la suite entraîné la fin de la libre circulation saisonnière et circulaire de la migration de main-d'œuvre dans ces pays, les migrants ont commencé à immigrer clandestinement sur le continent européen<sup>24</sup>. Le graphique 4 montre une augmentation des arrestations depuis 1999, qui peut provenir en partie ou en majorité d'une intensification des

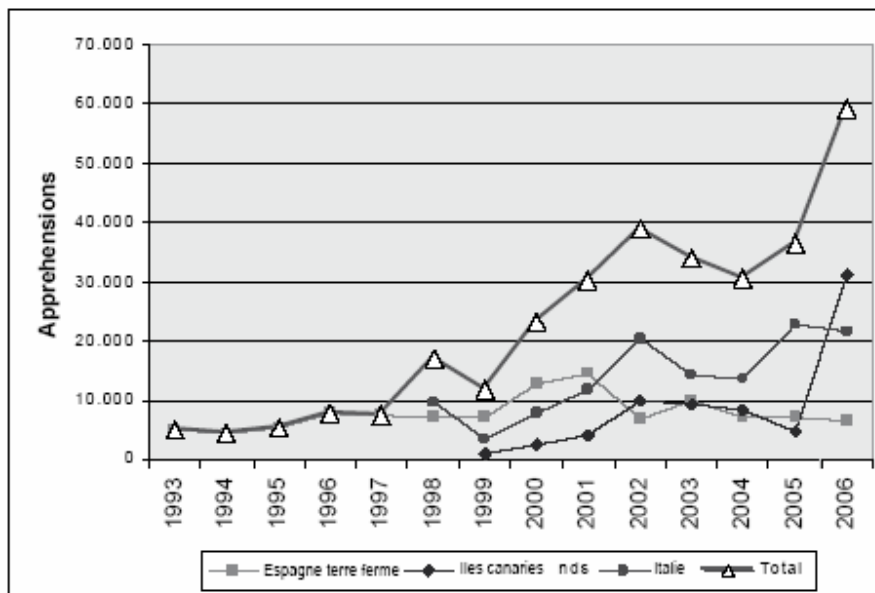
<sup>23</sup> Source : Base de données en ligne CARIM, [www.carim.org](http://www.carim.org), consultée le 4 avril 2007.

<sup>24</sup> Il est souvent avancé, à tort, que la plupart des « travailleurs invités » d'origine nord-africaine et turque ont migré légalement. Par exemple, parmi les Marocains, l'établissement spontané et le recrutement par des entreprises se sont révélés plus importants que le recrutement officiel par des agences depuis la fin des années 60. La plupart d'entre eux sont entrés en Europe comme touristes, puis y sont restés à l'expiration de leur visa (cf. de Haas, 2003). C'est seulement après l'introduction de l'obligation de visa par l'Italie et l'Espagne que les *entrées* irrégulières en Europe ont commencé à devenir un grave problème de politique.



patrouilles de frontière. Il est donc difficile d'établir dans quelle mesure cela indique une augmentation de la migration irrégulière par bateau, bien que Carling (2007) ait émis l'hypothèse que cette augmentation des arrestations traduit une augmentation de la migration après 2000 plutôt que l'existence de contrôles plus efficaces.

**Graphique 4. Nombre d'arrestations de migrants irréguliers en Europe du sud entre 1993 et 2006.**



Source : voir tableau 9 en annexe.

Cependant, les chiffres relatifs aux arrestations traduisent deux autres tendances plus réelles cette fois : la diversification des points de traversée et l'augmentation des migrations subsahariennes. L'intensification des contrôles aux frontières au Détroit de Gibraltar a entraîné une augmentation de la migration vers l'Italie, les îles Canaries et, dans une moindre mesure, Malte. La baisse des arrestations enregistrée après 2002, en particulier aux îles Canaries, a été présentée comme un succès lié à l'intensification des contrôles aux frontières. Toutefois, une forte augmentation des arrestations en Italie en 2005 et aux îles Canaries semblent avoir inversé cette tendance.

Tous ces chiffres relatifs aux arrestations montrent que depuis 2000, on assiste à une augmentation de la proportion de migrants majoritairement subsahariens, qui ont supplanté les Maghrébins en devenant le plus grand groupe de migrants vers l'Europe. Alors qu'en 1996, les 142 Africains subsahariens qui ont traversé la Méditerranée vers l'Espagne ne représentaient que 1,8% du nombre total de migrants, cette proportion a augmenté entre 1999 et 2000, passant de 2% à 20,3% (Lahlou, 2005), pour atteindre 41,7% en 2002, 38% en 2003 et 50,6% en 2004 (sources : *El Pais*, 6 octobre 2002 et Simon, 2006). 9,1% des migrants arrêtés en 2004 aux îles Canaries ont déclaré être marocains et 86,8% provenaient d'autres pays, majoritairement d'Afrique de l'ouest. Ce pourcentage est passé de 11,8% en 1999 à 63,2% en 2000 (Coslovi, 2007). Des tendances similaires sont observées en Italie, où les migrants subsahariens représentaient 30% du nombre totale de migrants arrêtés en 2002, bien que les proportions de migrants originaires d'Afrique de l'est (en particulier d'Erythrée et de Somalie), du Moyen-Orient et d'Asie y soient plus grandes qu'en Espagne (Coslovi, 2007 ; Simon, 2006).

Cela ne signifie pas forcément que les migrants subsahariens représentent désormais le plus grand groupe de migrants irréguliers transméditerranéens. Les Marocains ainsi que d'autres migrants originaires du Maghreb peuvent souvent migrer par d'autres moyens (en se cachant dans des camionnettes et des camions ou en utilisant des faux papiers et des visas touristiques), avec l'aide de leurs réseaux familiaux. Cela explique pourquoi les Africains subsahariens ont plus de risques d'être

arrêtés. Cela est certainement le cas pour les données relatives aux arrestations publiées par les autorités nord-africaines, qui ont davantage tendance à arrêter des Africains de l'ouest que leurs propres compatriotes.

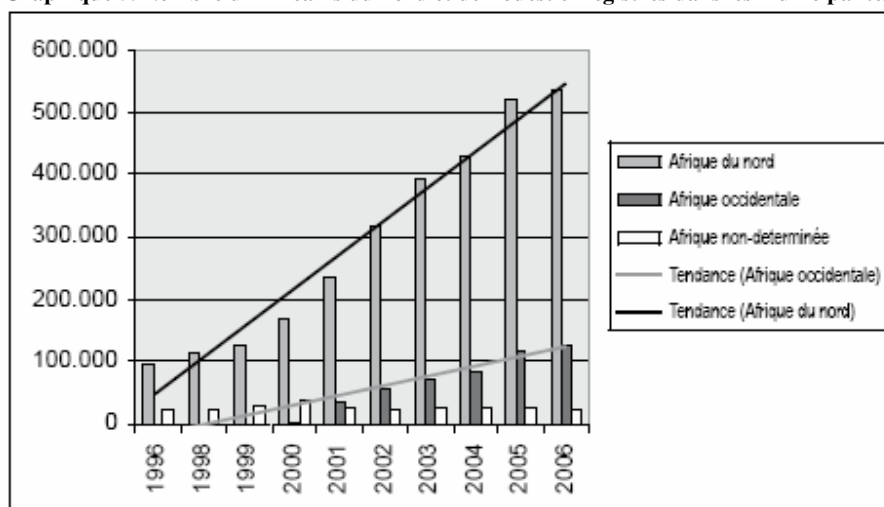
Que peut-on déduire de ces chiffres concernant les flux migratoires clandestins d'Afrique de l'ouest en Afrique du nord et en Europe ? Dans un récent rapport, l'ONU DC (2006) a additionné les chiffres relatifs aux arrestations des autorités nord-africaines et européennes (plus de 100 000 par an), puis a multiplié ce résultat par deux (en supposant qu'un tiers des entrées clandestines est repéré). Il en a conclu « qu'au moins 200 000 à 300 000 Africains entreraient clandestinement en Europe chaque année, tandis que 100 000 autres seraient interceptés en tentant leur chance, sans compter tout ceux qui s'égarerent ou meurent en chemin » (ONU DC, 2006, p. 6).

Bien que ces estimations aient immédiatement commencé à circuler dans la presse, qui les a repris comme s'il s'agissait de « faits », elles ne sont en fait pas du tout exactes. Le rapport de l'ONU DC ne tient absolument pas compte du fait que les migrants peuvent être arrêtés plusieurs fois et que l'Afrique du nord est une destination de migration en soi. Il est donc impossible d'additionner les chiffres sur les arrestations en Afrique du nord et en Europe. L'analyse ci-dessous des données sur les régularisations et l'immigration en Europe va une fois de plus remettre en question les estimations exagérées selon lesquelles des centaines de milliers d'Africains entreraient en Europe illégalement chaque année.

#### *Évolution des stocks de migrants réguliers et irréguliers en Espagne*

Une deuxième méthode, plus indirecte mais probablement plus précise aussi, pour calculer les flux migratoires légaux et illégaux consiste à étudier l'évolution du nombre de migrants d'Afrique de l'ouest réguliers dans les principaux pays européens de destination au cours des dix dernières années. C'est un exercice utile parce que les migrations irrégulière et régulière sont probablement liées (Allasino et al., 2004) et parce qu'une augmentation des stocks de migrants réguliers témoigne en grande partie de la régularisation de migrants clandestins. Le fait que la plupart des migrants irréguliers puisse s'enregistrer sur les registres municipaux espagnols (*padrón*) et le fassent effectivement offre une occasion unique d'évaluer l'importance de la migration clandestine en comparant les chiffres de ces registres avec ceux relatifs aux migrants en possession d'un permis de résidence (Sandell, 2006). La triangulation de ces deux sources de données avec celles relatives aux récentes régularisations permet d'évaluer le nombre de migrants irréguliers par pays d'origine et de définir quelle est l'immigration irrégulière nette annuelle.

**Graphique 5. Nombre d'Africains du nord et de l'ouest enregistrés dans les municipalités espagnoles (*padrón*).**



Source : calculs de l'auteur à partir des données de l'INE, [www.ine.org](http://www.ine.org), consulté le 20 février 2006.

Le graphique 5 montre une augmentation des populations ouest et nord-africaines enregistrées sur les registres des municipalités espagnoles (*padrón*) entre 1996 et 2006. Bien que les Nord-africains restent majoritaires, le nombre d'Ouest-africains a augmenté au cours des dix dernières années mais, comme le montre les tendances, de façon moins rapide. Néanmoins, l'augmentation totale au cours des dernières années a été spectaculaire, passant de 3 200 en 2000 à 127 000 en 2006, soit 20 500 personnes de plus par an. Ces chiffres confirment l'hypothèse avancée plus haut selon laquelle l'année 2000 a vraiment constitué un tournant dans la migration irrégulière ouest-africaine en Europe.

Si l'on compare soigneusement ces registres municipaux aux données relatives aux permis de résidence, il est possible d'estimer combien de migrants ne disposent d'aucun statut légal, même si la différence entre les deux registres ne devrait pas être interprétée comme étant la mesure *exacte* de la proportion de migrants irréguliers en raison des différentes erreurs de mesure possibles (pour une discussion approfondie sur le sujet, voir Sandell, 2006). Le tableau 5 montre les données relatives aux migrants ouest-africains et, à des fins de comparaison, aux migrants nord-africains en Espagne. Ces données montrent que 41% des ouest-africains (contre 20% de nord-africains) étaient en situation irrégulière à la veille de la vague de régularisations de 2005. Cette analyse donne fort à penser que les migrations récentes en Espagne sont constituées d'une plus grande proportion de migrants clandestins.

Les deux dernières colonnes du tableau 5 examinent les conséquences de la dernière régularisation, qui a commencé en 2005. Entre 2004 et 2006, le nombre de migrants réguliers originaires d'Afrique de l'ouest et inscrits au registre a augmenté, passant de 69 000 à 107 000, soit une hausse de 32% comparé aux 118 000 résidents en situation irrégulière et régulière estimés au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Parmi les 3 022 000 étrangers en possession d'un permis de résidence en Espagne le 31 décembre 2006, 709 000 étaient d'origine africaine. Parmi eux, 107 000 environ étaient d'Afrique de l'ouest, soit 4,6% de l'ensemble des immigrants non européens vivant en Espagne, alors que les nord-africains représentaient 24,9% du total de la population non-européenne. Les Ouest-africains ne faisaient pas partie de la majorité non plus lors des précédentes vagues de régularisations en Espagne. En 1985-1986, 1991, 1996 et 2000, les Marocains étaient majoritaires et en 2001 et 2005, il s'agissait des Équatoriens (OCDE, 2006a).

**Tableau 5. Étrangers enregistrés en Espagne**

Pays d'origine	Permis de résidence enregistrés au 31/12/2004	Registres municipaux au 01/01/2005	Différence en % du total enregistré dans les municipalités	Permis de résidence enregistrés au 31/12/2006	Différence entre les permis de résidence de 2006 et de 2004 en % des données municipales en 2005
Bénin	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Burkina Faso	Sans objet	Sans objet	Sans objet	522	
Cameroun	1 532	3 254	52,9	2 612	33,2
Cap Vert	2 143	2 765	22,5	2 350	7,5
Côte d'Ivoire	552	1 340	58,8	1 042	36,6
Gabon	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Gambie	12 834	11 601	-10,6	16 177	28,8
Ghana	4 633	10 165	54,4	8 989	42,9
Guinée	3 151	7 049	55,3	5 238	29,6
Guinée-Bissau	2 424	4 513	46,3	3 228	17,8
Libéria	315	1,099	71,3	301	-1,3
Mali	4 465	11 794	62,1	11 187	57,0

Mauritanie	5 723	8 909	35,8	7 843	23,8
Niger	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Nigéria	11 248	25 611	56,1	19 074	30,6
Sénégal	19 343	27 880	30,6	28 560	33,1
Sierra Leone	575	1 707	66,3	600	1,5
Tchad	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Togo	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>Total</b>	<b>68 938</b>	<b>117 687</b>	<b>41,4</b>	<b>107 201</b>	<b>32,5</b>
<i>Afrique du nord</i>					
Algérie	27 532	46 232	40,4	39 433	25,7
Égypte	1 683	2 610	35,5	2 249	21,7
Libye	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Maroc	386 958	468 797	17,5	543 721	33,4
Tunisie	1 013	1 693	40,2	1 327	18,5
<b>Total</b>	<b>417 186</b>	<b>519 332</b>	<b>19,7</b>	<b>586 730</b>	<b>32,6</b>

Source : Calculs de l'auteur effectués à partir des données de l'INE et du *Secretaría de Estado de Inmigración y Emigración*, dont les sites Internet sont consultables aux adresses suivantes : [www.ine.es](http://www.ine.es) et [extranjeros.mtas.es/](http://extranjeros.mtas.es/), consultés le 20 février 2006.

En utilisant les mêmes données, Sandell (2006) a estimé que les Africains représentaient 12% (soit 91 000 personnes) des 765 000 migrants irréguliers en Espagne, dont la moitié était d'origine marocaine. Selon ses calculs, l'immigration annuelle vers l'Espagne a été remarquablement stable entre 2001 et 2006, avec 650 000 migrants par an, la récente vague de régularisation n'avait pas eu d'« effet d'attraction » et le chiffre total de la migration irrégulière s'élevait en 2005 à 447 000 personnes environ.

Si l'on tient compte du fait que les migrants africains représentent 12% du nombre total de migrants irréguliers estimés et si l'on part du principe que cela indique leur proportion dans les flux migratoires actuels, on peut alors estimer que le nombre total d'Africains qui ont réussi à entrer en Espagne clandestinement se situe autour de 54 640 ( $447\,000 \times 0,12$ ) par an. Au cours de la campagne de régularisation de 2005, les migrants ouest-africains ne représentaient que 28% de la population africaine totale. Si nous appliquons cela aux estimations ci-dessus, cela correspondrait à une immigration irrégulière nette annuelle d'Afrique de l'ouest de 15 000 personnes chaque année, ce qui signifierait que les trois quarts des 20 500 ouest-africains supplémentaires qui arrivent chaque année sont des migrants irréguliers. Étant donné que ce chiffre inclut également ceux qui restent après l'expiration de leur visa, le nombre réel d'*entrées* irrégulières en Espagne devrait être inférieur.

À première vue, ces estimations semblent contraster avec les 35 000 migrants au moins, d'origine principalement subsaharienne, arrêtés en Espagne en 2006, chiffre en hausse par rapport aux 11 781 de 2005. Cela semble corroborer avec l'hypothèse selon laquelle il y a vraiment eu une augmentation récente des entrées clandestines, grâce en particulier à la popularité croissante de la route directe entre l'Afrique de l'ouest et les îles Canaries. En outre, si on tient compte du fait que de nombreux migrants en Espagne partent ensuite dans d'autres pays d'Europe, le flux d'immigration clandestine brut en Espagne est probablement beaucoup plus élevé que celui de l'immigration clandestine nette. Il est donc important de regarder également l'évolution des populations ouest-africaines dans d'autres pays de destination importants.

### *Italie*

On ne dispose malheureusement pas pour Italie, l'autre porte d'entrée principale en Europe, de données disponibles similaires à celles d'Espagne. Dans ce pays également, les ressortissants subsahariens forment une population relativement modeste mais en rapide expansion. En se fondant

sur les données relatives à la régularisation, on a estimé que le nombre total de migrants irréguliers s'élève à 700 000 (OCDE, 2006a). Les Marocains ont été les plus nombreux lors des régularisations de 1987-1988, 1990 et 1999 mais ils ont été remplacés 1998 et 2002 par les Albanais et les Roumains, respectivement. Le seul pays ouest-africain qui semble être relativement prédominant dans le cadre des régularisations italiennes est le Sénégal, dont les ressortissants représentent également le plus grand groupe d'immigrants de la région. Il tend également à être le principal pays d'origine ouest-africain dans le cadre des régularisations en Espagne et au Portugal (OCDE, 2006a). En Italie, on a assisté à une augmentation du nombre de ressortissants ouest-africains réguliers, qui est passé de 141 000 en 2003 à 211 000 en 2006, soit une augmentation de 23 000 par an (source : [www.istat.it](http://www.istat.it)). Bien que ces chiffres tiennent uniquement compte des migrants résidant légalement en Italie, la population totale d'immigrants ouest-africains en Italie est bien supérieure à celle qui réside en Espagne.

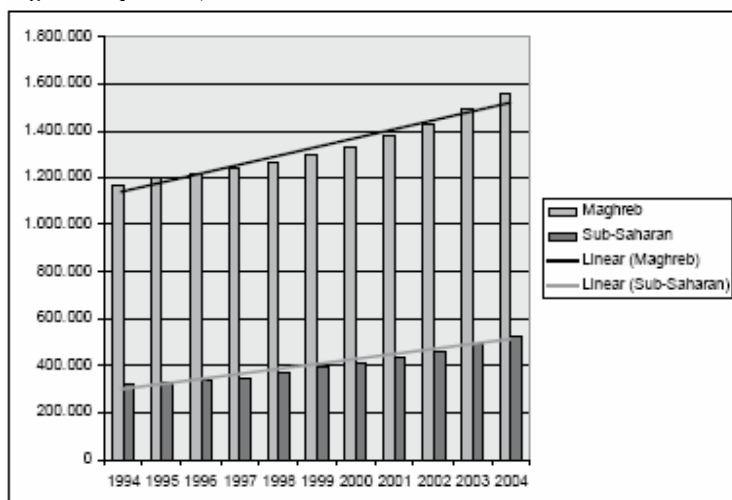
### *Portugal*

En se fondant sur les données relatives à la régularisation, on a estimé que le nombre total de migrants clandestins vivant au Portugal s'élève à 185 000 (OCDE, 2006a). Parmi eux, les ressortissants de pays africains viennent surtout des anciennes colonies portugaises, à savoir le Cap-Vert (56 000), l'Angola (28 000) et la Guinée-Bissau (21 000) en 2006. Le nombre total de migrants de tous ces pays réunis a augmenté, passant de 83 450 en 2000 à 105 388 en 2006, soit une augmentation moyenne de 3 660 personnes par an (données pour 2006 émanant du *Serviço de Estrangeiros e Fronteiras*). Lors des régularisations qui ont eu lieu au Portugal en 1992-1993 et en 1996, les Angolais et les Capverdiens figuraient parmi les bénéficiaires principaux mais ils ont été supplantés par les Ukraïniens et les Brésiliens lors des régularisations de 2001, ce qui illustre bien la montée de la migration en provenance d'Amérique latine et d'Europe de l'est (OCDE, 2006a).

### *France*

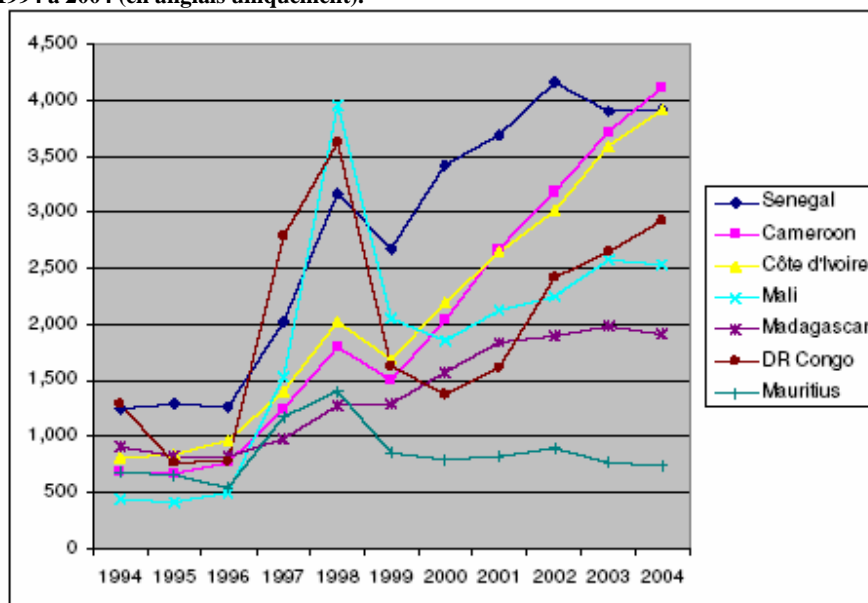
En France, le nombre de migrants subsahariens a augmenté, passant de 376 000 en 1999 à 570 000 au milieu de l'année 2004, soit une hausse de 35 000 par an. Une personne sur dix vient des anciennes colonies françaises (Borrel, 2006). Le graphique 6 montre que, tout comme en Espagne, la croissance en chiffres absolus de la population subsaharienne entre 1994 et 2004 a été moins rapide (21 000 personnes par an en moyenne) que celle de la population maghrébine (37 000 personnes par an). Le graphique 7 montre que l'immigration subsaharienne a fortement augmenté depuis 1996, surtout celle provenant de Côte d'Ivoire, du Cameroun et du Sénégal.

**Graphique 6. Estimations de l'augmentation de la population africaine née à l'étranger et vivant en France (en anglais uniquement)**



Source : calculs de l'auteur effectué à partir de données tirées des sites Internet suivants : [www.ined.fr](http://www.ined.fr) et [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

**Graphique 7. Taux d'immigration de ressortissants d'une sélection de pays subsahariens en France, de 1994 à 2004 (en anglais uniquement).**

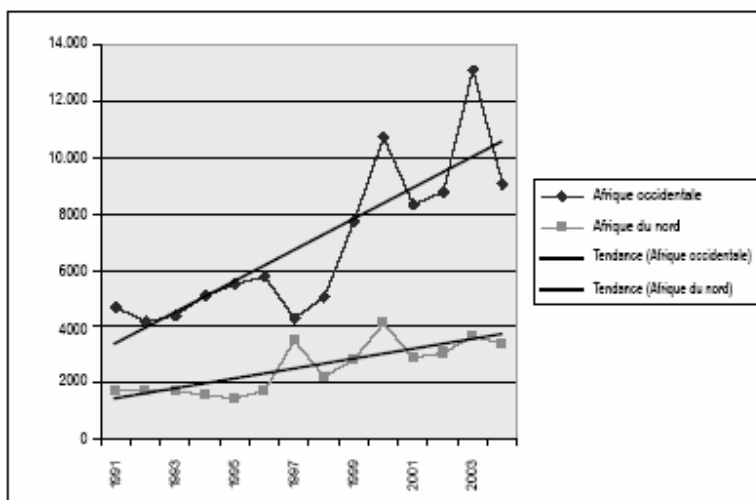


Source : [www.ined.fr](http://www.ined.fr).

### Royaume-Uni

Tout comme les chiffres avancés dans les autres pays, les données relatives au Royaume-Uni montrent également qu'il existe une immigration ouest-africaine croissante depuis une quinzaine d'années. Ces chiffres concernent uniquement la migration des pays d'origine principaux que sont le Ghana (30 495 immigrants entre 1991 et 2004), le Nigéria (55 835) et la Sierra Leone (10 365). Dernièrement, l'immigration totale de ces pays se situe autour de 10 000 personnes par an (voir graphique 8).

**Graphique 8. Taux d'immigration d'Afrique de l'ouest et du nord au Royaume-Uni, par nationalité, de 1991 à 2004.**

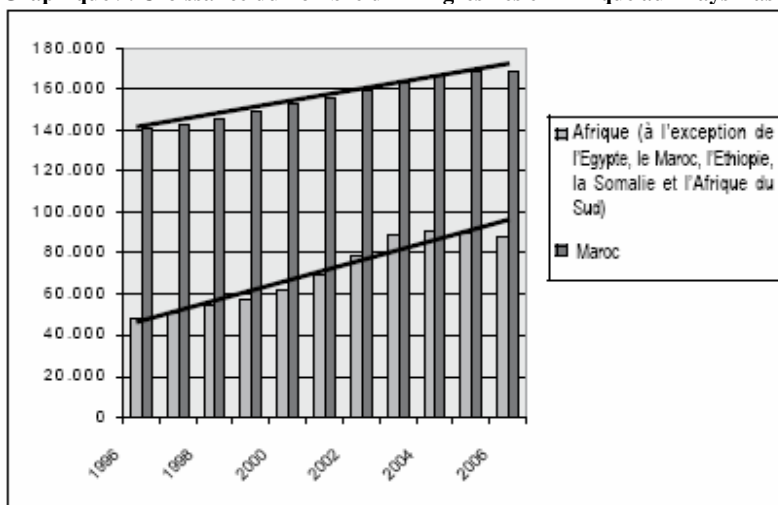


Source : *Migration Information Source, Global Data Center*. Par « Afrique de l'ouest », on entend le Nigéria, le Ghana et la Sierra Leone.

### Les Pays-Bas

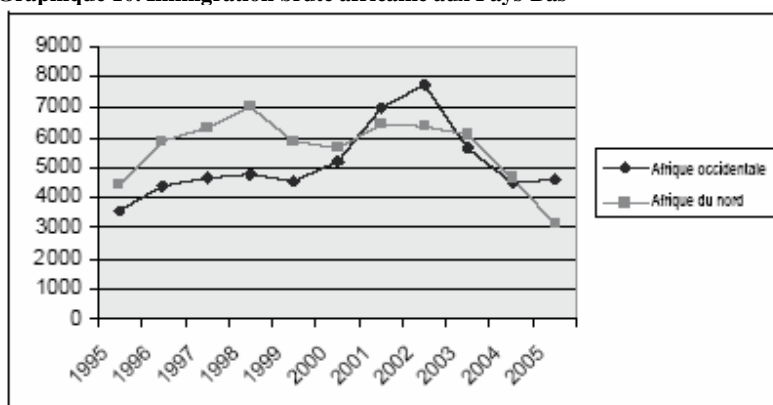
Les données relatives aux Pays-Bas présentées dans les graphiques 9 et 10 montrent que depuis 1996, il existe une augmentation annuelle constante du nombre d'immigrants nés en Afrique de l'Ouest. En fait, avec une moyenne annuelle de 5 000 personnes, cette hausse est plus rapide que, par exemple, celle des migrants nés au Maroc. Il est à noter que l'immigration des Africains de l'ouest est plus ou moins égale à celle des Marocains, ce qui constitue un changement important par rapport à la vague de migration précédente, lors de laquelle les Marocains dominaient nettement. Si l'on fait correspondre ces données avec les données précédentes, on peut conclure que le nombre d'immigrants ouest-africains a augmenté après 1999. Cependant, après 2002, l'immigration régulière a fortement *baissé*. Après 2004, la population subsaharienne a même diminué en termes absolus. Cela semble refléter les tendances d'une immigration décroissante et d'une émigration à la hausse, les Pays-Bas ayant durci leur politique en matière d'immigration et d'immigrants, ce qui a poussé des groupes d'immigrants comme les Ghanéens (et les Somaliens) à émigrer dans d'autres pays européens (Mazzucato, 2005 ; Van Liempt, 2007).

**Graphique 9. Croissance du nombre d'immigrés nés en Afrique aux Pays-Bas**



Source : [www.cbs.nl](http://www.cbs.nl).

Graphique 10. Immigration brute africaine aux Pays-Bas



Source : [www.cbs.nl](http://www.cbs.nl).

#### 4.5 Le mythe de l'invasion : estimation des flux migratoires irréguliers

Depuis 2000, la population totale d'immigrants enregistrés nés en Afrique de l'ouest et vivant en Espagne, en Italie, en France, au Portugal et aux Pays-Bas a augmenté à un rythme d'environ 73 000 par an. Si l'on tient compte du fait qu'environ un quart des Ouest-africains enregistrés vit au Royaume-Uni et si on prend en considération les petites communautés présentes dans les autres pays, ce chiffre devrait se situer autour des 100 000 personnes par an. Étant donné qu'il s'agit ici d'une augmentation *nette*, le nombre réel d'entrées annuelles est plus élevé. Par ailleurs, une partie de cette hausse ne concerne pas les nouvelles entrées mais un changement du statut d'irrégulier à régulier.

Nous avons estimé que le nombre net de migrants irréguliers d'Afrique de l'ouest en l'Espagne s'élevait à 15 000 par an. Selon les estimations, l'augmentation annuelle de la population migrante ouest-africaine en Espagne (20 500) représente environ 20% de la hausse annuelle pour toute l'Europe. Cela veut dire qu'on estime à environ 75 000 (15 000 : 0.2) maximum le nombre annuel d'immigrants irréguliers. Si on applique les données susmentionnées tirées d'Eurostat/NIDI (Schoorl et al., 2000) en estimant qu'environ un tiers des immigrants irréguliers ghanéens et sénégalais vivant en Espagne et en Italie respectivement sont entrés illégalement dans le pays (comparé aux deux tiers qui sont restées à expiration de leur visa), on peut alors estimer que 25 000 immigrants irréguliers d'Afrique de l'ouest parviennent à entrer chaque année.

En partant du principe que le nombre d'entrées irrégulières d'Africains de l'ouest a augmenté depuis que l'enquête de l'Eurostat/NIDI s'est achevée dans les années 1990, le nombre actuel d'entrées irrégulières est peut-être plus élevé. D'un autre côté, cette estimation se fonde sur les données espagnoles mais les entrées irrégulières sont probablement moins nombreuses aux Pays-Bas ou en France, où les populations ouest-africaines immigrantes sont déjà plus établies. Dans ce cas, les estimations générales devraient être revues à la baisse. Bien que ces estimations devraient être interprétées avec la plus grande prudence en raison de toutes ces incertitudes, le chiffre de 25 000 entrées illégales réussies est assez proche des estimations précédentes selon lesquelles 30 000 à 35 000 Africains subsahariens (originaires surtout d'Afrique de l'ouest) parviendraient à traverser la Méditerranée de façon irrégulière chaque année (Simon, 2006 ; HCR, 2005). En supposant qu'entre 65 000 et 120 000 Africains subsahariens arrivent au Maghreb chaque année (Simon, 2006), cela nous permet d'estimer qu'entre 20% (25 000 : 120 000) et 38% (25 000 : 65 000) de migrants transsahariens finissent par traverser pour aller en Europe. Cela va clairement à l'encontre de l'idée répandue selon laquelle l'Afrique du nord n'est qu'une simple zone de transit.



Que cela nous apprend-il sur les taux d'arrestations ? Entre 2002 et 2005, les chiffres relatifs aux arrestations en Europe ont oscillé entre 30 000 et 40 000. En supposant que la moitié de ces migrants venait d'Afrique subsaharienne, cela porte à un taux annuel d'arrestation compris entre 15 000 et 20 000. Partant de cela, il semblerait qu'entre la moitié et les deux tiers des entrées irrégulières ne sont pas détectées. Cependant, on estime que parmi les 25 000 migrants qui parviennent à entrer irrégulièrement en Europe, on retrouve les nombreux Ouest-africains qui ont été arrêtés, puis relâchés. Ce n'est donc pas parce qu'on a été découvert qu'on ne parvient pas à entrer en Europe. Par conséquent, le pourcentage réel d'entrées passant inaperçues semble être plus faible.

Il est important de souligner que ces estimations sont effectuées sur la base d'hypothèses qui restent incertaines (notamment sur la proportion de migrants qui tentent d'entrer illégalement par rapport aux autres méthodes d'entrées). Toutefois, on peut avancer de façon plutôt certaine que le nombre total de migrants ouest-africains irréguliers qui parviennent à entrer dans l'Union européenne serait de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers plutôt que centaines de milliers. Selon les estimations actuelles, les entrées irrégulières représenteraient environ un tiers de l'immigration ouest-africaine totale (régulière et irrégulière), qui s'élève à 100 000 personnes. Bien que l'immigration irrégulière se soit accélérée en 2006, avec l'augmentation de la migration par bateau d'Afrique de l'ouest aux îles Canaries, cela écarte clairement l'idée d'un exode africain.

## 5. Les facteurs à l'origine de la migration : remise en cause des modèles *push-pull* (facteurs d'attraction et de répulsion)

On dit souvent que la migration irrégulière d'Afrique de l'ouest en Europe est massive et que cet « exode africain » est dû à l'extrême pauvreté, au chômage endémique et aux guerres (civiles) (Adepoju, 2002 ; Fall, 2003 ; Lahlou, 2005). La sécheresse, la dégradation de l'environnement et, de plus en plus, les changements climatiques sont aussi fréquemment avancés comme des facteurs qui poussent les Africains à migrer (Carr, 2005 ; Henry et al., 2004a). Cela correspond bien aux stéréotypes que l'on a sur l'Afrique, un continent ravagé par toutes sortes de maux. Comme Diatta et Mbow (1999, p. 243) l'ont indiqué, la désertification, la mondialisation de l'économie et l'aggravation de la pauvreté ont accéléré l'exode humain.

Ces analyses ont comme point commun d'interpréter la migration, implicitement ou explicitement, comme une absence de développement (voir, par exemple, Cross et al., 2006). Les migrants eux-mêmes sont souvent dépeints comme des victimes passives que des forces extérieures poussent hors du continent africain et qui sont des proies faciles pour des trafiquants et des passeurs sans scrupules. Au niveau théorique, on met souvent l'accent sur les « causes profondes », comme la pauvreté, qui sont présentées comme des facteurs exogènes à l'origine de la migration. De telles interprétations sont l'illustration des modèles *push-pull* de migration, en vertu desquels la migration est une fonction linéaire des variations spatiales des niveaux de développement entre les lieux d'origine et de destination, vu, en général, en termes dichotomiques. La plupart des analyses, pourtant, mettent bien davantage l'accent sur les facteurs répulsifs (*push*) qu'attractifs (*pull*).

Bien qu'elle fasse preuve de jugement intuitif, ces analyses posent vraiment problème pour des raisons théoriques et empiriques. Même si semble évident que les gens quittent en général leur pays à la recherche de meilleures sources de revenus, il est moins sûr que le modèle *push-pull* soit très utile au niveau analytique pour expliquer les formes précises de migration et de comportements migratoires. Tout d'abord, les modèles *push-pull* tendent à se caractériser par des listes ad hoc plutôt ambiguës de facteurs permettant en partie d'expliquer la migration mais qui mélangent souvent les causes directes et indirectes de la migration, de même que les niveaux macro et micro de l'analyse. En outre, de façon générale, ils ne définissent ni ne tiennent compte des tests empiriques concernant le poids particulier de plusieurs facteurs explicatifs de la migration. Parce que les facteurs *push-pull* se font souvent pendants, ils ont tendance à représenter les deux côtés d'une même médaille. Parce qu'ensemble, ils reflètent la perception d'une différence entre « ici » et « là-bas », ils ont peu de valeur heuristique (cf. McDowell & de Haan, 1997).

Les analyses qui suggèrent que des concepts théoriques ou des facteurs de niveau macro comme « la pression démographique », « la mondialisation », la dégradation de l'environnement ou les programmes d'ajustement structurel « provoquent » la migration sont déterministes car elles ne tiennent aucunement compte d'un grand nombre d'autres facteurs qui influencent le choix des migrants et des manières indirectes plutôt que directes de lier ces phénomènes macro à la migration. Sinon, il serait par exemple impossible d'expliquer pourquoi tant de gens quittent des zones peu peuplées et intactes pour des zones surpeuplées et très dégradées. Ils ont également tendance à commettre l'« erreur écologique » classique en tirant des conclusions concernant les individus à partir de corrélations au niveau macro. Les facteurs macro-structurels « n'expliquent » pas forcément pourquoi une personne va prendre la décision de migrer. C'est plutôt la possibilité réelle d'augmenter ses moyens de subsistance de façon satisfaisante et de répondre à ses aspirations qui déterminent la propension d'une personne à migrer.

Outre les problèmes d'ordre théorique, les modèles *push-pull* sont également en contradiction avec les données empiriques. L'idée selon laquelle la *pauvreté* extrême et le *sous-développement* ont entraîné une migration de *masse* d'Afrique de l'ouest en Europe est totalement fautive. Premièrement, malgré une hausse récente, l'émigration d'Afrique de l'ouest en Europe n'est en aucun cas massive, elle est même plutôt modeste par rapport aux mouvements migratoires d'autres parties du monde. On peut également douter de la nature des tendances au niveau macro, qui sont souvent considérées comme « entraînant » la migration. Par exemple, l'idée répandue selon laquelle la région du Sahel souffre de désertification a récemment été remise en question, des éléments prouvant qu'il existe de plus en plus de verdure, du moins dans certaines régions du Sahel (Olsson et al., 2005). Il semble également improbable que les récents changements des tendances migratoires puissent être attribués au changement climatique, dont la nature et les conséquences restent encore floues.

Deuxièmement, il y a lieu d'émettre des doutes quant à la relation présumée entre développement et migration. Si la pauvreté et le sous-développement étaient les causes principales de la migration, comment peut-on alors expliquer que malgré son extrême pauvreté et sa situation souvent instable, l'Afrique de l'ouest enregistre des taux d'émigration en Europe et en Amérique du nord *beaucoup* plus faibles que d'autres régions beaucoup plus riches comme l'Afrique du nord, l'Amérique latine ou l'Asie ? Les modèles *push-pull* partent du principe qu'il existe une relation linéaire inversement proportionnelle entre les différences de développement humain et économique et le taux d'émigration. Cela ne cadre pas avec les preuves de plus en plus nombreuses que le développement social et économique augmente les moyens des personnes et tend donc au départ à *favoriser* la propension à émigrer, et non l'inverse (De Haas, 2005a).

De plus, les modèles *push-pull* ont tendance à ignorer les aspirations des migrants, que l'on considère constantes alors qu'en réalité, le développement social et économique et le processus général de mondialisation tendent à les accroître. L'augmentation du taux de présence à l'école, le contact avec les médias et la prise de conscience qu'il est davantage possible de se développer librement en Europe sont probablement autant de facteurs qui ont également fait augmenter le désir de migrer chez les jeunes ouest-africains.

En particulier, l'émigration sud-nord demande des *capacités* et des *aspirations* fortes pour en accepter le coût et les risques. Cela explique pourquoi les migrants internationaux ne figurent généralement pas parmi la population la plus pauvre et pourquoi les pays d'émigration les plus importants (comme le Mexique, le Maroc, la Turquie, les Philippines) ne font généralement pas partie des pays les moins développés. Il semble donc que le développement s'accompagne inévitablement d'une mobilité et d'une migration accrues. C'est seulement sur le plus long terme, après plusieurs dizaines d'années durant lesquelles la croissance se maintient et les écarts entre revenus et opportunités se réduisent par rapport aux pays de destination, que l'émigration nette tend à baisser et que l'immigration augmente, après quoi, de pays d'émigration nette, ces pays passent à pays d'immigration nette (De Haas, 2005a)<sup>25</sup>. La relation entre migration et développement n'est donc ni linéaire, ni inversement proportionnelle. La croissance, le développement et la réduction des écarts avec les pays de destination ont plutôt tendance à avoir l'effet d'une courbe en J ou en U inversés sur l'émigration, qui connaît une forte hausse lors des premières phases de développement pour diminuer ensuite de façon graduelle. Dans les ouvrages à ce sujet, ce phénomène est décrit comme une « poussée migratoire » (Martin & Taylor, 1996).

---

<sup>25</sup> C'est ce qui s'est produit il y a plusieurs dizaines d'années dans les pays sud-européens comme l'Espagne, l'Italie, la Grèce, le Portugal, ainsi qu'en Irlande et dans plusieurs pays du sud-est asiatique comme la Malaisie, Taiwan et la Corée du sud. D'autres pays comme la Turquie, la Tunisie et le Mexique sont peut-être sur le point d'opérer une telle transformation.

Pour ces raisons, et outre certains facteurs comme la distance géographique, le fait que l'Afrique de l'ouest soit une région relativement sous-développée peut paradoxalement expliquer pourquoi son taux de migration vers l'Europe est relativement *bas*. Si les Africains de l'ouest étaient un peu plus riches, mieux éduqués et disposaient d'un meilleur accès aux réseaux migratoires transcontinentaux, la migration serait alors plus massive.

Est-ce vraiment une coïncidence si les pays ouest-africains qui enregistrent les taux de migration de main-d'œuvre les plus élevés en Europe (Cap-Vert, Ghana et Sénégal<sup>26</sup>) ne font *pas* partie des pays ouest-africains les plus pauvres, isolés, instables et à forte croissance démographique ? Van Hear (1998, p. 210) a souligné que, paradoxalement, l'accélération de l'émigration ghanéenne à la fin des années 1980 s'est produite alors que l'économie de ce pays s'améliorait et que les réformes démocratiques commençaient à être mises en œuvre. Bien que le pays connaisse une prospérité relative comparée aux autres pays de la région, l'émigration a continué, un phénomène difficile à expliquer par le biais des facteurs *push-pull*.

En outre, les données empiriques relatives à l'influence de facteurs environnementaux comme la sécheresse sont variables (cf. Findlay, 1994 ; Henry et al., 2003 ; Henry et al., 2004b) mais ne semblent pas confirmer l'idée qu'une dégradation de l'environnement provoque une migration de *masse*. De même, il existe des preuves que la plupart des composantes du développement rural n'ont pas d'effet sur la migration ni n'encouragent la migration interne (Beauchemin & Schoumaker, 2005), ce qui remet en question l'hypothèse selon laquelle des projets de développement peuvent permettre de « retenir » les migrants à la ferme (Rhoda, 1983). Bien que les études citées se concentrent sur la migration interne, l'idée selon laquelle le développement stimule la migration semble s'appliquer encore davantage à la migration internationale car elle demande en général plus de ressources et de capacités.

Hormis le fait qu'elle ne comprend pas l'aspect non-linéaire fondamental de la relation entre développement et migration, l'approche *push-pull* axée sur les « causes profondes » au niveau macro ne tient souvent pas compte du côté actif des migrants en les décrivant plutôt comme des pions passifs que des crises globales poussent hors d'Afrique. Une telle image ne concorde pas avec les données empiriques qui montrent que, plutôt qu'une réponse désespérée à la pauvreté, la migration en Afrique de l'ouest et de cette région en Europe est généralement un choix délibéré et un investissement effectués par des foyers et des familles assez riches pour améliorer leurs moyens de subsistance (Hampshire, 2002 ; Wouterse, 2006).

En axant leurs propos sur « la misère africaine » qui pousserait des migrants désespérés hors du continent, les principaux discours publics et universitaires tendent à mettre de côté la demande vitale en matière de migration de main-d'œuvre. Au lieu de quitter le continent à force de désespoir, la plupart des migrants immigrent sciemment dans des pays comme la Libye, l'Espagne et l'Italie, où il existe une forte demande en main-d'œuvre immigrée bon marché. Les migrants irréguliers participent aux économies parallèles florissantes installées depuis longtemps, dont l'existence précède le début de l'immigration irrégulière (cf. Reyneri, 2001). Bien que les conflits armés et le déclin économique en Afrique de l'ouest aient sûrement provoqué une pénurie de moyens de subsistance dans la région, cette migration est difficile à expliquer sans tenir compte de la demande constante de main-d'œuvre migrante bon marché en Libye et en Europe.

Les personnages politiques, les médias et les universitaires avancent souvent que les migrants idéalisent la vie dans l'« El Dorado » européen. C'est également la raison d'être des campagnes de sensibilisation visant à décourager les Africains de migrer. Cependant, même si la vision

---

<sup>26</sup> En termes absolus, la migration nigérienne sud-nord est importante mais, proportionnellement à la population totale de ce pays, elle est plutôt faible.

d'une Europe quasi paradisiaque est un peu trop idyllique, le fait qu'il existe davantage de possibilités de l'autre côté de la mer est bien réel, du moins dans une certaine mesure. Les salaires sont beaucoup plus élevés, même dans le secteur informel, et la régularisation est une possibilité réaliste. Malgré tous les problèmes auxquels les migrants doivent parfois faire face et la vision idéaliste qu'ils entretiennent peut-être, l'idée selon laquelle la migration internationale est la façon la plus sûre d'accéder à davantage de possibilités sociales et économiques est plus qu'un mirage.

Le dernier défaut des modèles *push-pull* est leur nature anhistorique. La migration en Afrique de l'ouest et à partir de cette région est loin d'être le fruit du hasard. Les populations ont tendance à migrer d'endroits précis d'Afrique de l'ouest vers des endroits précis d'Europe de façon géographiquement regroupée, concentrée et délibérée. Alors que les réseaux actifs de migrants expliquent en grande partie pourquoi les mouvements migratoires sont structurés et ont tendance à avoir leur propre dynamique, la création de « corridors » migratoires remontent la plupart du temps à des activités ou des chocs politico-économiques plus généraux.

Concernant l'Afrique de l'ouest, nous avons vu que des changements majeurs, qu'ils soient d'origine économique ou politique, comme la colonisation, les chocs pétroliers et leurs conséquences, les conflits régionaux et le déclin économique dans les pôles migratoires ouest-africains, l'embargo de l'ONU qui a poussé la Libye à mettre en place ses politiques panafricaines et la segmentation des marchés du travail en Libye et en Europe ont tous participé à l'orientation actuelle des tendances migratoires. De tels changements politico-économiques ont généralement eu davantage d'influence sur la migration que les politiques migratoires en elles-mêmes. Loin d'être isolées, ces politiques font souvent partie d'un processus politico-économique plus général, ce qui est particulièrement vrai dans le cas des politiques migratoires de la Libye (Pliez, 2004a). Si les politiques migratoires ne correspondent pas aux réalités économiques, cela entraîne une migration irrégulière

Le colonialisme a eu d'énormes conséquences sur la migration en formant de nouveaux modèles migratoires (de l'intérieur des terres vers le littoral) qui sont toujours d'actualité. Jusqu'en 1990, les liens (post) coloniaux ont orienté les principales migrations d'étudiants et de personnes qualifiées d'Afrique de l'ouest en France et au Royaume-Uni. Cela a changé lorsque la Libye a mis en place ses politiques panafricaines qui ont entraîné une forte augmentation de la migration transsaharienne. La présence croissante d'Africains de l'ouest en Afrique du nord, doublée d'une demande continue en main-d'œuvre immigrée bon marché en Europe ont finalement provoqué, depuis 2000, une hausse de la migration transméditerranéenne vers l'Europe, par le biais de laquelle une connexion entre les systèmes migratoires transsahariens et euro-méditerranéens a été établie.

Les premières tendances migratoires tendent à se reproduire par le biais des réseaux, ce qui entraîne l'apparition de systèmes migratoires qui relient les endroits et les pays d'origine et de destination par le biais d'échanges relativement stables de personnes, de biens et de capitaux (transferts de fonds), d'idées et d'informations. En particulier, les réseaux migratoires ont tendance à faciliter la migration continue de main-d'œuvre ou la migration clandestine, de même que les regroupements familiaux par des frontières officiellement fermées (cf. Massey et al., 1998). L'évolution des systèmes de migration transsahariens et transméditerranéens montre que, une fois les systèmes migratoires établis, les mouvements migratoires engendrent leur propre dynamique en restant majoritairement indépendants de leurs causes immédiates.

Par le biais des réseaux de migrants, des transferts de fonds et des changements sociaux et économiques qui s'opèrent dans les communautés qui envoient des migrants, la migration a tendance à créer une dynamique sociale et économique qui maintient le processus. En raison de ces dynamiques propres, la migration suit en général les tendances migratoires historiques. Par

conséquent, les tendances migratoires *actuelles* d'Afrique de l'ouest ne peuvent être expliquées sans tenir compte des grands changements politico-économiques régionaux et mondiaux qui se sont produits dans le passé et qui ont laissé leur empreinte sur les tendances migratoires actuelles à travers le fonctionnement des réseaux de migrants. Cela explique en partie pourquoi les divisions linguistiques (francophone/anglophone) comptent toujours, même si elles perdent petit à petit leur importance, et pourquoi les régions et les pays qui ont participé pratiquement depuis le début au processus migratoire vers l'Europe, comme le Sénégal et le Ghana, restent les principaux pays ouest-africains de migration vers l'Europe.

## **6. Politiques de lutte contre la migration irrégulière mises en œuvre en Europe, en Afrique du nord et en Afrique de l'ouest**

### **6.1 *Intensification et « externalisation » des contrôles aux frontières***

Depuis les années 1990, les États européens ont réagi face à l'immigration irrégulière incessante principalement en intensifiant les contrôles aux frontières. Cela s'est traduit par un déploiement de forces semi-militaires et militaires et de matériel destiné à empêcher la migration par la mer (Lutterbeck, 2006). Lorsque de groupes de migrants ont commencé à forcer l'entrée de Ceuta et Melilla, des grillages ont été installés en 2000 (Goldschmidt, 2006). Au cours des dix dernières années, l'Espagne a essayé de boucler ses frontières maritimes. Le gouvernement a mis en place un système d'alerte avancée par radar (Système intégré de surveillance extérieure – SIVE) sur le Détroit de Gibraltar, système qui a été récemment étendu aux îles Canaries (Lahlou, 2005).

Les pays de l'UE ont également tenté d'« externaliser » le contrôle aux frontières dans les pays du Maghreb en les transformant en « zones tampons » afin de réduire la pression migratoire à la frontière sud de l'Europe (Goldschmidt, 2006 ; Lutterbeck, 2006 ; Perrin, 2005 ; Schuster, 2005). Pour ce faire, ils ont fait pression sur les pays d'Afrique du nord pour qu'ils mettent un frein à la migration irrégulière et qu'ils réadmettent les migrants irréguliers, en échange d'une aide au développement, d'un soutien financier destiné aux contrôles des frontières, de matériel militaire et, dans le cas surtout de l'Italie, d'un nombre limité de permis de travail temporaires pour les immigrants (Chaloff, 2005 ; Cuttitta, 2005). Afin de réduire l'immigration, l'UE cherche également à renforcer la coopération en matière de questions migratoires dans le cadre des accords euro-méditerranéens d'association que tous les pays, à l'exception de la Libye, ont signé avec l'UE (De Haas, 2005b ; Hoebink, 2005). Face aux récents changements des tendances migratoires, l'Italie et l'Espagne en particulier ont conclu des accords similaires avec des pays subsahariens.

Outre le renforcement des contrôles aux frontières, les États africains et les ONG humanitaires se sont récemment prononcés en faveur d'une deuxième « solution » politique visant à encourager le développement par l'aide et le commerce, voire même par la mise en place d'un « plan Marshall pour l'Afrique »<sup>27</sup> grâce auquel les gens n'auraient plus besoin de migrer (De Haas, 2006d). Une troisième « solution » préconisée par les gouvernements et les ONG en Europe et en Afrique consisterait à organiser des campagnes d'informations visant à décourager la migration en appelant l'attention des migrants potentiels sur les dangers du voyage et la difficulté de vivre en Europe ou en encourageant les migrants à rentrer (voir, par exemple, Diatta & Mbow, 1999). Dans la pratique, toutefois, l'accent a surtout été mis sur l'intensification des contrôles aux frontières et les politiques de « développement-plutôt-que-migration » sont souvent mentionnées en passant.

Depuis 2003, l'Espagne et le Maroc, tout comme l'Italie et la Libye, ont commencé à coopérer pour établir des patrouilles navales communes et des accords de réadmission en échange d'aide. En 2006, l'Espagne a reçu le soutien limité de Frontex, la nouvelle agence européenne de contrôle aux frontières extérieures, afin de surveiller les routes entre le Sénégal, la Mauritanie, le Cap Vert et les îles Canaries en avion, en hélicoptère ou en bateau de patrouille. Frontex tente également de coordonner des patrouilles auxquelles participeraient l'Italie, la Grèce et Malte afin de contrôler la zone entre Malte, l'île italienne de Lampedusa et les côtes tunisiennes et libyennes.

---

<sup>27</sup> *Der Spiegel*, 6 octobre 2005.

En 2003-2004, le Maroc et la Tunisie ont adopté de nouvelles lois sur l'immigration irrégulière, qui punissent sévèrement (toute collaboration avec) l'immigration irrégulière et le trafic d'êtres humains. Selon certaines critiques, ces nouvelles lois qui criminalisent la migration montrent que le Maroc et la Tunisie s'inclinent face à la pression exercée par l'UE, qui souhaite leur faire endosser le rôle de « policiers » de l'Europe (Belguendouz, 2005 ; Boubakri, 2006). Bien que la nouvelle loi marocaine fasse référence aux conventions internationales pertinentes et semble apporter une amélioration théorique, dans la pratique, les droits des migrants et des réfugiés sont toujours bafoués (Collyer, 2006 ; Schuster, 2005). Le Maroc et la Tunisie font l'objet de pression pour mettre en place un règlement plus strict sur l'immigration et les visas (Boubakri, 2006). Par exemple, les Sénégalais, qui pouvaient circuler au Maroc sans trop de problèmes (Goldschmidt, 2006) et qui peuvent toujours voyager sans visa, se font désormais harceler dès qu'ils arrivent dans un aéroport (Pian, 2005). La Tunisie a construit plusieurs centres de détention pour les migrants irréguliers (Cuttitta, 2005). Le Maroc comme la Tunisie reconduisent régulièrement des migrants clandestins à leurs frontières, où ils sont laissés à leur sort (Cuttitta, 2005 ; Goldschmidt, 2006).

Pour réduire l'immigration, l'UE cherche également à promouvoir la coopération sur les questions de migration dans le cadre des Accords euro-méditerranéens d'association que tous les pays d'Afrique du nord, à l'exception de la Libye, ont signé avec l'UE et qui devraient conduire à la mise en place de zones de libre-échange au cours des dix prochaines années. Le soutien de l'UE à la transition économique des pays nord-africains passe surtout par un programme de mesures d'accompagnement (programme MEDA), dans le cadre duquel des sommes importantes sont allouées pour atteindre l'objectif défini de réduction de l'immigration. Par exemple, du budget total d'aide du MEDA alloué au Maroc, qui s'élève à 426 millions d'euros pour la période 2000-2006, 115 millions d'euros (soit 27%) sont utilisés pour « briser le cercle vicieux de la croissance faible, du chômage, de la pauvreté et de la migration » par un soutien aux contrôles de l'immigration irrégulière et la mise en place de programmes de développement rural (De Haas, 2005b ; Hoebink, 2005).

L'UE met de plus en plus l'accent sur la coopération avec les États du Maghreb dans le cadre du contrôle des frontières et de la réadmission. La Commission européenne a adopté en 2002 une communication sur « l'intégration des questions liées à la migration dans les relations extérieures » puis, en mars 2004, un règlement établissant un programme d'assistance technique et financière en faveur des pays tiers dans les domaines de la migration et de l'asile (AENEAS). Le programme pour 2004-2008 est doté d'un budget global de 250 millions d'euros. Il a notamment pour but de « répondre aux causes profondes des mouvements migratoires », d'« établir un partenariat en matière de migration » et de promouvoir « des initiatives concrètes et spécifiques d'assistance aux pays tiers visant à améliorer leur capacité en matière de gestion migratoire ». Ce programme finance des plans d'actions destinés à valoriser la migration légale, à rédiger des lois et à mettre en place des pratiques nationales en matière de protection internationale et d'asile, de réduction de la migration « illégale » et de réadmission et réintégration de ceux qui rentrent (EC, 2003).

Bien que la Libye n'ait pas signé d'accords d'association avec l'UE, elle coopère davantage avec les pays européens, l'Italie en particulier, qu'avec tout autre pays d'Afrique du nord en matière de contrôles aux frontières et de mise en place de centres de détention pour les migrants irréguliers (Andrijasevic, 2006 ; Hamood, 2006 ; HRW, 2006 ; Pliez, 2005 ; Schuster, 2003). Bien qu'au début, il s'agisse principalement d'une réponse au fort sentiment anti-immigrant des Libyens, ce changement politique est par la suite devenu une démarche géopolitique plus étendue qui fait partie des efforts consentis par Kadhafi pour retrouver une respectabilité internationale, faire lever l'embargo qui pèse sur son pays et attirer les capitaux étrangers.



Un traité de coopération a été signé en décembre 2000 entre la Libye et l'Italie dans le domaine de la lutte contre la drogue, le terrorisme, le crime organisé et la migration clandestine. En 2004, Silvio Berlusconi, le Premier ministre italien, et Kadhafi, le dirigeant libyen, ont conclu un pacte destiné à arrêter la migration irrégulière en Italie, dans le cadre duquel la Libye se serait engagée à expulser les migrants subsahariens illégaux vers leurs pays d'origine en passant par son territoire et à fermer hermétiquement ses frontières du sud. Deux mois après l'accord Italo-libyen, l'UE a accepté de lever l'embargo sur les ventes d'armes à la Libye, en vigueur depuis 18 ans. C'est seulement quelques jours après, en octobre 2004, que la Libye a accepté pour la première fois de réadmettre des migrants illégaux en provenance d'Italie (Cuttitta, 2005). Bien que d'autres facteurs aient également joué un rôle, l'Italie avait exercé une forte pression pour que l'embargo soit levé afin que la Libye puisse importer du matériel militaire afin de mieux contrôler ses frontières.

L'Italie a financé la construction de trois camps de détention pour immigrants clandestins en Libye. La Libye a également coopéré étroitement avec l'Italie pour expulser de façon concertée des migrants clandestins d'Italie vers leur pays d'origine présumé, via la Libye. Entre août 2003 et décembre 2004 seulement, le gouvernement italien a contribué financièrement à l'organisation de 50 vols charters au départ de la Libye avec, à leur bord, 5 688 personnes qui sont ramenées dans leurs pays d'origine présumé, dont le Bangladesh, l'Égypte, l'Erythrée, le Ghana, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Pakistan, le Soudan et la Syrie (Hamood, 2006 ; HRW, 2006). Outre ces expulsions menées conjointement, l'Italie a fourni du matériel et organisé de nombreux programmes de formation destinés aux policiers libyens (EC, 2004b).

L'un des ces programmes, intitulé *Across Sahara* (1,9 millions d'euros), est financé par l'Italie et la Commission européenne, et dirigé par l'OIM. Il comprend la formation de policiers libyens et nigériens et vise à créer un réseau de 14 postes de police chargés d'organiser des patrouilles à la frontière entre le Niger et la Libye. Un programme visant à renforcer la gestion de la migration irrégulière et de transit en Libye (TRIM, 2,7 millions d'euros), co-financé par l'Italie et la Commission européenne, a pour but d'aider au renforcement des capacités des autorités libyennes en matière de gestion des migrations et de fournir une assistance dans le domaine de la réintégration des migrants bloqués en Libye, en collaboration avec les pays d'accueil. L'ambassade des États-Unis à Tripoli aide au financement d'activités de lutte contre la traite à hauteur de 60 000 dollars US.

## **6.2 Conséquences de ces politiques sur les tendances migratoires**

La coopération de pays comme le Maroc aux contrôles de la migration et à l'élaboration de politiques internes a récemment été qualifiée d'« efficace » (ONU DC, 2006). Bien que cette coopération ait pu être assez efficace d'un point de vue strictement technique, les efforts déployés afin d'empêcher les migrants d'entrer en Europe ont entraîné une série de conséquences involontaires et, souvent, contreproductives. Premièrement, la répression croissante en Afrique du nord a poussé certains migrants à revoir leurs projets et à partir pour l'Europe. Deuxièmement, l'utilisation de routes migratoires maritimes et terrestres plus longues et diversifiées a entraîné une augmentation involontaire des activités dans la zone que les pays de l'UE doivent contrôler afin de « lutter contre » la migration irrégulière. Troisièmement, les passeurs se sont professionnalisés en utilisant des bateaux fabriqués sur mesure, plus grands et plus rapides, ainsi que des zodiacs plutôt que des bateaux de pêches. Ils appliquent également de nouvelles techniques, comme par exemple le fait d'arriver à plusieurs bateaux et se disperser à l'approche des côtes, ce qui rend l'interception de tous les bateaux difficile (Carling, 2007). On a également assisté à une augmentation du nombre de mineurs et de femmes enceintes tentant la traversée car il est en général plus dur de les expulser (De Haas, 2006c ; Kastner, 2007). Quatrièmement, ces politiques, ainsi que les discours anti-immigrants qui les accompagnent, ont

provoqué et justifié une hausse notable du racisme institutionnalisé et des violations des droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés en Afrique du nord (Collyer, 2006 ; Hamood, 2006 ; Schuster, 2005).

Au lieu de faire diminuer l'immigration, les données fournies jusqu'à présent semblent montrer que la surveillance accrue du Détroit de Gibraltar et d'autres régions a conduit à une professionnalisation des passeurs et à une diversification générale des points de traversée depuis 1999 (Barros et al., 2002 ; Boubakri, 2004, p. 5 ; De Haas, 2005b ; Fadlollah et al., 2000, p. 113 à 115). Les migrants traversent désormais la mer des côtes marocaines plus orientales à l'Espagne continentale, de la côte tunisienne aux îles italiennes, de la Libye à l'Italie et Malte, du Sahara occidental aux îles Canaries, et d'Algérie en Espagne. Au cours des dernières années, un nombre croissant d'Africains de l'ouest évite de traverser le Sahara et l'Afrique du nord en prenant un bateau depuis la Mauritanie, le Sénégal ou d'autres pays de la région vers les îles Canaries. La forte augmentation des arrivées aux îles Canaries en 2006 donne à penser qu'il y a eu une réelle hausse du nombre total d'Africains entrant en Europe illégalement. Une diversification des routes terrestres transsahariennes s'est également produite en réponse à la multiplication des contrôles aux frontières.

Les migrants et les passeurs adaptent continuellement leurs stratégies aux changements des contrôles migratoires. Alors que les médias se concentrent sur les *boat people*, beaucoup de migrants africains (du nord ou subsahariens) utilisent d'autres méthodes : ils voyagent avec des visas touristiques ou des faux papiers, se cachent à bord de navires, avec ou sans le consentement de l'équipage, escaladent le grillage entourant les villes espagnoles de Ceuta et Melilla ou tentent de le contourner à la nage. En réponse aux restrictions croissantes en Afrique du nord, les policiers ou les fonctionnaires aux frontières réclament des pots-de-vin plus importants et les migrants utilisent de plus en plus des routes secondaires, souvent plus dangereuses, à travers le désert (Brachet, 2005).

Les moyens mis en œuvre pour empêcher les migrants de traverser le Sahara, puis la Méditerranée ou l'Atlantique restent limités. Les frontières terrestres et maritimes étant très longues et la corruption, généralisée parmi les policiers et les fonctionnaires aux frontières, il est pratiquement impossible d'empêcher les gens de traverser le Sahara, l'Atlantique ou la Méditerranée. Selon le droit international maritime, les bateaux qui sont interceptés dans les eaux internationales ou européennes par des navires européens ne peuvent être renvoyés en Afrique<sup>28</sup> et les gardes-côtes ont le devoir de sauver les migrants de la noyade. Selon certains analystes, la multiplication des patrouilles maritimes ont en fait augmenter les chances de survivre au voyage et pourrait donc même encourager les migrants à traverser, surtout les Subsahariens qui savent qu'il sera difficile de les expulser (Carling, 2007). En outre, l'efficacité des systèmes de contrôle des frontières comme le SIVE espagnol est sérieusement entravée par des facteurs d'ordre administratif et humain, comme les longues absences du personnel pour cause de maladies ou dépressions liées au travail (Carling, 2007).

De nombreux migrants ouest-africains qui tentent la traversée par bateau et se font arrêtés par les gardes-côtes européens sont finalement relâchés parce qu'on ne peut pas les renvoyer chez eux. Bien que les pays de l'UE aient signé des accords de réadmission avec un nombre croissant de pays africains, les expulsions forcées sont difficiles à mettre en œuvre dans la pratique. Souvent, les accords ne sont pas mis en œuvre, ou de façon partielle. De plus, les expulsions sont coûteuses et ont un effet dissuasif limité car les migrants qui sont expulsés d'Europe en Afrique, du Maroc en Algérie ou de Libye et d'Algérie au Mali, Niger et Tchad migrent souvent à nouveau (Barros et al., 2002 ; CIMADE, 2004 ; Collyer, 2006 ; Escoffier, 2006). Les pays

---

<sup>28</sup> *Panapress*, 1<sup>er</sup> septembre 2006.

européens, mais aussi les pays nord-africains comme le Maroc, l'Algérie et la Libye coopèrent avec les pays ouest-africains sur les questions de réadmission. Bien que des rapatriements aient lieu, le nombre de migrants renvoyés chez eux est en général assez faible (DeHaas, 2006a).

Chaque année, un nombre important de migrants meurent ou sont grièvement blessés alors qu'ils tentent d'entrer en UE. Selon une organisation espagnole de défense des droits de l'homme, en 2005, 368 personnes au moins sont mortes en essayant de traverser la mer pour aller en Espagne mais le chiffre réel pourrait être deux à trois fois plus élevé car beaucoup de corps ne sont jamais retrouvés (APDHA, 2006). Les organisations de défense des droits de l'homme estiment que 3 285 corps ont été retrouvés sur les seules côtes du Déroit de Gibraltar entre 1997 et 2001 (Schuster, 2005). Cependant, le nombre de personnes noyées est beaucoup plus important car on ne connaît pas le pourcentage de corps jamais retrouvés. Les risques encourus en traversant le Sahara seraient au moins tout aussi élevés que les dangers largement médiatisés d'une traversée clandestine de la Méditerranée ou de l'Atlantique (Collyer, 2006), bien qu'il n'existe aucune donnée empirique pour appuyer cette allégation.

Malgré cela, les médias à sensation, les législateurs et les organisations humanitaires ont tendance à exagérer le risque de mort. Par exemple, en juillet 2006, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (l'ONUDC) a déclaré que « pour chaque personne qui parvient à entrer en Europe, plusieurs autres ne sont jamais arrivées. L'Europe ne verra pas le nombre incalculable de personnes qui meurent dans le Sahara, qui sont laissées sans un sous dans des pays de transit, loin de chez eux, qui se noient lorsque le bateau de fortune dans lequel ils ont embarqué se renverse, qui gâchent leur vie dans les prisons nord-africaines<sup>29</sup> ».

On croit souvent que le nombre de mort a augmenté en raison de l'intensification des activités de patrouille maritime et de la diversification des flux migratoires qui a suivi et en conséquence de laquelle les migrants empruntent des routes plus éloignées et dangereuses à travers le Sahara et la Méditerranée (Lutterbeck, 2006). Cependant, selon Carling (2007), le risque réel de mourir en traversant la mer pour rejoindre l'Espagne est constant et se situe autour du 1%. Ce chiffre a même légèrement diminué au cours des dernières années. Carling avance également que l'augmentation du nombre de morts devrait être surtout attribuée au nombre de personnes qui essayent de traverser plutôt qu'à une surveillance accrue des frontières.

### **6.3 Questions relatives aux droits de l'homme et aux réfugiés**

La pression exercée par l'UE et la xénophobie nationale croissante ont poussé les États d'Afrique du nord à renforcer leurs politiques migratoires internes. Par conséquent, les immigrants, y compris les demandeurs d'asile, qui risquent souvent être arrêtés et détenus de façon arbitraire, puis expulsés ou dépouillés de leurs biens, ont vu leurs droits bafoués. Après des années de tolérance relative, les États d'Afrique du nord organisent désormais régulièrement des raids dans les quartiers où vivent les populations immigrées, après quoi les immigrés sont détenus ou expulsés aux frontières terrestres du pays. En raison de l'augmentation des contrôles migratoires, les migrants subsahariens en Afrique du nord et en Europe sont également devenus plus vulnérables à une exploitation grave sur le marché du travail.

En Libye plus particulièrement, la xénophobie se manifeste sous forme d'accusations de criminalité, d'attaques verbales et physiques, d'harcèlements, d'extorsions, de détentions arbitraires, de retours forcés et, peut-être, de torture (Hamood, 2006). Après avoir adopté de

---

<sup>29</sup> Communiqué de presse de l'ONUDC : « *UNODC Proposes Pact to Stop Smuggling of Migrants from Africa* », 10 juillet 2006 (en anglais uniquement).

nouvelles lois migratoires, le Maroc a commencé à expulser des Nigériens et d'autres Ouest-africains en organisant des vols directs. Lorsque des centaines d'Africains ont essayé de rentrer dans Ceuta et Melilla en octobre 2005, 13 Africains subsahariens au moins sont morts. Certains auraient été tués par les gardes-frontières. À la suite de ces événements, les autorités marocaines ont organisé des raids au niveau national et ont arrêté des immigrants dans les villes et les camps de fortune construits dans les forêts des alentours de Ceuta et Melilla. Les autorités marocaines ont ensuite essayé de renvoyer 2 000 migrants au moins à une frontière éloignée avec l'Algérie, dans le désert (Collyer, 2006).

Un nombre inconnu mais important de migrants subsahariens a échappé à des persécutions ou des situations où leur vie était en danger (Barros et al., 2002 ; Collyer, 2006 ; Escoffier, 2006 ; Lindstrom, 2002, Schuster, 2005). Selon une étude empirique récente menée par Collyer (2006), 10% à 20% de migrants au Maroc auraient besoin de protection humanitaire si on appliquait au sens strict la Convention relative au statut des réfugiés de 1951. Cette proportion passe à 70-80% si on tient compte de mesures humanitaires plus généreuses – bien qu'il faille mentionner que son échantillon n'était pas destiné à être représentatif et qu'il semble ne pas être objectif concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile. Il est parfois difficile d'opérer une distinction nette entre les migrants politiques et économiques parce que les motivations de chacun sont souvent complexes, contradictoires et susceptibles de changer avec le temps. Certains migrants qui sont partis pour des raisons économiques, peuvent devenir des migrants moins volontaires en cours de route, lorsqu'ils sont exploités par des employeurs, emprisonnés de façon arbitraire, maltraités et dépouillés de tous les biens qui leur restent par la police ou les gardes-frontières nord-africains.

Jusqu'à récemment, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) intervenait peu dans les États du Maghreb et aucune protection ne semblait disponible (Hamood, 2006 ; Lindstrom, 2002). Le HCR cherche à présent à renforcer ses activités au Maghreb. Toutefois, souvent les autorités des pays ne coopèrent pas, continuent d'expulser des requérants d'asile et refusent en général d'accorder l'asile ou d'autres droits aux réfugiés reconnus par le HCR (Collyer, 2006 ; Lindstrom, 2002). Par conséquent, la politique européenne visant à externaliser le contrôle des frontières dans des pays qui respectent peu les droits de l'homme et protègent mal les réfugiés peut compromettre la sécurité et les droits des migrants potentiels, y compris des demandeurs d'asile et des réfugiés (Lutterbeck, 2006). Cependant, en 2007, le gouvernement marocain a signé un accord de siège avec le HCR en lui octroyant ainsi une représentation à part entière au Maroc.

Selon les organisations de défense des droits de l'homme, l'Espagne et l'Italie risquent sérieusement de compromettre le principe de non-refoulement en expulsant de façon expéditive des migrants et des demandeurs d'asile au Maroc et en Libye, où leur protection n'est pas garantie (AI, 2006 ; HRW, 2006). L'Italie a été accusée d'expulser collectivement des groupes de migrants, de façon précipitée, sans distinction et sans examen approprié de leurs éventuels droits à l'asile, aux soins médicaux ou à d'autres formes d'assistance et de protection (AI, 2006 ; HRW, 2006). Depuis que le gouvernement Prodi est arrivé au pouvoir en 2006, ces pratiques ont apparemment cessé. Le gouvernement libyen, qui n'a pas signé la Convention de Genève de 1951 mais est partie à la Convention de l'OUA sur les réfugiés en Afrique, a renvoyé des migrants expulsés d'Italie vers leur pays d'origine présumé, dont le Soudan et l'Erythrée, sans se préoccuper de savoir s'ils risquaient d'être torturés ou persécutés là-bas (Hamood, 2006 ; HRW, 2006).

Comme l'a avancé Hamood (2006, p. 77), l'intégration de la Libye dans la communauté internationale et sa coopération avec l'UE dans le domaine de la migration *pourraient* représenter un changement positif car cela signifierait que ses actions en matière de droits de

l'homme fassent l'objet d'un examen plus attentif, qu'il s'agisse de la façon dont elle traite les étrangers ou ses propres ressortissants. Toutefois, cela va dépendre en grande partie de l'importance que l'UE attribue réellement aux principes relatifs aux droits de l'homme, compte tenu de ses priorités en matière de restrictions à l'entrée dans son territoire. Toujours selon Hamood (2006, p. 78), bien que cela entre dans le cadre des discussions sur les droits de l'homme, il est difficile de constater concrètement, au-delà des beaux discours, si l'UE fait réellement pression sur la Libye pour qu'elle mette en place un programme de réformes afin de garantir une protection aux réfugiés (Hamood, 2006, p. 78). En principe, les mêmes ambiguïtés prévalent dans le cadre de la coopération avec d'autres pays africains sur la protection des droits des migrants et des réfugiés.

#### **6.4 Double jeu et conflits d'intérêts**

L'immigration irrégulière d'Afrique subsaharienne a créé de fortes tensions entre l'UE, l'Afrique du nord et les États africains subsahariens. En surface, les pays nord-africains ont apparemment cédé face aux pressions européennes et ont adopté le discours public européen sur la « lutte contre la migration irrégulière ». D'un autre côté, ils s'opposent tacitement ou ouvertement à plusieurs éléments des politiques d'externalisation, en partie parce qu'ils considèrent qu'elles renforcent leur nouveau statut de pays de destination. Par exemple, l'Afrique du nord, à l'exception de la Libye, est peu disposée à réadmettre périodiquement un grand nombre de migrants irréguliers de pays (subsahariens) tiers. Toute tentative de négociation et de mise en œuvre des accords multilatéraux (pays européen d'accueil/pays de transit) sur la réadmission de tiers nationaux a systématiquement échoué. Lorsque de tels accords existent au niveau bilatéral, les pays d'accueil et de transit entravent ou retardent souvent leur mise en œuvre de façon directe ou indirecte (cf. El Qadim, 2007).

Certains États membres de l'UE proposent parfois de créer des « centres d'acheminement » délocalisés en Afrique du nord pour les immigrants et les demandeurs d'asile, ou encore d'envoyer des bateaux pour patrouiller le long des côtes africaines mais ces suggestions sont souvent rejetées car elles sont considérées comme des menaces pour la souveraineté nationale alors que les centres d'acheminements et les bureaux du HCR sont vus comme des points d'attraction<sup>30</sup>. Les États nord-africains estiment que ces mesures encourageraient davantage l'immigration et l'installation sur leur territoire. Si l'on ajoute à ce facteur une xénophobie nationale croissante, cela crée une forte opposition à la reconnaissance de facto de la présence d'immigrés subsahariens en Afrique du nord. De façon plus générale, les sociétés et États nord-africains éprouvent des difficultés à accepter leur nouveau statut migratoire. Elles doivent désormais faire face à des questions nouvelles d'ordre social et légal caractéristiques des pays d'immigration qui ne correspondent pas (encore) à l'image qu'elles ont encore de leur pays, à savoir un pays d'émigration. Elles ne correspondent pas non plus au fait que les pays nord-africains dénoncent constamment le racisme dont l'Europe fait preuve face à eux et à leurs propres migrants résidant à l'étranger.

D'un autre côté, il reste une certaine réticence à expulser un grand nombre d'immigrants subsahariens, et pas uniquement en raison du coût élevé qu'elles impliquent. Par exemple, les raids et expulsions collectives qui ont eu lieu récemment ont provoqué un certain embarras au Maroc. Ces événements, qui sont en contradiction avec les efforts déployés par le Maroc pour améliorer ses propres actions dans le domaine des droits de l'homme (cf. Collyer, 2006), ont également été vivement critiqués par les organisations marocaines de défense des droits de l'homme ainsi que celles relatives aux migrants et aux réfugiés. La Libye, quant à elle, essaie de

---

<sup>30</sup> Toutefois, le Maroc a signé en 2007 un accord avec l'Espagne visant à construire deux centres de rapatriement pour mineurs.

garder une image conforme aux politiques visant à « lutter contre la migration illégale » en expulsant régulièrement des immigrants subsahariens alors que son économie dépend en fait largement de ces travailleurs étrangers (Pliez, 2004a). Ainsi, ces expulsions servent peut-être avant tout à créer l'*impression* qu'elle respecte totalement les règles. Les nouvelles politiques de la Libye en matière d'immigration semblent également être en porte-à-faux avec l'objectif officiel qu'elle s'est fixée de promouvoir la libre circulation des personnes au sein des pays membres de la Communauté des États sahélo-sahariens.

Un autre facteur vient expliquer cette hésitation à se conformer entièrement aux politiques de l'UE : les pays nord-africains ont des intérêts économiques et géopolitiques stratégiques à garder de bonnes relations avec les pays subsahariens (cf. Kreienbrink, 2005). La Libye « panafricaine » mais également d'autres États du Maghreb continuent de mettre en œuvre leurs « politiques africaines » pour étendre leur influence géopolitique sur le continent par le biais de la diplomatie, de l'aide, des investissements et de échanges d'étudiants (Boubakri, 2006 ; Goldschmidt, 2006 ; Marfaing & Wippel, 2004 ; Pliez, 2004b). Les expulsions massives, les mauvais traitements infligés aux immigrants ou l'introduction du visa obligatoire pour les africains subsahariens sous la pression de l'UE pourraient mettre à mal de telles relations.

Au cours des trente dernières années, le Maroc et l'Algérie se sont disputés le soutien des États subsahariens concernant la question du Sahara occidental sur laquelle ils ne s'entendent pas. Le Maroc a massivement investi dans ses relations avec les pays subsahariens, et beaucoup de pays africains ont de fait arrêté de soutenir le Polisario, un mouvement rebelle soutenu par l'Algérie qui veut séparer le Sahara occidental du Maroc. La question de la migration est systématiquement soulevée dans les relations entre les deux pays. Les autorités et les médias marocains accusent régulièrement l'Algérie et le Polisario d'autoriser tacitement des Subsahariens à migrer à travers leur territoire pour aller au Maroc et au Sahara occidental afin de discréditer le Maroc sur le plan international. De son côté, l'Algérie a refusé de participer au sommet Afrique-Europe sur la migration qui s'est tenu à Rabat en juillet 2006.

Les pressions récentes exercées par l'UE sur certains pays ouest-africains comme le Sénégal, la Gambie ou la Guinée pour qu'ils mettent un frein à la migration irrégulière peut être également en contradiction avec la liberté de mouvement garantie par le Protocole de 1971 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement de la communauté économique des États d'Afrique de l'ouest (CEDEAO). Les citoyens des États membres de la CEDEAO ont le droit, du moins en théorie, de s'installer, travailler et faire du commerce dans d'autres États membres de la CEDEAO. Bien que la mise en œuvre de ce protocole laisse beaucoup à désirer (Adepoju, 2005 ; De Haas, 2006a), les États ouest-africains disposent de peu de moyens pour « lutter contre la migration irrégulière » tant que la présence des migrants sur leur territoire possède un fondement légal. Sur un plan plus pratique, il semble quasiment impossible d'empêcher les gens de se déplacer.

En 1999, la Mauritanie s'est retirée de la CEDEAO, ce qui signifie que la majorité des citoyens de la Communauté ont maintenant besoin d'un visa pour entrer dans le pays (Oumar Ba & Choplin, 2005). On ne sait pas très bien dans quelle mesure cela est lié à la coopération croissante de la Mauritanie avec les pays de l'UE sur les questions migratoires. L'augmentation récente du nombre de traversées illégales aux îles Canaries n'est peut-être pas aussi malvenue qu'on ne le pense car elle permet au gouvernement mauritanien d'avoir un certain poids dans les négociations sur les accords migratoires avec les pays européens en échange d'un soutien financier. Pourtant, le gouvernement mauritanien est plus ou moins pris entre deux feux : d'un côté, les immigrants de main-d'œuvre bon marché et les passeurs contribuent de façon importante à son économie et elle a intérêt à maintenir de bonnes relations avec ses voisins africains, de l'autre, elle fait l'objet de pressions de la part des pays européens pour « lutter » contre la migration irrégulière (Oumar Ba & Choplin, 2005).

Vu la difficulté de concilier les conflits d'intérêts et d'empêcher les migrants de traverser des territoires étendus et des frontières maritimes, il semblerait que la question soit dans l'impasse. Lors des récents sommets Afrique-Europe organisés sur le thème de la migration, comme celui de Rabat en juillet 2006 et de Tripoli en novembre 2006, les États se sont limités à des déclarations de bonnes intentions et à des accords généraux pour une coopération euro-africaine accrue, y compris un « soutien au renforcement des capacités institutionnelles et à l'élaboration de projets dans les pays d'origine et de transit pour lutter contre la migration illégale, le passage clandestin des migrants et le trafic d'êtres humains » et une « lutte efficace contre les causes profondes de la migration, notamment le manque d'emploi, par l'adoption de politiques de développement mieux ciblées » (AU/EU, 2006). Ces sommets mettent de fait l'accent sur les contrôles migratoires. Bien que ces accords comprennent un paragraphe qui dresse une liste de « vœux pieux » (Boubakri, 2006) visant à promouvoir le développement et le commerce, éradiquer la pauvreté et éviter les conflits, aucun plan concret n'a été établi et presque aucune ressource n'est actuellement mobilisée pour les réaliser<sup>31</sup>.

La question de l'immigration irrégulière des pays africains a également créé de nombreuses tensions au sein de l'Union européenne. Par exemple, certains pays de l'UE avaient auparavant proposé de rendre l'aide conditionnelle à la coopération en matière de contrôles migratoires et de réadmission, une idée rejetée par d'autres États (Schuster, 2005). En 2006, l'Espagne, l'Italie et Malte ont dénoncé le peu de soutien que les pays du nord moins directement concernés apportait à la surveillance aux frontières. Certains gouvernements nord-européens (comme la France, l'Autriche et les Pays-Bas) ont répondu en reprochant à l'Espagne et à l'Italie les régularisations de masse récemment opérées sur leur territoire et qui, selon eux, allaient attirer encore plus de migrants irréguliers (*Le Nouvel Observateur*, 21 septembre 2006). De telles tensions et une réticence générale à abandonner sa souveraineté nationale au profit des politiques migratoires expliquent pourquoi la plupart des questions liées à la migration sont encore traitées de façon bilatérale.

En novembre 2006, Franco Frattini, le Commissaire européen chargé de la justice, de la liberté et de la sécurité, a appelé à l'ouverture de nouvelles agences pour l'emploi en Afrique permettant de coordonner l'offre et la demande afin d'essayer de lutter contre l'immigration irrégulière et le trafic d'êtres humains (*BBC online*, 30 novembre 2006). Ces agences seraient chargées d'informer les gens sur les possibilités de travail et d'éducation en Europe et sur les dangers de la migration irrégulière. L'idée est que les États membres transfèrent une partie de leurs quotas d'immigration à ces centres, qui recruteraient des personnes peu qualifiées pour des travaux temporaires dans des secteurs comme l'agriculture et le tourisme. Cela fait écho à la proposition (rejetée) de l'Italie en 2002 de transposer le système italien d'accords sur l'immigration légale en échange d'accords de réadmission au niveau européen (Cutitta, 2005). Là encore, la réussite d'une telle proposition repose sur la volonté des membres de l'UE de renoncer à une partie de leur souveraineté nationale concernant les questions migratoires en allouant un quota d'immigration à ces agences pour l'emploi, et sur celle des États africains de réadmettre les migrants irréguliers. Cette dernière est une condition à la création de telles agences, ce qui pourrait faire craindre que derrière ces plans se trouve l'intention cachée de renvoyer des immigrants irréguliers. On ne sait pas très bien non plus comment le caractère temporaire de cette migration sera appliqué dans la pratique, mis à part le fait que beaucoup d'employeurs préfèrent embaucher des migrants irréguliers qui se trouvent déjà en Europe et seraient donc susceptibles d'éviter les recrutements officiels.

## **6.5 Intérêts particuliers à ce que la migration se poursuive**

---

<sup>31</sup> Le ministre néerlandais de la coopération au développement a qualifié le plan d'action (incohérent) de la conférence de Rabat de « fourre-tout ». Source : *Wereldomroep*, 11 juillet 2006. [http://www.wereldomroep.nl/actua/europa/act20060711\\_migartie](http://www.wereldomroep.nl/actua/europa/act20060711_migartie).

Dans les discours officiels sur les moyens de « lutter contre l'immigration irrégulière », on parle très peu du fait que les États européens et africains ont *très peu intérêt* à ce que la migration s'arrête car les économies des pays d'accueil et d'origine sont de plus en plus dépendantes de la main-d'œuvre immigrée et des transferts de fonds, respectivement. Tout d'abord, il existe une différence fondamentale entre le but officiel de mettre un frein à la migration et la demande constante en main-d'œuvre bon marché (et irrégulière) en Europe et en Libye.

Les grands marchés du travail réguliers et irréguliers en Espagne, en Italie mais également en Libye dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment et d'autres emplois dans les services dépendent de plus en plus du flux migratoires de main-d'œuvre, souvent irrégulière (cf. Pliez, 2004a ; Reyneri, 2001 ; Sandell, 2006). La demande en main-d'œuvre informelle pour des travaux domestique et des services de garde a également connue une forte croissance. Dans le « régime de protection sociale d'Europe du sud », en raison des structures familiales patriarcales, des faibles niveaux de sécurité sociale, du manque de crèches publiques et du faible taux de natalité, les femmes migrantes qui réalisent des travaux domestiques ou de garde remplacent graduellement les femmes européennes qui exerçaient ce genre activités en étant peu ou pas rémunérées (Lageder, 2006). L'économie informelle se nourrit à la fois de la forte demande en services domestiques et de soins personnels, et d'une profusion de petites entreprises dans lesquelles les migrants peuvent facilement trouver du travail (Allasino et al., 2004).

Les employeurs font pression sur les gouvernements européens et libyens pour qu'ils autorisent davantage l'immigration régulière ou, de façon tacite, la migration irrégulière (Chaloff, 2005 ; Pliez, 2004a). Il existe une différence entre le discours public général, hostile à l'immigration (régulière et irrégulière) (cf. Curran, 2004) pour répondre à la xénophobie ambiante, et l'action publique, qui tolère largement l'immigration irrégulière (Ambrosini, 2001) et a opéré des régularisations de masse (Zincone, 2006). Cette divergence illustre bien le fait que les États ne sont pas des unités homogènes mais qu'ils ont des intérêts économiques et politiques divers et souvent opposés.

Alors que le taux de natalité est extrêmement bas en Italie (1,3 enfants par femme), les 200 000 migrants qui arrivent chaque année dans ce pays représentent une ressource essentielle pour le développement économique (Dalla Zuanna, 2006) et sont particulièrement vitaux pour soutenir une économie informelle d'envergure (Quassoli, 1999). En même temps, les politiques italiennes en matière d'immigration et d'acquisition de la nationalité sont parmi les plus restrictives d'Europe occidentale (Pastore, 2004). Il n'existe aucune politique d'immigration précise régie par les besoins des employeurs, malgré la demande en main-d'œuvre migrante dans le secteur formel comme informel (Ambrosini, 2001).

Les mêmes dynamiques de croissance économique, de segmentation du marché du travail et de changements démographiques viennent expliquer l'explosion de la migration de main-d'œuvre clandestine en Espagne (Ortega Pérez, 2003), bien que, comparé à l'Italie, il existe peut-être sans la sphère politique une plus grande reconnaissance des besoins en matière de main-d'œuvre migrante. Une alliance tacite existerait entre les syndicats et les employeurs en faveur de la mise en œuvre de politiques modérément ouvertes à l'immigration. Au cours des dix dernières années, l'Espagne a adopté plusieurs réformes des politiques migratoires qui offrent aux migrants davantage de possibilités d'obtenir un permis de séjour légal (Ortega Pérez, 2003). Les nouvelles lois en matière d'immigration et de travail punissent plus sévèrement les employeurs qui embauchent des travailleurs clandestins mais, tout comme en Italie, cela est souvent toléré dans la pratique. En fait, les politiques migratoires ambivalentes des États européens (et de la Libye) renforcent la précarité des conditions de vie et de travail des migrants. En Europe du nord, il existe des données empiriques montrant que le niveau de contrôle sur l'emploi des travailleurs irréguliers est modulé en fonction des pénuries de main-d'œuvre. Les politiques actuelles en matière d'immigration tolèrent souvent l'existence d'un marché du travail informel qui fonctionne sur des critères inférieurs à ceux du



marché officiel (Zorlu, 2000). Ici aussi, les différences entre les politiques officielles destinées à « lutter contre la migration irrégulière » et les besoins du marché du travail se traduisent par une mise en œuvre laxiste des lois interdisant la main-d'œuvre clandestine<sup>32</sup>.

L'Espagne comme l'Italie disposent de systèmes de quota qui s'alignent officiellement sur les besoins du marché du travail. Le fait que les quotas annuels ne répondent jamais à la demande réelle (Chaloff, 2005 ; Ortega Pérez, 2003 ; Sandell, 2006 ; Serra, 2005) explique en partie pourquoi la migration irrégulière continue et pourquoi elle est tolérée tant que les migrants trouvent du travail. Cependant, étant donné que beaucoup d'employeurs préfèrent embaucher des migrants qui résident déjà (illégalement) en Europe (cf. Cuttita, 2007), il semble peu probable que l'augmentation des quotas conduise à un arrêt de la migration irrégulière. Afin d'éviter la présence de larges groupes de migrants clandestins sur leur territoire, l'Espagne, l'Italie et d'autres pays sud-européens ont régulièrement recours à des régularisations de masse. Selon Allasino et al., (2004), la fréquence de ces régularisations pourrait donner l'impression qu'entrer clandestinement par la porte de derrière est plus efficace que de suivre la voie officielle des quotas et des flux programmés (cf. Serra, 2005).

Afin d'obtenir le soutien de la population, les régularisations sont en général « vendues » avec l'argument selon lequel elle permettra de juguler toute immigration future et s'accompagnent souvent d'un durcissement des politiques migratoires et d'une promesse qu'aucune autre ne suivra (Levinson, 2005). Cependant, tant que la demande en matière de main-d'œuvre migrante existera, les programmes sporadiques de régularisation n'empêcheront pas l'arrivée de nouveaux migrants irréguliers (Papadopoulou, 2005), même si on ne dispose d'aucune preuve de « l'effet attractif » des régularisations (Sandell, 2006). Au bout du compte, la migration irrégulière semble être surtout motivée par la demande du marché de l'emploi (Reyneri, 2001).

Les pays d'Afrique du nord et subsahariens ont également peu intérêt à ce que l'émigration baisse. Du point de vue africain, la migration constitue une ressource développement potentiel (cf. Hoebink, 2005). Elle sert les intérêts politiques et économiques des pays en allégeant la pression sur les marchés du travail internes et génère des transferts de fonds importants. C'est un fait évident pour la plupart des pays d'Afrique du nord, où les politiques tacites ou officielles destinées à stimuler la migration font partie intégrante des stratégies nationales de développement depuis au moins trente ans (De Haas, 2006b ; Heinemeijer, 1977). Récemment, plusieurs gouvernements de pays africains subsahariens comme le Sénégal, le Burkina Faso, le Ghana et le Nigéria semblent être devenus de plus en plus conscients des possibilités de développement qu'offrent la migration et les transferts de fonds. Les gouvernements ouest-africains étudient également la possible mise en œuvre de stratégies visant à entretenir les liens avec les communautés émigrantes afin d'encourager leur contribution au développement national (De Haas, 2006a ; Ndione & Broekhuis, 2006).

Dans ce contexte, beaucoup d'États africains semblent adopter une stratégie visant à suivre officiellement la « lutte contre l'immigration irrégulière » menée par l'UE de façon plus ou moins variable tout en utilisant la question de la migration comme monnaie d'échange lors des négociations relatives à l'aide, aux relations économiques et aux quotas migratoires (De Haas, 2006a ; El Qadim, 2007) ou, dans le cas de la Libye, à une réhabilitation de sa réputation sur le plan international (Hamood, 2006 ; Pliez, 2004a). Les gouvernements africains se prononcent peut-être en faveur de la « lutte contre la migration irrégulière » mais ils ne peuvent ni ne souhaitent freiner l'émigration tant

---

<sup>32</sup> Par exemple, en juillet 2007, le gouvernement néerlandais a rejeté la proposition de M. Frattini, Vice-président et Commissaire européen chargé de la justice, de la liberté et de la sécurité, de durcir les sanctions – y compris des poursuites pénales – prises à l'encontre des entreprises qui violent les lois sur la main-d'œuvre irrégulière. Actuellement, seuls 1,5% de toutes les entreprises néerlandaises font l'objet de contrôles annuels. Le gouvernement néerlandais a déclaré que si ce pourcentage passait à 10%, comme le propose Frattini, cela entraînerait des coûts élevés et une lourde charge administrative (NRC, 10 juillet 2007).

que les employeurs libyens et européens auront besoin de main-d'œuvre immigrée. En même temps, les pays du Maghreb ont peu intérêt à empêcher les migrants de transiter vers l'Europe.

Kadhafi a clairement exprimé cette ambivalence à plusieurs occasions. Lors de la réunion du Conseil européen à Séville en juin 2002, il a publiquement déclaré que l'UE devait augmenter l'aide au développement afin de ralentir « l'invasion de migrants illégaux en Europe », en l'avertissant qu'aucun État nord-africain n'était prêt à monter la garde devant les portes de l'Europe gratuitement car ils étaient eux-mêmes envahis de migrants subsahariens (Pliez, 2004a, p. 145). Au sommet de Tripoli en novembre 2006, il a fait preuve d'un grand scepticisme devant l'intention de l'UE de compléter le renforcement des contrôles aux frontières par des projets de développement dans les États africains en indiquant que ce n'était guère plus que de la propagande. En outre, il a déclaré aux quelques 50 ministres de gouvernements africains et européens présents au sommet qu'ils devaient accepter l'existence d'une forte migration transfrontalière et que tenter de l'arrêter reviendrait à nager à contre-courant (*BBC Online*, 23 novembre 2006).

En fait, tout en se présentant comme des « victimes » de l'immigration irrégulière, les pays du Maghreb et, plus récemment, la Mauritanie et le Sénégal, ont réussi à tirer parti de leur nouveau statut de pays de transit dans le cadre des négociations avec les pays de l'UE. Comme El Qadim (2007) l'a fait remarquer concernant le Maroc, les conditions ne sont pas imposées de façon unilatérale par les pays européens. Le Maroc a largement profité de la montée de la migration irrégulière sur son territoire. En prenant sciemment le rôle de partenaire principal de l'Europe dans la « lutte contre la migration irrégulière », ce pays a considérablement renforcé sa position dans les négociations avec l'UE et ses États membres sur des questions notamment relatives à l'aide financière, l'intégration économique, les quotas d'immigrés marocains et l'amélioration du statut des émigrants marocains en Europe. Le Maroc associe de plus en plus sa coopération en matière de contrôles accrus aux frontières et de surveillance des migrants subsahariens se trouvant sur son territoire à la situation de ses propres émigrés (réguliers) en Europe (El Qadim, 2007).

## 7. Conclusion

Au cours des quinze dernières années, on a assisté à une hausse incontestable du nombre d'immigrés réguliers et irréguliers ouest-africains en Afrique du nord et en Europe. Cependant, cette étude a également démontré que la migration transsaharienne ouest-africaine en Afrique du nord n'était pas un phénomène aussi récent et massif qu'on le dit. Tout en trouvant ses racines historiques profondes dans le commerce transsaharien, la migration des (anciens) nomades, des commerçants et des réfugiés en Mauritanie, en Algérie et en Libye dans les années 1970 et 1980 a planté le décor et créé les réseaux nécessaires à une migration transsaharienne contemporaine de plus grande échelle. Dans un contexte général de déclin économique et de guerre civile en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale, la politique migratoire « panafricaine » de la Libye est un élément essentiel pour comprendre l'augmentation notable de la migration transsaharienne dans les années 1990.

Depuis 2000, une réaction de rejet et une répression croissante à l'encontre des migrants ont eu lieu en Libye, coïncidant avec (et entraînant probablement) une diversification des routes migratoires transsahariennes et un nombre de plus en plus élevé d'Africains subsahariens présents dans d'autres pays du Maghreb. Face à une demande constante de main-d'œuvre bon marché dans l'Europe du sud toute proche, de plus en plus d'Africains subsahariens ont commencé à traverser la Méditerranée. L'année 2000 représente un tournant dans la migration ouest-africaine en Europe. Elle est marquée par une nette augmentation du nombre d'Ouest-africains qui se joignent aux Maghrébins pour traverser clandestinement la mer à destination de l'Espagne et de l'Italie. Par cela, ils ont créé un lien vital entre les systèmes migratoires transsahariens et euro-méditerranéens. Alors que la migration ouest-africaine concernait avant tout le Royaume-Uni et la France, beaucoup de migrant irréguliers qui voyagent par voie terrestre s'installent maintenant en Espagne et en Italie, qui sont devenus des pays de destination importants dans les années 1990. Les communautés ouest-africaines installées en Europe sont en augmentation. Beaucoup de migrants irréguliers vivant en Europe du sud possèdent un permis de séjour obtenu dans le cadre des récentes vagues de régularisations.

Cette étude montre que ces images apocalyptiques d'un exode massif d'Africains désespérés fuyant la pauvreté, la guerre et la sécheresse chez eux sont totalement fausses. L'idée commune selon laquelle la migration irrégulière augmente à une vitesse alarmante est trompeuse. Depuis que l'Italie et l'Espagne ont introduit les visas obligatoires pour les ressortissants des pays d'Afrique du nord au début des années 1990, les traversées illégales de la mer Méditerranée sont devenues un phénomène permanent. Plus qu'une simple augmentation, le changement majeur provient du fait qu'après 2000, les Africains subsahariens ont dépassé les Nord-africains en devenant la catégorie la plus importante de migrants irréguliers traversant par la mer. Bien que la plupart des pays ouest-africains soit représentée dans cette catégorie, la majorité des migrants est plutôt originaire d'un petit nombre de pays, dont le Sénégal, le Mali, le Ghana et le Nigéria.

Il est faux de penser que tous les migrants ouest-africains qui traversent le Sahara pour atteindre l'Afrique du nord sont en « transit » pour l'Europe. Il y a probablement plus d'Africains subsahariens qui vivent en Afrique du nord qu'en Europe. En particulier, la Libye est un pays de destination important, surtout pour les Tchadiens, les Nigériens et les Soudanais. Dans d'autres pays d'Afrique du nord, les communautés d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale sont plus petites mais grandissent rapidement. On estime que chaque année, entre 65 000 et 120 000 Africains subsahariens entrent au Maghreb par voie terrestre et que 20% à 38% des migrants transsahariens finissent par traverser pour se rendre en Europe. Cela va clairement à l'encontre de l'opinion générale selon laquelle l'Afrique du nord n'est qu'une simple zone de transit ou une « salle d'attente ».

Dans cette étude, on a estimé que le nombre annuel d'Ouest-africains qui parvenaient à traverser la Méditerranée s'élèverait à 25 000 environ, comparé à d'autres estimations qui avancent les chiffres de 30 000 à 35 000. Il y a probablement eu une augmentation de ce chiffre en 2006 en raison de la

popularité croissante de la traversée Afrique de l'ouest-îles Canaries. Bien qu'il s'agisse d'une estimation, qui ne devrait donc pas être interprétée comme un « fait » empirique, on peut probablement affirmer sans risque d'erreur que le nombre total de migrants ouest-africains qui parvient à entrer irrégulièrement dans l'UE devrait être de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers plutôt que centaines de milliers.

La majorité des migrants ouest-africains irréguliers sont entrés en Europe de façon légale, puis y sont restés à l'expiration de leur visa. La plupart d'entre eux trouvent du travail et beaucoup ont récemment obtenu un permis de séjour dans le cadre de régularisations. L'augmentation totale de la population ouest-africaine *enregistrée* en Europe se situerait aux alentours des 100 000. Cela représente une fraction de l'immigration totale en UE, soit environ 2,6 millions de personnes en 2004 dans l'Europe des 15 (sauf la Grèce) (De Haas, 2006c).

En dépit de cette augmentation récente, l'émigration ouest-africaine reste relativement modeste comparée, par exemple, à celle de l'Afrique du nord en Europe. On estime également que la migration à l'intérieur de l'Afrique de l'ouest est sept fois supérieure au volume de la migration d'Afrique de l'ouest vers le reste du monde. Il y aurait environ 800 000 migrants ouest-africains enregistrés dans les six principaux pays de destination européens (Espagne, Italie, Portugal, France, Royaume-Uni et Pays-Bas) comparé aux 2 600 000 Nord-africains. Les migrants ouest-africains réguliers représentent 6,4% environ du nombre total d'immigrés non-européens enregistrés dans les principaux pays européens de destination.

Les migrants africains irréguliers sont souvent décrits comme les victimes « désespérés » et appauvries de réseaux de trafiquants sans scrupules et d'impitoyables passeurs aux mains de la criminalité, ce qui cadre mal avec les données empiriques montrant qu'une vaste majorité d'entre eux migre de leur propre initiative. La migration est en général un choix *conscient* et, souvent, un investissement familial plutôt qu'un acte désespéré. En général, les migrants ne font *pas* partie des personnes les plus pauvres et les moins éduqués de leur communauté d'origine. Quant aux passeurs, ils ne font généralement pas partie du crime organisé international mais tendent à être basés localement et à opérer seul ou au sein de petits réseaux flexibles. Les migrants voyagent par étape et ont en général recours à un passeur pour la partie la plus difficile de leur parcours.

Les efforts entrepris par les pays européens pour renforcer les contrôles aux frontières et « externaliser » ces mesures dans les pays d'Afrique du nord et de l'ouest ont entraîné une série d'effets secondaires indésirables, dont les plus remarquables se sont traduits par une diversification des routes migratoires terrestres et maritimes et une violation croissante des droits des migrants en Afrique du nord. On peut se demander si le renforcement des contrôles migratoires a vraiment permis de diminuer le nombre total de traversées par la mer. En 2006, on a même assisté à une augmentation croissante du nombre de migrants traversant directement de la côte ouest-africaine aux îles Canaries. Même si les gouvernements le souhaitaient vraiment, il semble pratiquement impossible de boucler les longues frontières sahariennes et le littoral méditerranéen.

Ironiquement, les politiques migratoires visant à « lutter contre » la migration irrégulière sont une des *causes* fondamentales de la migration irrégulière en elle-même. De même, alors que le passage en fraude est généralement représenté comme l'une des « causes » de la migration irrégulière, il est plutôt la *conséquence* des ces politiques restrictives. L'élaboration de politiques en la matière semble être prise dans un cercle vicieux. Plutôt que de « résoudre » le problème de la migration irrégulière, les politiques de plus en plus restrictives de contrôles aux frontières entraînent davantage de migration irrégulière qui, à son tour, accroît la pression visant à faire adopter des politiques encore plus strictes (voir également Van Liempt, 2007). De façon plus générale, les politiques migratoires n'ont pas rempli les objectifs fixés car elles ne considèrent pas la migration comme faisant partie

intégrale d'un processus de transformation structurel mais plutôt comme un problème que l'on peut « résoudre » en s'attaquant à ses causes profondes présumées.

Plusieurs facteurs structurels viennent expliquer pourquoi il est probable que la migration subsaharienne en UE et en Libye va se poursuivre et pourquoi les autres pays nord-africains pourraient devenir des pays de transit *et* de destination. Tout d'abord, la migration transsaharienne n'est pas aussi indésirable qu'on le pense. La demande en main-d'œuvre immigrée irrégulière bon marché en Europe et dans la Libye post-embargo va sûrement se poursuivre, voire même s'intensifier et c'est une demande à laquelle une nouvelle génération d'Africains subsahariens instruit et ambitieux serait susceptible de répondre. Cette migration irrégulière est généralement profitable aux économies des pays de transit et de destination en raison de la main-d'œuvre bon marché qu'elle génère et des activités commerciales et lucratives liées à la migration exercées par les passeurs, les entrepreneurs et les représentants de l'état (cf. Brachet, 2005).

Deuxièmement, la mise en place de routes et de réseaux migratoires bien ancrés et l'amélioration de la communication transsaharienne et transméditerranéenne et de l'infrastructure liée au transport vont certainement faciliter la migration à l'avenir. Avec le renforcement des communautés migratoires installées dans de nouveaux pays de résidence, en particulier l'Italie et l'Espagne, la migration vient de franchir une première étape. Il est donc probable que les nouvelles communautés immigrantes originaires d'Afrique de l'ouest établies dans des pays comme l'Espagne et l'Italie suivent la même tendance que les nord-africains et utilisent de plus en plus le regroupement familial comme moyen de migration (légal). Le renforcement des réseaux migratoires va également faciliter l'obtention de visas et autres documents permettant aux migrants d'*entrer* en Europe légalement ou sur des bateaux plus grands, évitant ainsi les traversées périlleuses à bord de *pateras* ou de pirogues.

La construction d'une route transsaharienne goudronnée qui relie Tamanrasset en Algérie à la frontière avec le Niger et le récent achèvement du dernier tronçon d'une route entre Dakar au Sénégal et Nouakchott, puis jusqu'à Tanger au Maroc va sûrement encourager la mobilité transsaharienne (Oumar Ba & Choplin, 2005 ; Pian, 2005). De la même manière, l'augmentation des échanges commerciaux entre les pays d'Afrique du nord et l'Europe, en partie encouragée par des accords de libre échange, et le développement de l'industrie du tourisme nord-africain va accroître le trafic transfrontalier. Cela pourrait également augmenter les chances des migrants de traverser les frontières légalement ou clandestinement. En général, le processus d'intégration économique entre l'Europe et les pays africains va certainement coïncider avec une intensification de la mobilité humaine.

Troisièmement, outre la Libye, d'autres pays d'Afrique du nord vont peut-être devenir des pays de destination et d'installation. Les grandes différences entre le développement économique et la stabilité politique de l'Afrique du nord et ceux de la plupart des pays subsahariens expliquent pourquoi les migrants qui n'arrivent pas ou ne souhaitent pas entrer en Europe préfèrent, à titre de « deuxième meilleur choix » s'installer temporairement en Afrique du nord plutôt que de retourner dans leur pays d'origine, plus instable politiquement, plus pauvre et plus dangereux (cf. Barros et al., 2002 ; Escoffier, 2006). Bien que beaucoup de migrants *aspirent* à traverser pour aller en Europe, il est difficile de prédire s'ils vont vraiment le faire. Les expériences migratoires antérieures ont montré qu'une certaine proportion de migrants « temporaires » finit parfois par s'installer et il n'existe aucune raison pour laquelle cela ne s'appliquerait pas dans ce cas-là.

La segmentation propre aux marchés du travail européens et nord-africains pourrait augmenter les possibilités futures de migration. Les migrants ouest-africains en Libye et en Europe acceptent souvent des emplois que les autochtones évitent, même s'ils sont au chômage (cf. Pliez, 2004a). Même dans les pays du Maghreb, plus pauvres, il existe un chômage structurel parmi les personnes les plus instruites qui, en même temps, ne veulent pas exercer un emploi requérant peu ou pas de

qualifications. Ils préfèrent rester sans emploi ou migrer en Europe (cf. Schoorl et al., 2000). Cela peut expliquer pourquoi on assiste en même temps à une émigration d'Afrique du nord et à une immigration d'origine subsaharienne dans cette région.

Ces tendances du marché du travail pourraient se renforcer sous l'effet des transitions démographiques. En Europe, le vieillissement de la population, doublé d'une croissance économique, va sûrement alimenter la demande en main-d'œuvre migrante, surtout dans le secteur des services. En Afrique du nord également, les changements démographiques peuvent encourager la migration transsaharienne. Contrairement à l'Afrique subsaharienne, la plupart des pays d'Afrique du nord a presque atteint un seuil au-delà duquel la forte baisse de la natalité, qui a commencé dans les années 1970, va entraîner à partir de 2010 une diminution du nombre de personnes en âge de travailler et atteindre son paroxysme aux alentours des années 2012-2020 (Fargues, 2004). Dans l'hypothèse future d'une stabilité politique et d'une croissance économique modérées au moins, cette décroissance démographique pourrait également réduire les possibilités d'émigration pour les Nord-africains et, au contraire, augmenter l'immigration (d'Afrique subsaharienne) à moyen ou long terme.

La situation des pays nord-africains dans le paysage migratoire africain-européen pourrait alors changer. Au cours des vingt dernières années, le développement rapide des pays sud-européens a entraîné un glissement de la « frontière du travail » euro-méditerranéenne – une ligne imaginaire séparant les pays d'immigration des pays d'émigration – vers le sud (cf. Skeldon, 1997). Ce changement a offert de nouvelles possibilités de migration aux travailleurs maghrébins, qui auparavant, immigraient en Europe du nord mais qui, après 1990, ont de plus en plus migré en Italie et en Espagne. Les futures tendances démographiques et de croissance économique de pays comme la Tunisie ou le Maroc vont peut-être renforcer leur position en tant que pays d'immigration. L'immigration subsaharienne croissante présage donc peut-être d'un nouveau déplacement vers le sud de la frontière du travail euro-méditerranéenne *de l'autre côté* de la mer Méditerranée, en Afrique du nord. Il n'est pas du tout certain que cela se produise mais, dans l'hypothèse d'une certaine croissance économique et stabilité politique, c'est un scénario envisageable.

Devant l'échec de leurs politiques précédentes, les personnages politiques et les universitaires africains et européens ont souvent avancé que seule la promotion du développement en Afrique pourrait faire baisser les chiffres de la migration, par exemple en augmentant l'aide ou en libéralisant le commerce. Cependant, même si ces politiques pourraient s'avérer efficaces, le développement est un raccourci peu viable, car il coïncide souvent avec une hausse plutôt qu'une baisse de l'émigration (cf. De Haas, 2006d). Il semble donc que cette solution *encourage* plutôt la migration à court et moyen termes car le développement va augmenter les *capacités* et les *aspirations* des personnes à migrer alors qu'il faudra probablement plusieurs décennies avant d'arriver à réduire l'écart de développement entre l'Europe et les pays nord-africains, même dans les cas les plus optimistes. Cela remet sérieusement en question l'idée selon laquelle un « plan Marshall » aiderait à réduire la migration.

Pour toutes ces raisons structurelles, et à moins de circonstances exceptionnelles, il est probable que la migration d'Afrique de l'ouest en Afrique du nord et en Europe continue. Il existe une grande différence entre les politiques migratoires restrictives et la demande en main-d'œuvre bon marché en Libye et en Europe. Cela explique pourquoi le renforcement des contrôles aux frontières a plutôt entraîné une hausse de la migration irrégulière, une diversification rapide des routes migratoires et une augmentation des risques, des coûts et de la souffrance des migrants plutôt qu'une baisse de la migration. Tant qu'aucune nouvelle façon légale d'immigrer n'est mise en place afin de répondre à la demande réelle en main-d'œuvre, et tant que les économies informelles existeront à grande échelle en Afrique du nord et en Europe, une grande partie de cette migration restera sans doute irrégulière.

En un mot, les politiques destinées à « lutter contre la migration irrégulière » sont vouées à l'échec car elles font parties des causes mêmes du phénomène qu'elles prétendent combattre.

## Références

- Adepoju A., 2000. Les migrations internationales en Afrique subsaharienne : problèmes et tendances récentes. *Revue internationale des sciences sociales* n°165, 2000.
- Adepoju A., 2002. Fostering free movement of persons in West Africa: Achievements, constraints, and prospects for intraregional migration, *International Migration* vol. 40, p. 3 à 28.
- Adepoju A., 2004. Changing Configurations of Migration in Africa, *Migration Information Source*.
- Adepoju A., 2005. Migration in West Africa, CMMI, Genève.
- AI, 2006. Espagne/Maroc : Un an après Ceuta et Melilla, les droits des migrants et des demandeurs d'asile sont toujours en danger, Amnesty International, Londres.
- Alioua M., 2005. La migration transnationale des Africains subsahariens au Maghreb : l'exemple de l'étape marocaine, *Maghreb-Machrek* n°185, p. 37 à 57.
- Allasino E., Reyneri E., Venturini A., Zincone G., 2004, Labour market discrimination against migrant workers in Italy, OIT, Genève.
- Ambrosini M., 2001. The role of immigrants in the Italian labour market, *International Migration* vol. 39, p. 61 à 83.
- Amin S., éd. 1974. Modern Migrations in Western Africa – études présentées et débattues lors du 11<sup>e</sup> séminaire africain, avril 1972, Oxford, Oxford University Press.
- Anarfi J., Kwankye S., 2003. Migration from and to Ghana: A Background Paper. University of Sussex : DRC on Migration, Globalisation and Poverty.
- Andrijasevic R., 2006. Lampedusa in focus: Migrants caught between the Libyan desert and the deep sea, *Feminist Review* n°82, p.120 à 125.
- APDHA, 2006. Informe sobre la inmigración clandestina durante el año 2005, Asociación Por Derechos Humanos de Andalucía, Seville.
- Arthur J.A., 1991. International Labor Migration Patterns in West Africa, *African Studies Review* n°34, p. 65 à 87.
- AU/EU, 2006. Déclaration conjointe Afrique-EU sur la migration et le développement ; Tripoli, 22 et 23 novembre 2006.
- Barros L., Lahlou M., Escoffier C., Pumares P., Ruspini P., 2002. L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc, OIT, Genève.
- Beauchemin C, Schoumaker B., 2005. Migration to cities in Burkina Faso: Does the level of development in sending areas matter? *World Development* n°33, p.1129 à 1152.
- Beauge G., Burgat F., 1986. La question des migrations en Libye, *Maghreb-Machrek* n°112.
- Belguendouz A., 2005. *Politique européenne de voisinage, barrage aux Sudistes*, Salé : Beni Snassen.
- Bensaad A., 2003. Agadez, carrefour migratoire sahélo-maghrébin, *Revue Européenne des Migrations Internationales* n°19.
- Bensaad A., 2005. Les migrations transsahariennes, une mondialisation par la marge, *Maghreb-Machrek* n°185, p.13 à 36.
- Bilger V., Hofmann M., Jandl M., 2006. Human smuggling as a transnational service industry: Evidence from Austria, *International Migration* vol. 44, p.59 à 93.
- Black R., Ammassari S., Mouillesseaux S., Rajkotia R., 2004. Migration and Pro-Poor Policy in West Africa, Université de Sussex, Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty, Sussex.
- Borrel C., 2006. Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005. Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004, *Insee Première* n°1098, août 2006.
- Boubakri H., 2004. Migrations de transit entre la Tunisie, la Libye et l'Afrique



- subaharienne : Étude de cas du grand Tunis. Conférence régionale sur « les migrants dans les pays de transit : partage de responsabilité en matière de gestion et de protection », Istanbul, 30 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 2004, Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- Boubakri H., 2006. Le Maghreb et les migrations de transit : le piège ? *Migrations Société* vol.18, n° 107, p. 85 à 104.
- Brachet J., 2005. Migrants, transporteurs et agents de l'État : rencontres sur l'axe Agadez-Sebha, *Autrepart* n°36, p. 43 à 62.
- Bredeloup S, Pliez O., 2005. Éditorial : Migrations entre les deux rives du Sahara, *Autrepart* n° 36, p. 3 à 20.
- Brennan E.M., 1984. Irregular Migration - Policy Responses in Africa and Asia, *International Migration Review* vol.18, p. 409 à 425.
- Bump M., 2006. Ghana: Searching for Opportunities at Home and Abroad, *Migration Information Source*, mars 2006.
- Carling J., 2001. Aspiration and ability in international migration: Cape Verdean experiences of mobility and immobility. Oslo, Centre pour le développement et l'environnement, Université d'Oslo.
- Carling J., 2006. Migration, Human Smuggling and Trafficking from Nigeria to Europe, Organisation internationale pour les migrations, Genève.
- Carling J., 2007. Migration Control and Migrant Fatalities at the Spanish-African Borders, *International Migration*, numéro à paraître.
- Carr E.R., 2005. Placing the environment in migration: environment, economy, and power in Ghana's Central Region, *Environment and Planning A* vol.37, p. 925 à 946.
- Chaloff J., 2005. Italy, Migration Policy Group, Brussels/Rome.
- CIMADE, 2004. La situation alarmante des migrants subsahariens en transit au Maroc et les conséquences des politiques de l'Union Européenne, CIMADE, Paris.
- Collyer M. 2005. When do social networks fail to explain migration? Accounting for the movement of Algerian asylum-seekers to the UK, *Journal of Ethnic and Migration Studies* vol. 31, p. 699 à 718.
- Collyer M., 2006. States of insecurity: Consequences of Saharan transit migration, Centre on Migration, Policy and Society, Oxford University, Oxford.
- Coslovi L., 2007. Brevi note sull'immigrazione via mare in Italia e in Spagna, CeSPI, Rome.
- Cross C., Omoluabi E., Ouchu J., Cibangu FK., 2006. Synthesis and conclusions: what are Africa's issues in migration? in *Views on migration in Sub-Saharan Africa: proceedings of an African migration alliance workshop*, éd. C. Cross, D.Gelderblom, N. Roux, J. Mafukidze, p. 245 à 289, Cape Town: HSRC Press.
- Curran G., 2004. Mainstreaming populist discourse: the race-conscious legacy of neo-populist parties in Australia and Italy, *Patterns of Prejudice* n°38, p. 37 à 55.
- Cuttitta P., 2005. Delocalisation of migration controls to Northern Africa, Paper submitted to workshop on 'The Europeanisation of national Immigration Policies', Berlin, 1<sup>er</sup> au 3 septembre 2005.
- Cuttitta P., 2007. The changes in the fight against illegal immigration in the Euro-Mediterranean area and in Euro-Mediterranean relations, Université de Gênes, Gênes.
- Dalla Zuanna G., 2006. Population replacement, social mobility and development in Italy in the twentieth century, *Journal of Modern Italian Studies* n°11, p. 188 à 208.
- De Haas H., 2003. Migration and Development in Southern Morocco: The Disparate Socio-Economic Impacts of Out-Migration on the Todgha Oasis Valley. Thèse de doctorat non publiée, Université Radboud, Nijmegen.
- De Haas H., 2005a. International migration, remittances and development: Myths and

- facts. *Third World Quarterly* n°26, p. 1269 à 1284.
- De Haas H., 2005b. Morocco: From emigration country to Africa's migration passage to Europe, *Country profile Morocco*, disponible à l'adresse Internet suivante : <http://www.migrationinformation.org/Profiles/display.cfm?ID=339>
- De Haas H., 2006a. International migration and national development: Viewpoints and policy initiatives in countries of origin – The case of Nigeria, International Migration Institute, Oxford University, Oxford.
- De Haas H., 2006b. North-African migration systems: evolution, transformations and development linkages, Regional Background Paper on Major Migration Systems, présenté lors de l'atelier intitulé "*Migration and Development challenges: Perspectives from the South*", Bellagio, juillet 2006, Italie.
- De Haas H., 2006c. Trans-Saharan Migration to North Africa and the EU: Historical Roots and Current Trends, *Migration Information Source*.
- De Haas H. 2006d. Turning the tide? Why 'development instead of migration' policies are bound to fail, International Migration Institute, Oxford University, Oxford.
- Diatta M.A., Mbow M., 1999. Releasing the Development Potential of Return Migration: The Case of Senegal, *International Migration* vol. 37, p. 243 à 266.
- Drozd M., Pliez O., 2005. Entre Libye et Soudan : la fermeture d'une piste Transsaharienne, *Autrepart* n°36, p. 63 à 80.
- Drumtra J., 2006. West Africa's Refugee Crisis Spills Across Many Borders. *Migration Information Source*, août 2003.
- Düvell F., 2005. *Illegal Immigration in Europe: Beyond Control?* Houndmills: Palgrave/Macmillan.
- Düvell F., 2006. Crossing the fringes of Europe: Transit migration in the EU's neighbourhood, Centre on Migration, Policy and Society, Oxford University, Oxford.
- EC, 2003. Document de référence relatif à l'assistance financière et technique en faveur des pays tiers dans els domaine de la migration et de l'asile, Programme AENEAS, 2004-2006, Bruxelles, CE.
- EC, 2004a. Technical Mission to Libya on Illegal Immigration, 27 novembre – 6 décembre 2004, Commission européenne, Bruxelles.
- EC, 2004b. Technical Mission to Libya on Illegal Migration, 27 novembre – 6 décembre 2004, Commission européenne, Bruxelles.
- El Qadim N., 2007. 'Gérer les migrations': Renouveau d'un objet de négociations entre le Maroc et les pays Européens, thèse de l'Institut universitaire de hautes études internationales, Genève.
- Escoffier C., 2006. Communautés d'itinérance et savoir-circuler des transmigrant-e-s au Maghreb, thèse de doctorat, Université Toulouse II, Toulouse.
- Fadloullah A., Berrada A., Khachani M., 2000. Facteurs d'attraction et de répulsion des flux migratoires internationaux. Rapport National : Le Maroc, Rabat, Commission Européenne.
- Fall AS., 2003. Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest-africaine, OIT, Genève.
- Fargues P., 2004. Arab Migration to Europe: Trends and Policies. *International Migration Review* vol. 38, p. 1348 à 1371.
- Fawcett JT., 1989. Networks, Linkages, and Migration Systems. *International Migration Review* vol. 23, p. 671 à 680.
- Findley SE., 1994. Does Drought Increase Migration? A Study of Migration from Rural Mali during the 1983-1985 Drought, *International Migration Review* vol. 28, p. 539 à 553.
- Findley SE., 2004. Mali: Seeking Opportunity Abroad, *Migration Information Source*, septembre 2004.
- Gatti F., 2006. I was a slave in Puglia. *L'espresso*, 1/09/06.

- Goldschmidt E., 2003. Étudiants et migrants congolais au Maroc : politiques d'accueil et stratégies migratoires de passage en Europe *in* Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine, un espace en constante mutation, éd. L. Marfaing, S. Wippel, Paris : Karthala-ZMO.
- Goldschmidt E., 2006. Storming the Fences: Morocco and Europe's Anti-Migration Policy, *Middle East Report* n°239.
- Gurak D.T., Caces F., 1992. Migration networks and the shaping of international migration systems *in* International migration systems: A Global Approach, éd. MM Kritz, LL Lim, H Zlotnik, p. 150 à 176. Oxford: Clarendon Press.
- Hammouda N.E., 2005. Algérie : démographie et économie des migrations *in* Migrations méditerranéennes – Rapport 2005, ed. P Fargues, p. 64 à 74, Florence : EUI-RSCAS, Consortium CARIM.
- Hamood S., 2006. African transit migration through Libya to Europe: the human cost, FMRS, AUC., Le Caire.
- Hampshire K., 2002. Fulani on the move: Seasonal economic migration in the sahel as a social process, *Journal of Development Studies* vol. 38, p.15-+.
- Heinemeijer W.F., 1977. Partir pour rester, une enquête sur les incidences de l'émigration ouvrière à la campagne marocaine, La Haye, NUFFIC.
- Henry S., Boyle P., Lambin E.F., 2003. Modelling inter-provincial migration in Burkina Faso, West Africa: the role of socio-demographic and environmental factors, *Applied Geography* vol. 23, p. 115 à 136.
- Henry S., Piche V., Ouedraogo D., Lambin E.F. 2004a. Descriptive analysis of the individual migratory pathways according to environmental typologies, *Population and Environment* n° 25, p. 397 à 422.
- Henry S., Schoumaker B., Beauchemin C., 2004b. The impact of rainfall on the first out-migration: A multi-level event-history analysis in Burkina Faso, *Population and Environment* n°25, p. 423 à 460.
- Herman E., 2006. Migration as a family business: The role of personal networks in the mobility phase of migration. *International Migration* vol.44, p. 191 à 230.
- Hernandez-Coss R., Eguagu C., Josefsson M., 2007. The UK-Nigeria Remittance Corridor, Department for International Development, London.
- Hill P., 1957. The gold coast cocoa farmer: A preliminary survey, New York: Oxford University Press, 139 pages.
- Hoebink P., 2005. The Coherence Of EU Policies: Perspectives From The North And The South, European Union's Poverty Reduction Effectiveness Programme, Bruxelles.
- HRW, 2006. Libya: Stemming the Flow. Abuses Against Migrants, Asylum Seekers and Refugees, Human Rights Watch, Londres.
- IMI, 2006. *Towards a New Agenda for International Migration Research*, Oxford, International Migration institute, Oxford University.
- Jordan B., Düvell F., 2002. Irregular migration: The dilemmas of transnational mobility, Cheltenham, UK: Edward Elgar.
- Kastner K., 2007. "My baby is my paper!" The role of (unborn) children for Nigerian migrants on the road, *AEGIS European Conference on African Studies*, du 11 au 14 juillet 2007, Centre d'études africaines, Leiden, Pays-Bas.
- King A., Schneider B., 1991. The First Global Revolution. A Report by the Council of Rome, New York: Pantheon Books.
- Kreienbrink A., 2005. Country of emigration and new country of immigration? Challenges for Moroccan migration policy between Africa and Europe *in* African Migrations: Historical Perspectives and Contemporary Dynamics, éd. V. Bilger, A. Kraler, Stichproben, N°5(8).
- Kress B., 2006. Burkina Faso: Testing the Tradition of Circular Migration. *Migration Information Source*, mars 2007.

- Kritz M.M., Lim L.L., Zlotnik H., éd. 1992. *International Migration System: A Global Approach*, Oxford: Clarendon Press.
- Labib A., 1979. L'émigration tunisienne en Libye. *Hommes et migrations* n°967, p. 4 à 17.
- Laganà G., 2006. The EU's 'basic values' and irregular migrants. Common principles for integration or tool for exclusion? *Migration Online.cz*, décembre 2006.
- Lageder M., 2006. Gender, welfare and ethnicity in the "southern" welfare state model- the organisation of Carework for elderly people in Italy, *Sws-Rundschau* n°46, p. 86-+.
- Lahlou M., 2003. Le Maghreb : lieux de transit, *La Pensée du Midi* n°10, p. 35 à 45.
- Lahlou M., 2005. Migrations irrégulières transméditerranéennes et relations Maroc – Union européenne. Document présenté lors du XXV<sup>e</sup> congrès international de la population, Tours, France, du 18 au 23 juillet 2005.
- Lahlou M., Escoffier C., 2002. Rapport de l'enquête migrants menée au Maroc, *in* L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc, éd. L. Barros, M. Lahlou, C. Escoffier, P. Pumares, P. Ruspini, OIT, Genève.
- La Repubblica, 2007. Naufragati due barconi di clandestini Ancora sbarchi, emergenza a Lampedusa, *La Repubblica*, 18 juillet 2007.
- Leichtman M.A., 2005. The legacy of transnational lives: Beyond the first generation of Lebanese in Senegal, *Ethnic and Racial Studies* n°28, p. 663 à 686.
- Levinson A., 2005. The regularisation of unauthorised migrants: Literature survey and country case studies, Centre on Migration, Policy and Society (COMPAS), University of Oxford, Oxford.
- Lightfoot D.R., Miller J.A., 1996. Sijilmassa: The rise and fall of a walled oasis in medieval Morocco, *Annals of the Association of American Geographers* vol. 86, p. 78 à 101.
- Lindstrom C., 2002. Report on the Situation of Refugees in Morocco: Findings of an exploratory study, FMRS / American University of Cairo, Le Caire.
- Lutterbeck D., 2006. Policing Migration in the Mediterranean, *Mediterranean Politics* n°11, p. 59 à 82.
- Lydon G., 2000. On trans-Saharan trails: Trading networks and cross-cultural exchange in Western Africa, 1840s -1930s (Mali, Mauritania, Morocco, Senegal), these, Michigan State University, 529 pages.
- Mabogunje A.L., 1970. Systems Approach to a Theory of Rural-Urban Migration. *Geographical Analysis* n°2, p. 1 à 18.
- Marfaing L., Wippel S. éd., 2004. *Les Relations transsahariennes à l'époque contemporaine : un espace en constante mutation*, Paris/Berlin : Karthala/ZMO.
- Martin P., Martin S., Weil P., 2002. Best practice options: Mali. *International Migration*, vol. 40, p. 87 à 101.
- Martin P.L., Taylor J.E., 1996. Anatomie d'une poussée migratoire *in* Stratégies du développement, de l'emploi et des migrations : approches par la modélisation, éd. J.E. Taylor, p. 43 à 62, Paris : OCDE, Centre du développement.
- Massey D.S., Arango J., Hugo G., Kouaouci A., Pellegrino A., Taylor J.E., 1998. *Worlds in motion: Understanding international migration at the end of the millennium*, Oxford: Clarendon Press.
- Mazzucato V., 2005. Ghanaian migrants' double engagement: A transnational view of development and integration policies, CMMI, Genève.
- McDowell C., de Haan A., 1997. *Migration and Sustainable Livelihoods: A Critical Review of the Literature*, Institute of Development Studies, Sussex.
- Morris A., 1998. 'Our fellow Africans make our lives hell': the lives of Congolese and Nigerians living in Johannesburg, *Ethnic and Racial Studies* n°21, p. 1116 à 1136.
- Nayyar D., 2000. *Cross-Border Movements of People*, Helsinki : Université des Nations

- Unies/Institut mondial pour la recherche sur l'économie du développement.
- Ndione B., Broekhuis A., 2006. Migration internationale et développement. Points de vue et initiatives au Sénégal, Université Radboud, Nijmegen.
- Neske M. 2006. Human smuggling to and through Germany, *International Migration* vol. 44, p. 121 à 163.
- Nwajiuba C., 2005. International migration and livelihoods in southeast Nigeria, CMMI, Genève.
- OECD. 2006a. Perspectives des migrations internationales, Paris, OCDE.
- OECD. 2006b. Atlas web de l'intégration régionale en Afrique de l'ouest : les migrations, Paris, CEDEAO-CSAO/ OCDE.
- Okonofua F.E., Ogbomwan S.M., Alutu A.N., Kufre O., Eghosa A., 2004. Knowledge, attitudes and experiences of sex trafficking by young women in Benin City, South-South Nigeria, *Social Science & Medicine* n° 59, p. 1315 à 1327.
- Olsson L., Eklundh L., Ardo J., 2005. A recent greening of the Sahel--trends, patterns and potential causes, *Journal of Arid Environments* n° 63, p. 556 à 566.
- Ortega Pérez N., 2003. Spain: Forging an Immigration Policy, *Migration Information Source*, février 2003.
- Oumar Ba. C., Choplin A., 2005. Tenter l'aventure par la Mauritanie : migrations transsahariennes et recompositions urbaines, *Autrepart* n° 36, p. 21 à 42.
- Papadopoulou A., 2005. Regularization programmes: An effective instrument of migration policy? CMMI, Genève.
- Parsons C.R., Skeldon R., Walmsley T.L., Winters L.A., 2005. Quantifying the International Bilateral Movements of Migrants, Development Research Centre on Migration, University of Sussex.
- Pastore F., 2004. A community out of balance: nationality law and migration politics in the history of post-unification Italy, *Journal of Modern Italian Studies* n° 9, p. 27 à 48.
- Pastore F., Monzini P., Sciortino G., 2006. Schengen's soft underbelly? Irregular migration and human smuggling across land and sea borders to Italy, *International Migration* vol. 44, p. 95 à 119.
- Peil M., 1995. Ghanaians Abroad, *African Affairs* n° 94, p. 345 à 367.
- Perrin D., 2005. Le Maghreb sous influence : le nouveau cadre juridique des migrations transnationales, *Maghreb-Machrek* n° 186, p. 59-+.
- Pian A., 2005. Aventuriers et commerçants sénégalais à Casablanca : des parcours entrecroisés, *Autrepart* n° 36, p. 167 à 182.
- Pliez O., 2002. Vieux réseaux et nouvelles circulations entre les deux rives du Sahara. *Revue Méditerranée* n° 3-4, p. 31 à 40.
- Pliez O., 2004a. De l'immigration au transit ? La Libye dans l'espace migratoire euro-africain in *La Nouvelle Libye : sociétés, espaces et géopolitique au lendemain de l'embargo*, éd. O. Pliez, Paris, éditions Karthala.
- Pliez O., 2004b. La nouvelle Libye : sociétés, espaces et géopolitique au lendemain de l'embargo, Paris, éditions Karthala.
- Pliez O., 2005. Le Sahara libyen dans les nouvelles configurations migratoires, *Revue européenne des migrations internationales* vol. 16.
- Portes A., Böröcz J., 1987. Contemporary immigration: Theoretical perspectives on its determinants and modes of incorporation, *International Migration Review* vol. 23, p. 606 à 630.
- Quassoli F., 1999. Migrants in the Italian underground economy, *International Journal of Urban and Regional Research* vol. 23, p. 212-+.
- Ratha D., Shaw W., 2007. South-South Migration and Remittances, Washington, Banque mondiale, Groupe d'étude des perspectives de développement.
- Reyneri E., 2001. Migrants' Involvement in Irregular Employment in the Mediterranean Countries of the European Union, OIT, Genève.

- Rhoda R., 1983. Rural development and urban migration: Can we keep them down on the farm? *International Migration Review* vol. 17, p. 34 à 64.
- Roman H., 2006. Transit Migration in Egypt, CARIM, Institut universitaire européen, Florence.
- Salt J., 2000. Trafficking and human smuggling: A European perspective, *International Migration* vol. 38, p. 31 à 56.
- Sandell R., 2006. Spain's Immigration Experience: Lessons to be Learned from Looking at the Statistics, Real Instituto Elcano.
- Schoorl J., Heering L., Esveldt I., Groenewold G., Erf Rvd, et al. 2000. Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux : rapport comparatif, Luxembourg : Eurostat, Communautés européennes.
- Schuster L., 2003. Common sense or racism? The treatment of asylum-seekers in Europe, *Patterns of Prejudice* n°37, p. 233 à 255.
- Schuster L., 2005. The Realities of a New Asylum Paradigm, Centre on Migration, Policy and Society, Oxford University, Oxford.
- Serra A., 2005. Spain, Migration Policy Group, Brussels/Rome.
- Simon J., 2006. Irregular Transit Migration in the Mediterranean: Facts, Figures and Insights in *Mediterranean Transit Migration*, éd. N Nyberg-Sorensen, Copenhagen, Institut danois d'études internationales (IDEI).
- Skeldon R., 1997. Migration and development: A global perspective, Essex, Longman.
- Spiga S., 2005. Aménageurs et migrants dans les villes du grand sud algérien, *Autrepart* n°36, p. 81 à 103.
- Thuno M., Pieke F.N., 2005. Institutionalizing recent rural emigration from China to Europe: New transnational villages in Fujian, *International Migration Review* vol. 39, p. 485 à 514.
- UNHCR, 2005. Rapport annuel 2004, Genève, HCR.
- UNODC, 2006. Crime organisé et migration clandestine de l'Afrique vers l'Europe, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.
- Van Hear N., 1998. New diasporas: the mass exodus, dispersal and regrouping of migrant communities, University College London Press and University of Washington Press London, Seattle.
- Van Liempt I., 2007. Navigating Borders. An Inside Perspective into the Process of Human Smuggling, Amsterdam: Amsterdam University Press
- Van Liempt I., Doomernik J., 2006. Migrant's agency in the smuggling process: The perspectives of smuggled migrants in the Netherlands, *International Migration* vol. 44, p. 165 à 190.
- Van Moppes D., 2006. The African migration movement: Routes to Europe, Université Radboud, Nijmegen.
- Wouterse F., 2006. Survival or Accumulation: migration and rural households in Burkina Faso, Wageningen, Université et Centre de recherche de Wageningen.
- Yassine A-Q., 2006. Reflections on the fortress, *Al Ahram Weekly*.
- Zincone G., 2006. The making of policies: Immigration and immigrants in Italy, *Journal of Ethnic and Migration Studies* vol. 32, p. 347 à 375.
- Zlotnik H., 2004. International Migration in Africa: An Analysis Based on Estimates of the Migrant Stock. *Migration Information Source*, septembre 2004.
- Zorlu A., 2000. Illegalen in Nederland, *ESB* n°85, p. 956 à 958.

## Annexe

**Tableau 6. Réfugiés et demandeurs d'asile, par pays d'asile et d'origine, fin 2005**

Pays d'asile/ d'origine	Réfugiés et demandeurs d'asile dans le pays	Réfugiés et demandeurs d'asile de pays étrangers	Immigrants réfugiés/ demandeurs d'asile moins émigrants	En pourcentage de la population totale
Bénin	31 989	683	31 306	0,4
Burkina Faso	1 295	818	477	0,0
Cameroun	58 808	13 876	44,932	0,3
Cap Vert	Sans objet	19	Sans objet	Sans objet
Côte d'Ivoire	44 070	24 659	19,411	0,1
Gabon	13 388	138	13,250	1,0
Gambie	7 932	2 340	5,592	0,4
Ghana	59 033	20 783	38,250	0,2
Guinée	67 333	9 097	58,236	0,7
Guinée-Bissau	7 782	1 300	6,482	0,5
Libéria	10 197	237 114	-226,917	-7,4
Mali	13 066	873	12,193	0,1
Mauritanie	724	33 955	-33,231	-1,3
Niger	349	1 246	-897	0,0
Nigéria	9 439	36 137	-26,698	0,0
Sénégal	23 341	10 521	12,820	0,1
Sierra Leone	60 142	46 397	13,745	0,3
Tchad	275 480	51 513	223,967	2,7
Togo	9 707	58 586	-48,879	-0,9
<b>Total</b>	<b>694 075</b> (32 319 demandeurs d'asile)	<b>550 055</b> (59 989 demandeurs d'asile)	<b>144 020</b>	0,1

Source : calculs de l'auteur effectués à partir des données du HCR (Réfugiés – Tendances mondiales en 2005) et du PNUD (données sur la population en 2000)

**Tableau 7. Estimations des populations de réfugiés en Afrique de l'ouest (supérieur à 10 000), 2005**

Pays d'origine	Pays d'asile	
Libéria	Côte d'Ivoire	39 919
Libéria	Ghana	38 684
Libéria	Guinée	54 810
Libéria	Sierra Leone	59 952
Mauritanie	Sénégal	19 712
Togo	Bénin	26 632
Togo	Ghana	14 136
Soudan	Tchad	202 266
République centrafricaine	Tchad	41 246
Tchad	Cameroun	39 303

Source : HCR (Réfugiés – Tendances mondiales en 2005)

**Tableau 8. Estimations des populations nées à l'étranger vivant dans les pays de l'OCDE, par pays de naissance**

	France	Grande-Bretagne	Espagne, Italie, Grèce, Portugal	Autres pays européens	Amérique du nord	Japon, Australie, Nouvelle-Zélande	Nombre d'émigrants	% de population (PNUD 2000)	% de tous les Ouest-africains vivant dans les pays de l'OCDE	Émigrants ayant suivi des études supérieures/ tous ceux ayant suivi des études supérieures
Bénin	11 986	239	952	908	1 555	31	15 671	0,2	1,3	9,6
Burkina Faso	4 674	99	2 777	938	1 007	25	9 520	0,1	0,8	14,3
Cameroun	36 020	3 233	4 332	7,036	14 749	132	65 502	0,4	5,6	19,9
Cap Vert	12 404	328	50 543	13,272	27 411	28	103 986	23,1	8,8	Sans objet
Côte d'Ivoire	45 231	2 794	8 104	3,894	9 464	143	69 630	0,4	5,9	9,8
Gabon	10 639	135	353	656	932	22	12 737	1,0	1,1	25,2
Gambie	1 026	3 924	6 706	5,026	6 284	66	23 032	1,8	2,0	42,4
Ghana	4 376	56 112	21 121	19,954	84 274	3,605	189 442	1,0	16,1	45,7
Guinée	7 836	265	5 627	5 326	6 542	150	25 746	0,3	2,2	Sans objet
Guinée-Bissau	7 596	381	23 904	529	511	11	32 932	2,4	2,8	70,4
Libéria	737	1 583	1 305	3 660	41 620	181	49 086	1,6	4,2	24,4
Mali	40 222	121	3 622	784	3 680	79	48 508	0,4	4,1	19,7
Mauritanie	9 591	28	3 993	884	2 400	21	16 917	0,6	1,4	Sans objet
Niger	3 391	96	258	504	1 290	21	5 560	0,0	0,5	10,5
Nigéria	2 563	88 378	26 435	22 361	150 917	3 190	293 844	0,2	25,0	8,4
Sénégal	82 116	723	41 476	3 781	12 739	299	141 134	1,4	12,0	28,6
Sierra Leone	686	17 048	1 985	4 341	22 381	442	46 883	1,0	4,0	33,5
Tchad	4 421	183	212	552	1,041	41	6,450	0,1	0,5	Sans objet
Togo	12 787	553	971	2 708	3 777	25	20 821	0,4	1,8	11,8
<b>Total</b>	<b>297 276</b>	<b>172 299</b>	<b>197 970</b>	<b>92 088</b>	<b>386 290</b>	<b>8 446</b>	<b>1 154 369</b>	<b>0,5</b>	<b>100,0</b>	

Source : calculs de l'auteur effectués à partir de la base de données de l'OCDE sur les immigrants et les expatriés (mise à jour en novembre 2005), téléchargée le 15 janvier 2007 à partir du site Internet de l'OCDE : [www.oecd.org](http://www.oecd.org). Les sources des données sont des recensements ou de registres de population datant pour la plupart de 2000-2001.



**Tableau 9. Arrestations de migrants irréguliers en Espagne, en Italie et à Malte (1993-2006)**

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Espagne continentale	4 952	4 189	5 287	7 741	7 348	7 031	7 178	12 789	14 405	6 795	9 788	7 245	7 066	6 494 *
Iles Canaries	0	0	0	0	0	0	875	2 410	4 112	9 875	9 388	8 426	4 715	31 000 **
Sicile / Lampedusa	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	8 828	1 973	2 782	5 504	18 225	14 017	13 594	22 824	21 400
Calabre	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	873	1 545	5 045	6 093	2 122	177	23	88	282
Malte	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	166	219	24	57	1 686	502	1 388	1 822	Sans objet
<b>Total</b>	<b>4 952</b>	<b>4 189</b>	<b>5 287</b>	<b>7 741</b>	<b>7 348</b>	<b>16 898</b>	<b>11 790</b>	<b>23 046</b>	<b>30 171</b>	<b>38 703</b>	<b>33 872</b>	<b>30 676</b>	<b>36 515</b>	<b>59 176</b>

Sources : Lahlou, 2005 (Espagne continentale jusqu'en 1999) ; Coslovi, 2007 (Espagne continentale et îles Canaries depuis 2000), Sicile/Lampedusa, Calabre, Malte (depuis 2002) ; Simon, 2006 (Malte jusqu'en 2001). \* Estimations extrapolées en se fondant sur les 4329 arrestations qui ont eu lieu jusqu'au 29 août 2006 ;

\*\*Estimations pour 2006 (*El País*, 27 décembre 2006).